



État initial de l'environnement

PLU de la commune
de Saint-André-de-Corcy (01)

Document arrêté en Conseil Municipal le 7 juillet 2025

Document approuvé en Conseil Municipal le 2 mars 2026



AGENCE
MTDA

SOMMAIRE

1 Les documents supra-communaux	7
1.1 SCoT de la Dombes.....	7
1.2 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....	7
1.3 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée....	8
1.4 Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée 2022-2027	9
1.5 Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	10
1.6 Schéma Régional des Carrières (SRC) de la Région Auvergne Rhône-Alpes	10
2 Contexte territorial.....	11
2.1 Topographie	11
2.2 Occupation du sol	12
3 Climat – Air –Énergie	13
3.1 Climat.....	13
3.1.1 Climat actuel.....	13
3.1.2 Changement climatique	14
3.2 Qualité de l'air	18
3.2.1 Gaz à effet de serre (GES).....	19
3.2.2 Oxyde d'azote.....	20
3.2.3 Particules en suspension	22
3.2.4 Ozone	24
3.2.5 Ambroisie	25
3.3 Énergie	26
3.3.1 Consommation énergétique.....	26
3.3.2 Production d'énergie et potentiel de production d'énergie	29
3.3.3 Point de vigilance sur les énergies renouvelables	31
3.4 Scénario tendanciel et enjeux.....	32
4 Paysage	33
4.1 Les caractéristiques du grand paysage	33
4.2 Le paysage communal	34
4.2.1 Rappel historique	34
4.2.2 Les unités paysagères locales	35
4.2.3 Patrimoine historique.....	39
4.3 Les évolutions et les enjeux	40
4.3.1 Un paysage urbain hétérogène, centré sur les véhicules.....	40
4.3.2 Des espaces agricoles et naturels à préserver	41
4.3.3 Les perceptions visuelles et les entrées de village	41
4.4 Scénario tendanciel et enjeux.....	44
5 Patrimoine naturel et biodiversité.....	45



5.1 Pourquoi préserver la biodiversité ?	45
5.2 La biodiversité du territoire	47
5.2.1 Milieux forestiers	47
5.2.2 Milieux ouverts et semi ouverts	47
5.2.3 Milieux aquatiques	48
5.2.4 Milieux humides	49
5.2.5 Milieux urbains	51
5.3 Faune flore	52
5.4 Périmètres d'inventaire et de protection	52
5.4.1 Natura 2000	53
5.4.2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)	55
5.4.3 Sites Ramsar	56
5.4.4 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	57
5.4.5 Plans Nationaux d'Actions	59
5.5 Continuités écologiques : trame verte et bleue	60
5.5.1 Trame Verte et Bleue, concept et notions	60
5.5.1 Construction de la trame verte et bleue communale	63
5.6 Pressions sur les milieux naturels	68
5.7 Scénario tendanciel et enjeux	70
6 Ressources naturelles	71
6.1 Ressource en eau	71
6.1.1 Hydrographie	71
6.1.2 État de la ressource	72
6.1.3 Vulnérabilité	74
6.1.4 Alimentation en eau potable	75
6.1.5 Assainissement	78
6.1.6 Gestion des eaux pluviales	80
6.2 Ressource minérale	83
6.2.1 Aperçu géologique	83
6.2.2 Production de ressources minérales	83
6.3 Scénario tendanciel et enjeux	85
7 Risques	86
7.1 Risques naturels	86
7.1.1 Risque sismique	86
7.1.2 Risque inondation	87
7.1.3 Risque mouvement de terrain	88
7.1.4 Risque incendie de forêts	89
7.1.5 Risque radon	90
7.2 Risques technologiques	90
7.2.1 Risque industriel	91
7.2.2 Risque transport de matières dangereuses	92
7.2.3 Autres risques	93
7.3 Scénario tendanciel et enjeux	94
8 Autres pollutions et nuisances	95



8.1 Gestion des déchets	95
8.2 Sols pollués.....	96
8.3 Nuisances sonores.....	97
8.3.1 Les infrastructures de transport terrestre.....	98
8.3.2 Les cartes de bruit stratégiques et le PPBE	100
8.4 Scénario tendanciel et enjeux.....	101
9 Synthèse de l'état initial de l'environnement	102
9.1 Forces et faiblesses du territoire.....	102
9.2 La synthèse et la hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	103
9.3 Carte de synthèse.....	106



TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Topographie	11
Figure 2 : Occupation du sol	12
Figure 3 : Diagramme ombrothermique sur la commune de Saint-André-de-Corcy – station Marlieux (Source : météo France)	13
Figure 4 : Températures moyennes annuelles, station d'Ambérieu-en-Bugey	14
Figure 5 : Évolution de la température moyenne selon les différents scénarios du GIEC	15
Figure 6 : Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Ambérieu-en-Bugey.....	16
Figure 7 : Évolution du nombre de jours de gel par an à Ambérieu-en-Bugey	16
Figure 8 : Évolution du nombre de jours de fortes pluies à Ambérieu-en-Bugey	17
Figure 9 : Indice Air AURA sur la commune (ORHANE, 2022)	18
Figure 10 : Émissions de GES par secteur sur la commune de Saint-André-de-Corcy en 2022 (D'après les données de l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes)	19
Figure 11 : Évolution des émissions de GES sur la commune de Saint-André-de-Corcy (D'après les données de l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes).....	20
Figure 12 : Carte de synthèse annuelle de la concentration en NO ₂ sur la commune, 2022 (Source : AtmoAURA)	21
Figure 13 : Émissions de NOx à Saint-André-de-Corcy en 2022	21
Figure 14 : Évolution des émissions de NOx sur Saint-André-de-Corcy	22
Figure 15 : Émissions de PM2.5 à Saint-André-de-Corcy en 2022	23
Figure 16 : Émissions de PM10 à Saint-André-de-Corcy en 2022	23
Figure 17 : Évolution des émissions de PM 2.5 (en haut) et PM 10 (en bas) à Saint-André-de-Corcy .	24
Figure 18 : Carte de synthèse annuelle de la concentration en Ozone sur la commune, 2022 (Source : AtmoAURA)	25
Figure 19 : Exposition aux pollens d'Ambrosie en 2021 (Source : AtmoAURA)	26
Figure 20 : Consommation d'énergie par secteur en 2022	27
Figure 21 : Consommation par type d'énergie en 2022.....	27
Figure 22 : Types d'énergie utilisés par secteurs en 2022 (en GWh)	28
Figure 23 : Évolution de la consommation d'énergie sur Saint-André-de-Corcy	28
Figure 24 : Production d'énergie renouvelable en 2022	29
Figure 25 : Zones potentielles de développement du solaire photovoltaïque en toiture (Portail cartographique ENR, IGN)	30
Figure 26 : Les 6 pays des paysages de l'Ain	33
Figure 27 : Bloc diagramme de l'unité de paysage de la Dombes des étangs	34
Figure 28 : Les unités paysagères locales	36
Figure 29 : Site inscrits et monuments historiques	39
Figure 30 : La poype de la Roussière (source : Ministère de la Culture)	40
Figure 31 : Exemples de services écosystémiques	46
Figure 32 : Milieux forestiers.....	47
Figure 33 : Milieux ouverts	48
Figure 34 : Milieux aquatiques	49
Figure 35 : Cartographie des zones humides et des zones humides potentielles	51
Figure 36 : Nombre d'individu d'amphibien recensés en 2021 sur la commune	52
Figure 37 : Périmètres de protection situés sur le territoire (en vert).....	53



Figure 38 : Natura 2000.....	54
Figure 39 : ENS.....	56
Figure 40 : Site RAMSAR.....	57
Figure 41 : ZNIEFF	58
Figure 42 : Schéma de la composition de la trame verte et des différents types de corridors	61
Figure 43 : Exemple de trame verte et bleue sur un territoire	62
Figure 44 : Trame verte et bleue du SRADDET à Saint-André-de-Corcy	64
Figure 45 : TVB du SCoT de la Dombes, zoom sur la commune (2020)	65
Figure 46 : Continuités éco-paysagères	67
Figure 47 : Trame verte et bleue	68
Figure 48 : Masses d'eau souterraine	71
Figure 49 : Eaux superficielles	72
Figure 50 : Etat des eaux superficielles	74
Figure 51 : Vulnérabilité de la ressource en eau	75
Figure 52: Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	76
Figure 53 : Alimentation en eau potable.....	77
Figure 54 : Zonage d'assainissement.....	79
Figure 55 : Les différentes sources de polluants dans le ruissellement urbain	80
Figure 56 : Zonage eaux pluviales (IRH Ingénieur Conseil, 2014).....	82
Figure 57 : Géologie.....	83
Figure 58 : Carrières et gisements.....	84
Figure 59 : Risque inondation.....	87
Figure 60 : Aléa retrait-gonflement des argiles.....	88
Figure 61 : ICPE.....	92
Figure 62 : Transport de matières dangereuses.....	93
Figure 63 : Répartition 2022 des flux de déchets par habitant sur le territoire de la CCD	95
Figure 64 : Sites BASIAS.....	97
Figure 65 : Indice Multibruit AURA (ORHANE, 2022)	98
Figure 66 : Nuisances sonores - Infrastructures ferroviaires	99
Figure 67 : Nuisances sonores – Infrastructures routières (Cereg, avril 2023).....	99
Figure 68 : Carte de bruit stratégique de type a des grandes infrastructures routières et ferroviaires.....	100
Figure 69 : Enjeux patrimoine naturel et paysage	107
Figure 70 : Enjeux risques et nuisances.....	107



1 Les documents supra-communaux

1.1 SCoT de la Dombes

Le périmètre du SCoT de la Dombes occupe une position stratégique au croisement des agglomérations caladoise, mâconnaise, bressane et de la Métropole Lyonnaise. Il comprend 36 communes sur une superficie de 621,06 km². Le SCoT de la Dombes a été approuvé le 5 mars 2020. Il comprend :

- un diagnostic partagé détaillé dans le rapport de présentation qui contient également une évaluation environnementale ;
- une stratégie commune de développement du territoire et d'anticipation à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- des règles à respecter décrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- un Document d'Aménagement Artisanal et Commerciale qui fixe les conditions d'implantation des équipements commerciaux.

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit être compatible avec le SCoT de la Dombes.

1.2 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET). La SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adoptée par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvée par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région pour 11 thématiques :

- équilibre et égalité des territoires ;
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- désenclavement des territoires ruraux ;
- habitat ;
- gestion économe de l'espace ;
- intermodalité et développement des transports ;
- maîtrise et valorisation de l'énergie ;
- lutte contre le changement climatique ;
- pollution de l'air ;
- protection et restauration de la biodiversité ;
- prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET est composé d'un rapport d'objectifs (61 objectifs opérationnels), d'un fascicule de règles avec un tome de règles générales (43 règles) et un tome de règles spécifique pour le volet déchets, et de plusieurs annexes (état des lieux du territoire, annexe biodiversité et atlas cartographique, PRPGD, évaluation environnementale).

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit :

- être compatible avec les règles du SRADDET ;
- prendre en compte les objectifs du SRADDET.

1.3 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée

Le comité de bassin a adopté le 18 mars 2022 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2022 à 2027 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

Le SDAGE définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs.

Pour 2027, le SDAGE vise 67,4 % des milieux aquatiques en bon état écologique et 88,4 % des nappes souterraines en bon état quantitatif. En 2021, 48,8 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique et 85,1 % des nappes souterraines en bon état quantitatif.

Dans cette optique, le SDAGE comprend 9 orientations fondamentales et 7 questions importantes :

Orientations fondamentales Questions importantes (QI)		OF 0	OF 1	OF 2	OF 3	OF 4	OF 5	OF 6	OF 7	OF 8
		Adaptation au changement climatique	Prévention	Non dégradation	Enjeux sociaux et économiques	Gouvernance locale et gestion intégrée des enjeux	Lutte contre les pollutions	Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Equilibre quantitatif	Gestion des inondations
QI 1	Eau et changement climatique									
QI 2	Zoom sur les déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau									
QI 3	Eau et milieux									
QI 4	Pollution de l'eau et santé									
QI 5	Eau et substances dangereuses									
QI 6	Zoom sur les pesticides									
QI 7	Gouvernance, socio-économie et efficacité des politiques de l'eau									

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit être compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027.

1.4 Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée 2022-2027

La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, dite « Directive inondation » a pour objectif principal l'établissement d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Ce document stratégique crée un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation et vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondation.

Élaboré à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, le PGRI fixe les grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les objectifs propres à certains territoires à risques d'inondation importants (TRI). Le projet est composé de 5 Grands Objectifs (GO) :

- mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- améliorer la résilience des territoires exposés ;

- organiser les acteurs et les compétences ;
- développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Il a été adopté le 18 mars 2022.

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit être compatible avec le PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027.

1.5 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET, rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, est le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation.

La loi confie la coordination de la transition énergétique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dès lors qu'ils ont élaboré leur premier PCAET. Le PCAET est révisé tous les six ans.

Le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé le projet de PCAET 2024-2029 le 7 décembre 2023, celui-ci est actuellement en phase consultation et d'approbation.

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit prendre en compte le PCAET de la Dombes.

1.6 Schéma Régional des Carrières (SRC) de la Région Auvergne Rhône-Alpes

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 a confié au préfet de région l'élaboration et l'approbation du schéma régional des carrières (en substitution des anciens schémas départementaux).

Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région (art. L.515-3 du Code de l'Environnement). Toutes les autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes devront être compatibles avec ce schéma une fois approuvé. Le Schéma Régional des Carrières Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé le 8 décembre 2021.

Le PLU de Saint-André-de-Corcy doit être compatible avec le SRC de la région Auvergne Rhône-Alpes.

2 Contexte territorial

2.1 Topographie

La commune de Saint-André-de-Corcy présente une altitude qui s'échelonne de 285m à 300m. La topographie du territoire est plane.

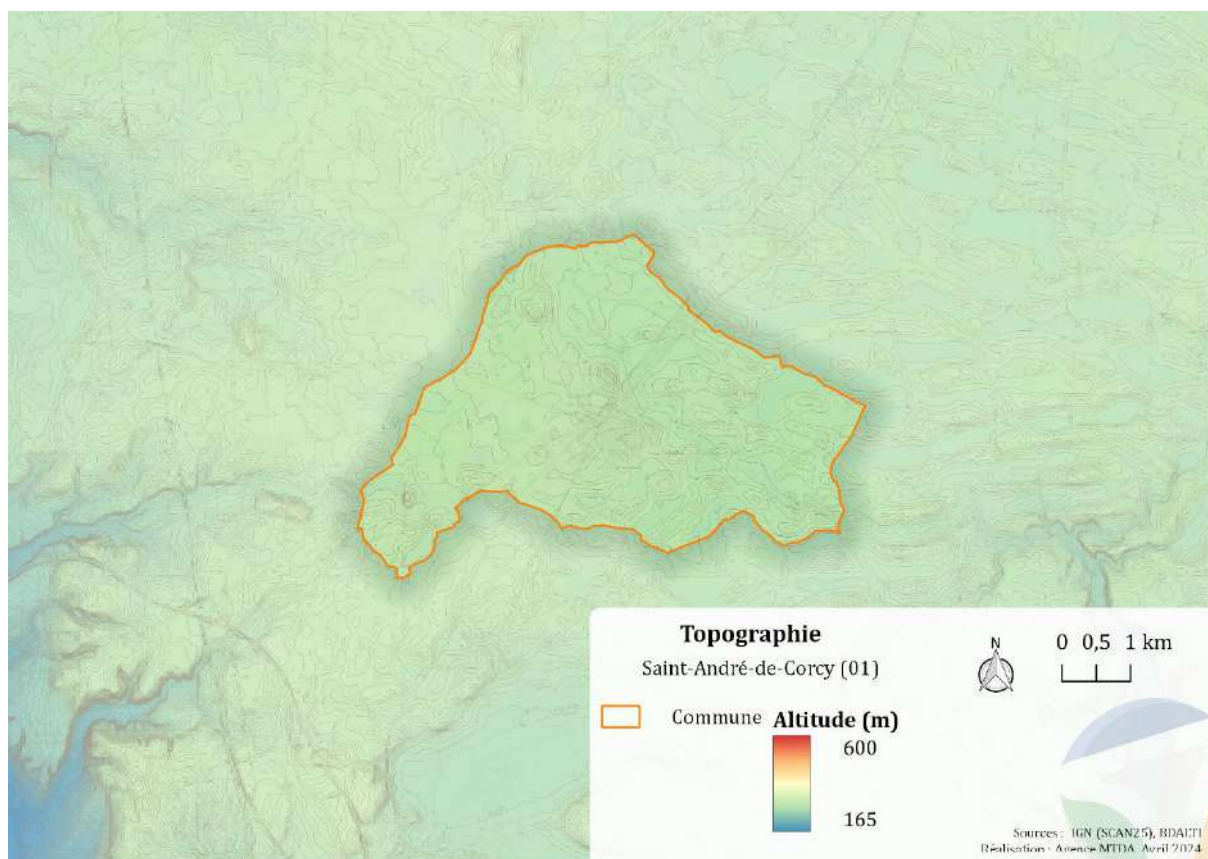


Figure 1 : Topographie

2.2 Occupation du sol

La commune de Saint-André-de-Corcy est assez peu artificialisée (9,4 % de la surface). 70,9 % de la surface communale concerne les milieux agricoles. Les forêts concernent 14 % de la surface communale et les surfaces en eau 5,6%.

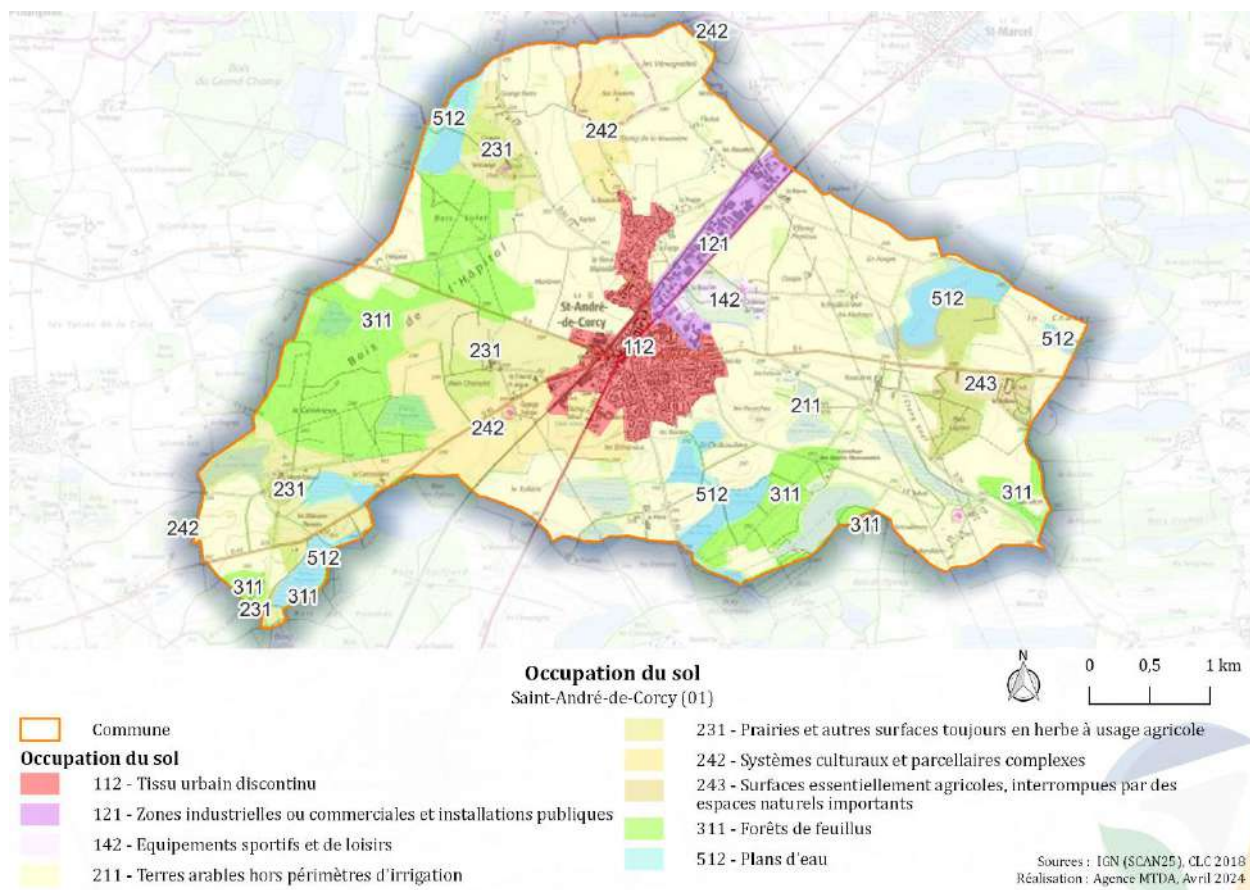


Figure 2 : Occupation du sol

3 Climat – Air –Énergie

3.1 Climat

3.1.1 Climat actuel

La commune de Saint-André-de-Corcy dispose d'un climat de type « lyonnais », ce climat présente une triple influence :

- influence océanique : la commune est irrégulièrement arrosée. Les précipitations sont assez bien réparties sur l'année mais l'automne est davantage pluvieux que les autres saisons ;
- influence continentale avec des contrastes de températures entre été et hiver ;
- influence méditerranéenne avec des vents du Sud desséchants.

Les données suivantes proviennent de la station météo de Marlieux à moins de 20 km de la commune.

Tableau 1 : Synthèse des données climatiques – Station Météo France de Marlieux (source : météo France)

Caractéristiques générales	Station de Marlieux
Température minimale — moyenne annuelle — (1991-2020)	7,3°C
Température maximale — moyenne annuelle — (1991-2020)	17°C
Hauteur de précipitations (1991-2020)	909,1 mm/an

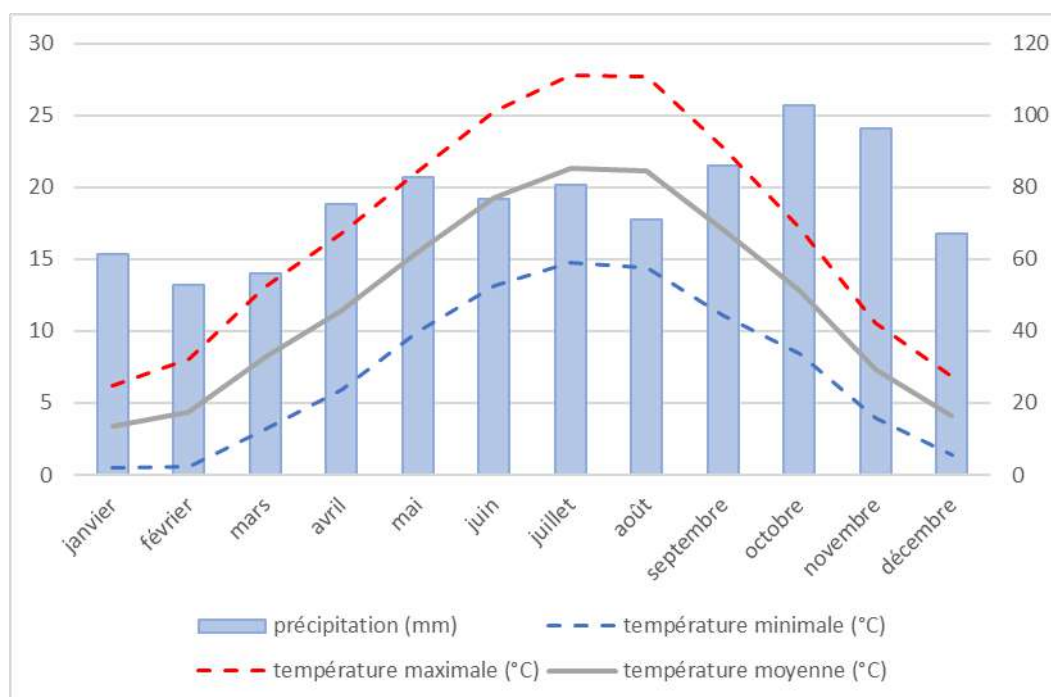


Figure 3 : Diagramme ombrothermique sur la commune de Saint-André-de-Corcy – station Marlieux (Source : météo France)

3.1.2 Changement climatique

3.1.2.1 Évolution du climat

L'évolution des températures moyennes annuelles dans l'ex-région Rhône-Alpes montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2014, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles se situe entre +0,3 °C par décennie. Le réchauffement est plus marqué au printemps et en été.

Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 en Rhône-Alpes, 2018, 2020 et 2022, ont été observées au XXI^{ème} siècle. L'année 2022 est la plus chaude de toutes.

Il n'y a peu ou pas d'évolution des précipitations (légère baisse en hiver) mais les sécheresses sont en progression.

Les prévisions montrent une poursuite du réchauffement climatique en Rhône-Alpes avec jusqu'à 4°C supplémentaire à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1946-2005 (selon le scénario sans politique climatique).

Il y aurait peu d'évolution des précipitations annuelles, une poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes et un assèchement des sols de plus en plus marqué en toute saison.

Écart à la moyenne 1981 - 2010 de la température moyenne annuelle à Ambérieu-en-Bugey (°C, altitude 250 m)

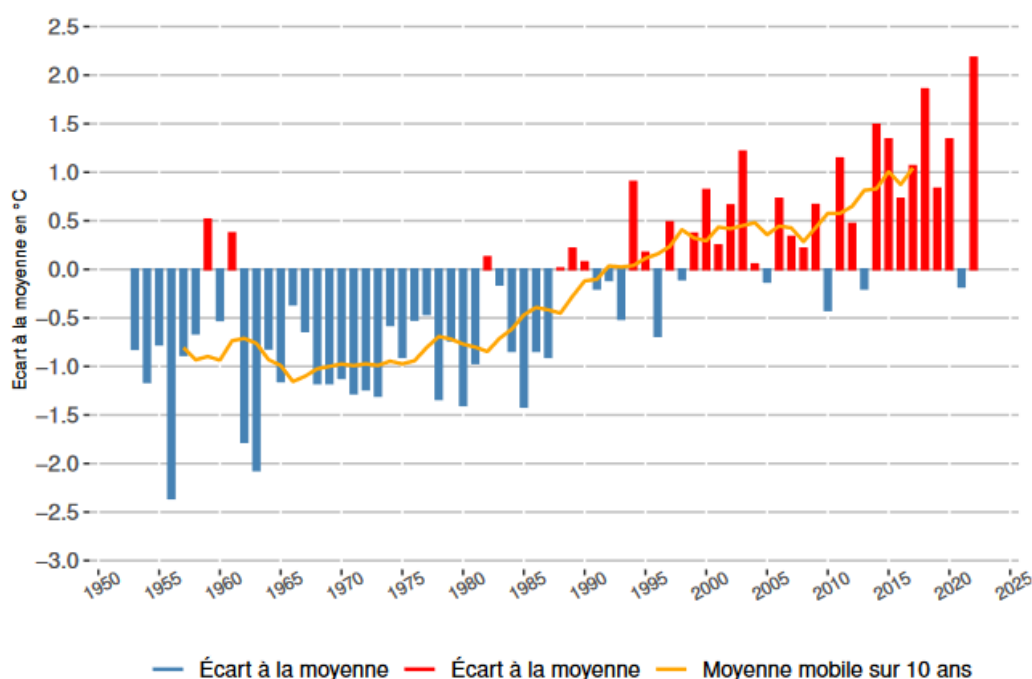


Figure 4 : Températures moyennes annuelles, station d'Ambérieu-en-Bugey (source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>)

Le phénomène de réchauffement climatique est susceptible d'entraîner des modifications du climat sur le territoire de Saint-André-de-Corcy, qui seront plus ou moins marquées selon les efforts fournis par l'Homme pour limiter ce phénomène.

Ces modifications doivent être anticipées afin d'y apporter une réponse adaptée, tout en continuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Selon Météo France, l'évolution du climat en Auvergne Rhône-Alpes serait :

- la poursuite du réchauffement au cours du XXI^{ème} siècle en Rhône-Alpes, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^{ème} siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario de faibles émissions (RCP2.6). Selon le scénario de fortes émissions, le réchauffement en température moyenne annuelle pourrait dépasser 5°C en fin de siècle par rapport à la période 1976-2005 ;
- peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^{ème} siècle ;
- la poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario ;
- un assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison.

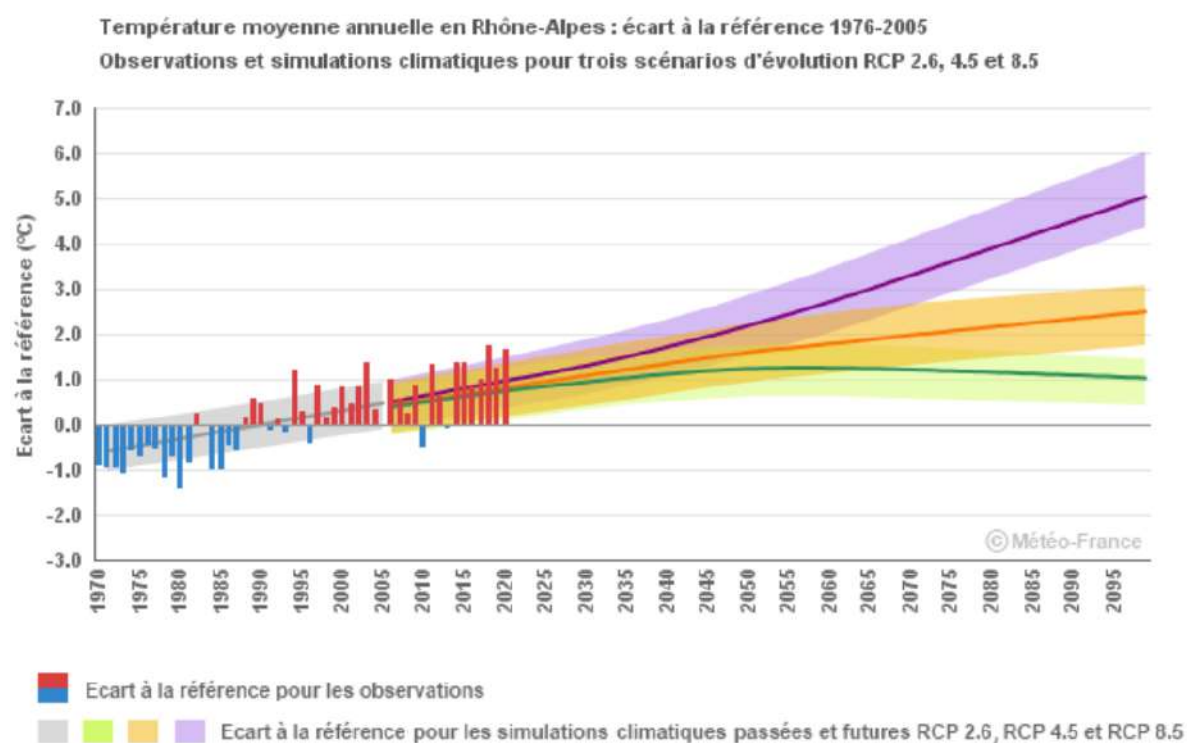


Figure 5 : Évolution de la température moyenne selon les différents scénarios du GIEC
(source : <http://www.meteofrance.fr>)

3.1.2.1.1 Températures

En ex-région Rhône-Alpes, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année sur l'autre et selon l'altitude et l'endroit. On observe sur la période 1961-2014 une forte augmentation du nombre de journées chaudes, de l'ordre de 4 à 7 jours par décennie.

Avec plus de 100 journées chaudes, les années 2003, 2018 et 2022 sont celles en ayant connu le plus grand nombre depuis 1961.

Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Ambérieu-en-Bugey (altitude 250 m)

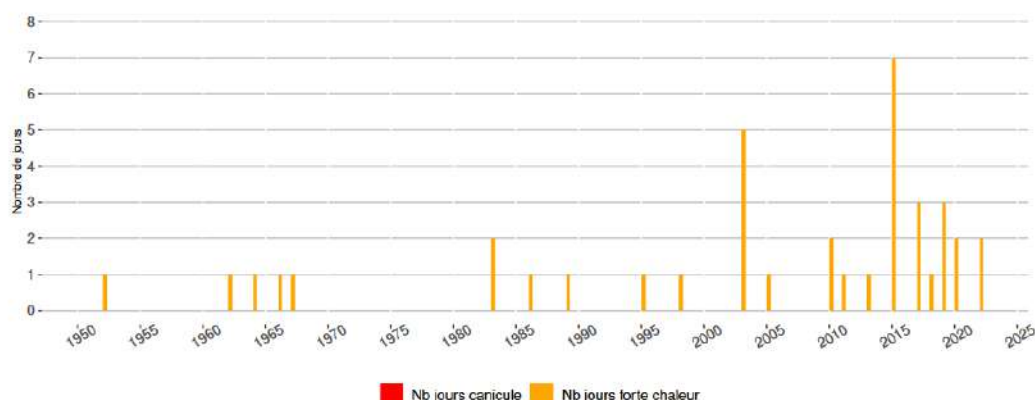


Figure 6 : Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Ambérieu-en-Bugey (1951-2022 - altitude 250 m) (source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>)

Rhône-Alpes est un territoire de forts contrastes en température, principalement à cause des différences d'altitude au sein de la région. Il en résulte d'importantes variations du nombre de jours de gel selon les endroits. En cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2014 la tendance observée en Rhône-Alpes est de l'ordre de -3 à -7 jours par décennie selon les endroits.

2002 et 2014 sont les années les moins gélives observées sur la région depuis 1959.

Évolution du nombre de jours de gel annuels à Ambérieu-en-Bugey (altitude 250 m)

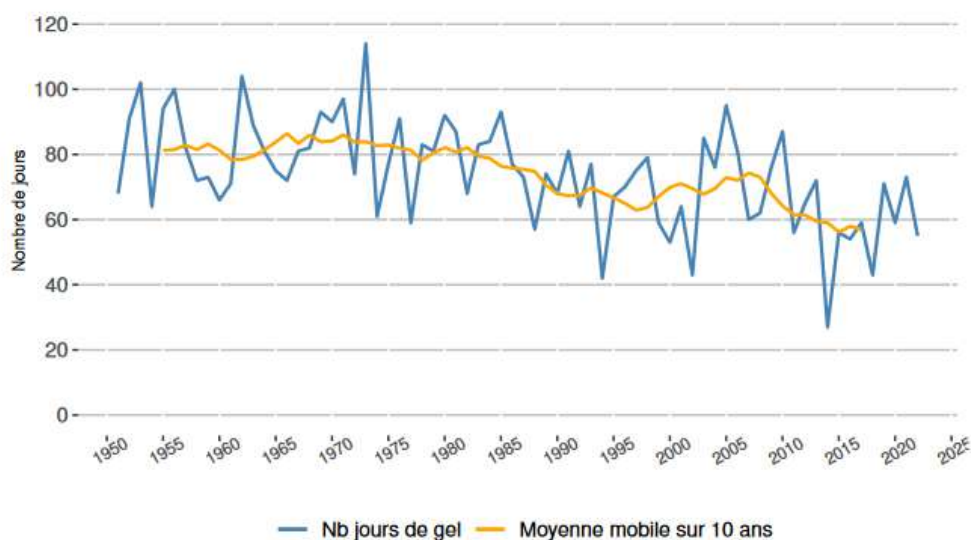


Figure 7 : Évolution du nombre de jours de gel par an à Ambérieu-en-Bugey (1950-2022 - altitude 250 m) (source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>)

3.1.2.1.2 Précipitations

En Rhône-Alpes, les précipitations annuelles sont en légère augmentation depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Évolution du nombre de jours de fortes pluies à Ambérieu-en-Bugey (altitude 250 m)

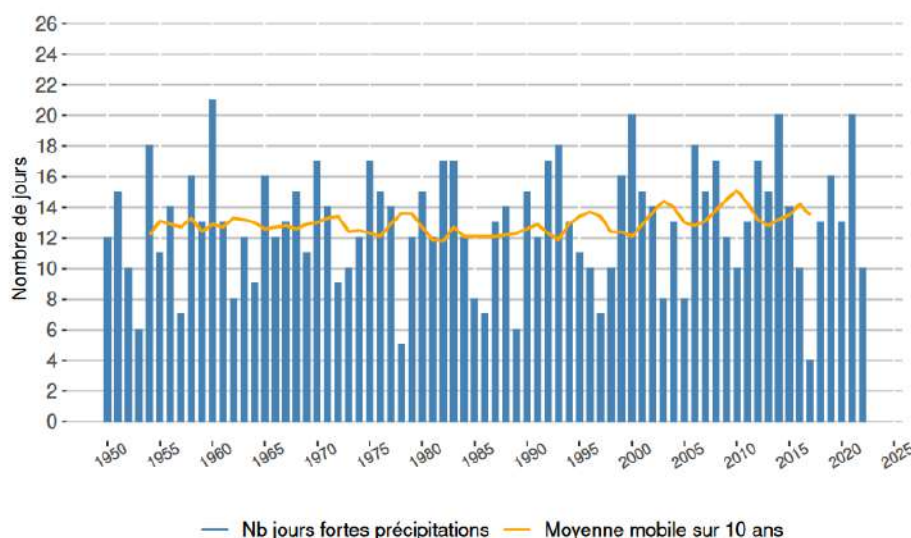


Figure 8 : Évolution du nombre de jours de fortes pluies à Ambérieu-en-Bugey (1950-2022 - altitude 250 m) (source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>)

3.1.2.2 Répercussions sur l'environnement¹

Les phénomènes de changements climatiques vont avoir des répercussions sur les éléments suivants :

- Les hausses de températures vont diminuer la ressource en eau, notamment en été, ce qui peut entraîner des conflits d'usage entre les besoins d'irrigation et l'alimentation en eau potable. La qualité de l'eau peut également pâtir d'étiages plus sévères.
Sur le territoire, le bilan hydrique annuel a diminué de -151 mm à Ambérieu-en-Bugey entre les périodes [1963 – 1992] et [1993 – 2022]. Dans l'Ain, on note une nette augmentation du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour sécheresse depuis 2014, voire une accélération depuis 2018.
- Des impacts sont également attendus sur la santé humaine avec la multiplication des canicules. Au niveau départemental, les canicules avec les intensités les plus élevées (2003, 2011, 2015, 2018) sont également associées à une surmortalité plus importante.
- Les écosystèmes naturels, ainsi que espèces végétales et animales sont amenés à évoluer. Certaines vont disparaître tandis que d'autres seront introduites. Dans le sud et le centre de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la remontée de l'influence du climat méditerranéen apporte avec elle des espèces jusqu'alors plutôt rencontrées dans le sud-est de la France.
- Les modes de gestion agricoles, pastoraux et sylvicoles devront s'adapter à l'évolution des écosystèmes locaux. On observe une avancée en précocité des stades d'épiaison et de floraison des prairies. Cette avancée varie entre 6 jours et 9 jours entre la période [1963- 1992] et la

¹ https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orcae/Profils_v1/Profil_200069193.pdf

période [1993-2022], à Ambérieu-en-Bugey, selon les stades phénologiques et les variétés de prairies étudiées.

- Les risques naturels et notamment les risques d'inondation, de feux de forêts, d'érosion et de mouvements de terrain devraient être exacerbés. Dans le département, le nombre de jours où le risque météorologique de feux de forêt est élevé est passé de 10.7 jours entre 1959 et 1988 (période de 30 ans) à 13.2 jours entre 1986 et 2015 (période de 30 ans).

3.2 Qualité de l'air

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant de nombreuses incidences sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées, se retrouvent celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et tertiaire, de l'agriculture ainsi que celles issues de la production et de l'acheminement d'énergie.

Le PLU doit, en tant que document de planification, identifier les sources de polluants atmosphériques responsables de la dégradation de la qualité de l'air, afin d'influer positivement, par son projet de développement, sur la qualité de l'air ambiant.

Les données dans les parties suivantes sont issues d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) Auvergne-Rhône-Alpes.

La cartographie d'exposition de la plateforme ORHANE (Observatoire Régional Harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des Nuisances Environnementales) situe la commune en zone peu altérée d'après l'indice Air. Un tronçon de la D1083 au cœur du bourg est cependant classé en zone dégradée à très dégradée.

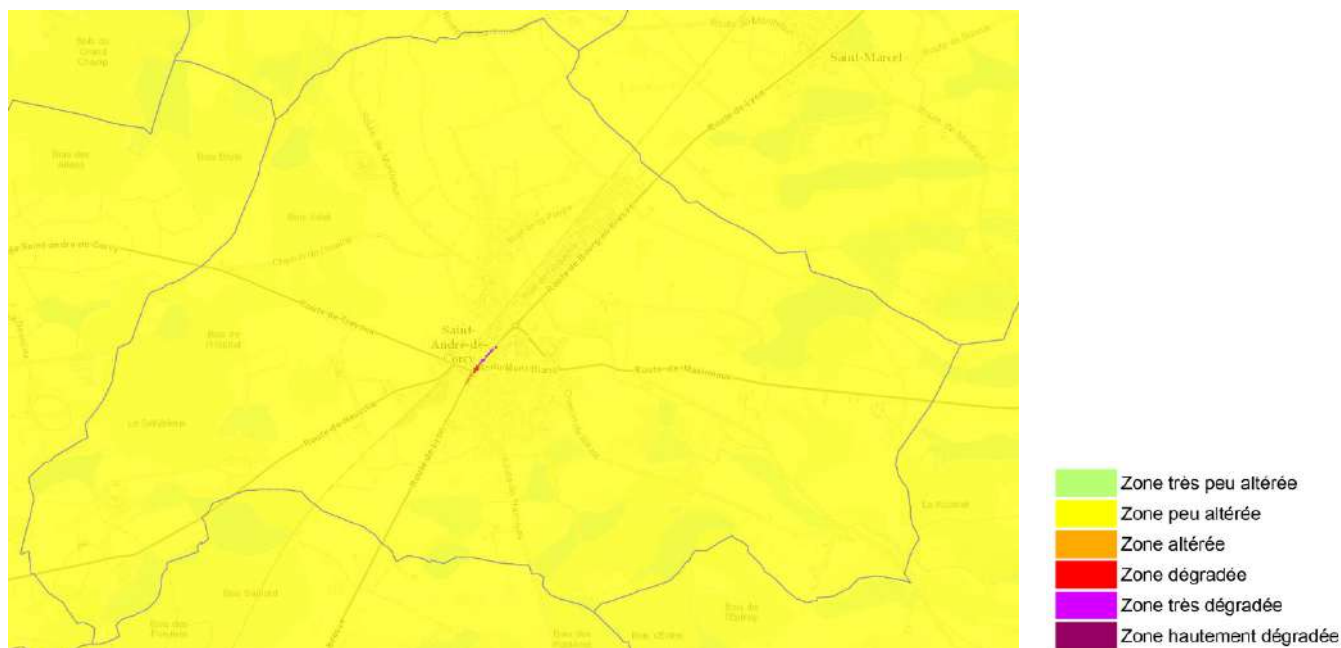


Figure 9 : Indice Air AURA sur la commune (ORHANE, 2022)



Les polluants se concentrent au niveau des axes routiers traversant la commune sur lesquels la qualité de l'air est dégradée. Dans les autres secteurs, la qualité de l'air est peu altérée.

3.2.1 Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les trois principaux GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les trois principaux GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

Le bilan annuel des émissions sur le territoire en 2022 représente 18,4 ktonnes équivalent CO₂. Le transport routier est le premier secteur émetteur de carbone (41,4 %). Ce secteur est suivi du secteur agricole puis du résidentiel.

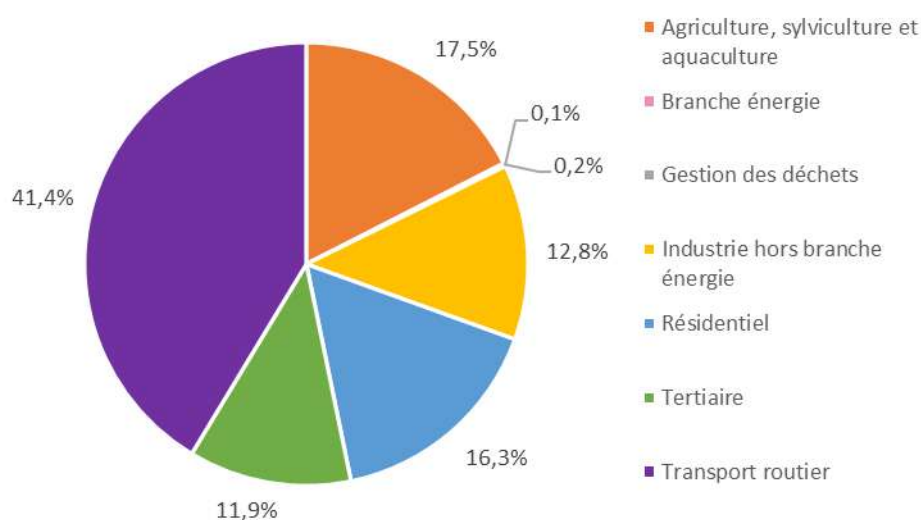


Figure 10 : Émissions de GES par secteur sur la commune de Saint-André-de-Corcy en 2022 (D'après les données de l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes)

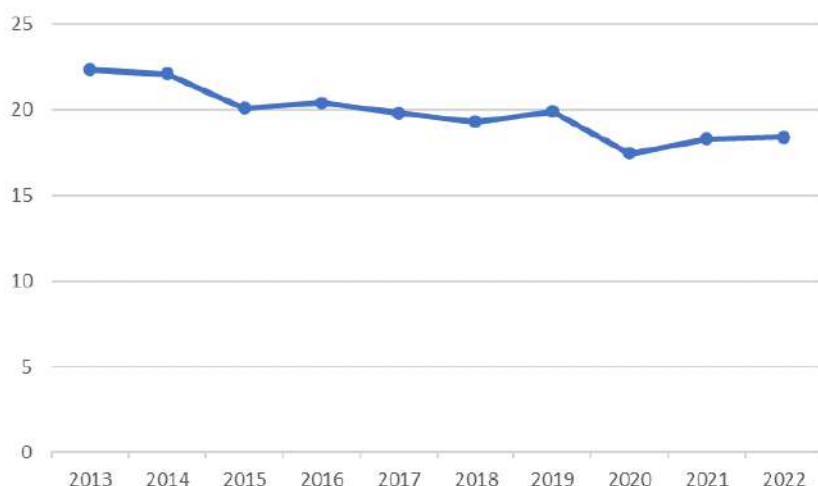


Figure 11 : Évolution des émissions de GES sur la commune de Saint-André-de-Corcy (D'après les données de l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes)

Les émissions de GES ont globalement diminué entre 2013 et 2022 à Saint-André-de-Corcy (-18 % entre 2013 et 2022).

La baisse des émissions de GES du transport routier en 2020 s'explique par la baisse importante des déplacements due au confinement.

Les forêts de la commune permettent d'absorber 957 tonnes équivalent CO₂ par an.

De plus, les forêts, cultures, prairies et zones humides de la commune stockent plus de 165 ktonnes équivalent CO₂ (40% pour les forêts, 36% pour les cultures, 8% pour les zones humides et 7% pour les prairies)².

3.2.2 Oxyde d'azote

Les oxydes d'azote sont des gaz irritants. Le monoxyde d'azote (NO) produit par les activités humaines est formé lors d'une combustion à haute température. Il est principalement émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage). Au contact de l'air, le NO est rapidement oxydé en dioxyde d'azote (NO₂). Sous l'effet du rayonnement solaire, les NOx sont également une source importante de pollution photochimique (à l'origine de la production d'ozone).

En 2021, un quart de la population du département de l'Ain est concerné par un risque sanitaire lié au NO₂.

² <https://aldo-carbone.ademe.fr/>

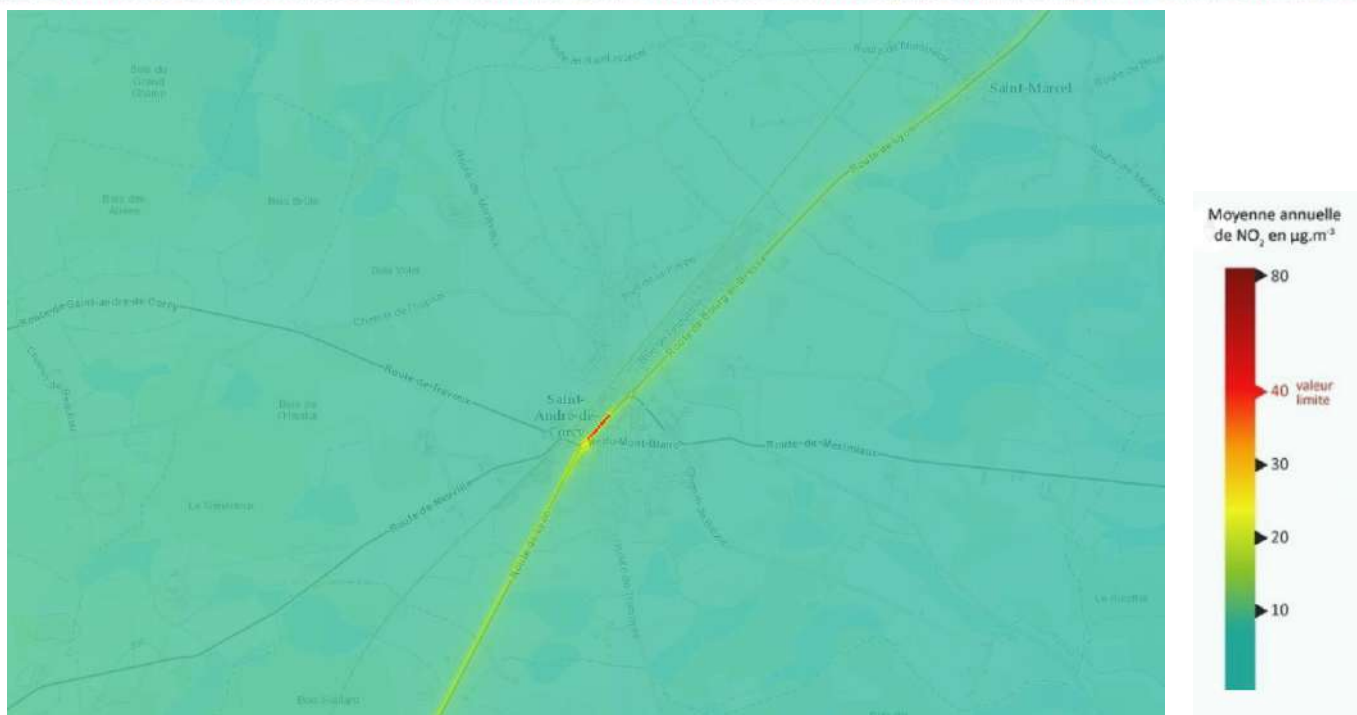


Figure 12 : Carte de synthèse annuelle de la concentration en NO₂ sur la commune, 2022 (Source : AtmoAURA)

Les transports routiers ont ici aussi la part la plus importante avec presque la moitié des émissions qui lui sont dû (51,3 %).

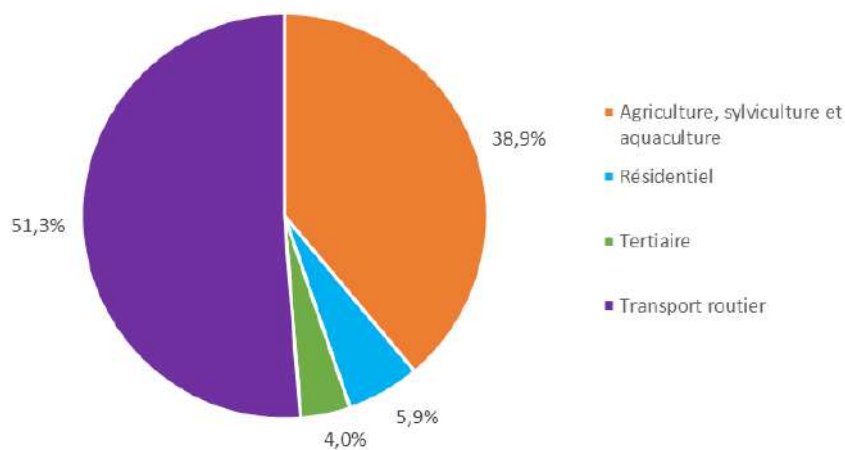


Figure 13 : Émissions de NOx à Saint-André-de-Corcy en 2022

Les émissions de NOx ont diminué sur Saint-André-de-Corcy (- 46 % entre 2013 et 2022).

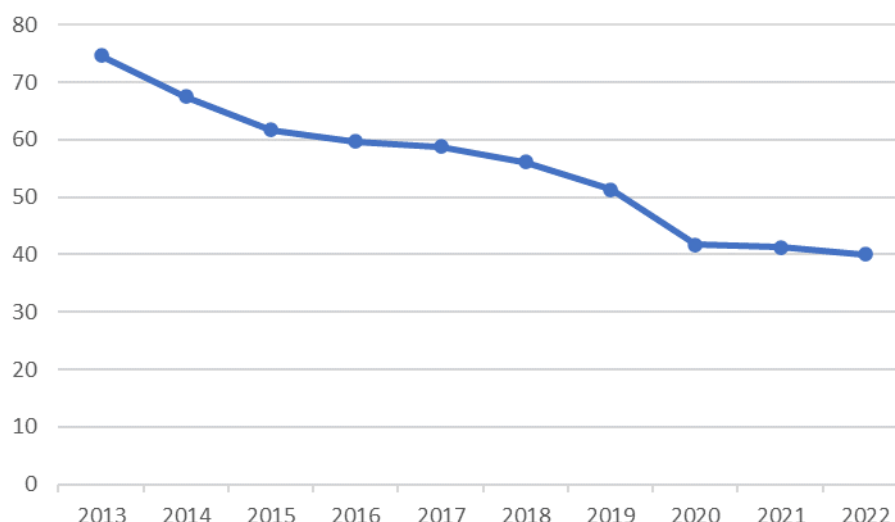


Figure 14 : Évolution des émissions de NOx sur Saint-André-de-Corcy

La diminution des émissions de NOx est principalement due à la diminution des émissions dues au transport routier.

3.2.3 Particules en suspension

Les particules en suspension ont de nombreuses origines, tant naturelles (érosion des sols, pollens...) qu'humaines (trafic routier et, notamment, moteurs diesel, industries, chauffage individuel) et ont une grande variété de tailles, de formes et de compositions. Elles peuvent véhiculer de nombreuses substances comme les métaux. Les particules mesurées sont de deux catégories : celles d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10) et celles d'un diamètre inférieur à 2.5 micromètres (PM2.5). L'enjeu sanitaire concernant les particules est important avec des effets notables sur la santé.

En 2021, l'ensemble de la population de l'Ain est concerné par un risque sanitaire lié aux PM2,5.

La majorité des émissions de particules fines sont dues au secteur résidentiel (76,1% pour les PM2.5 et 52,2% pour les PM10). Vient ensuite celui de l'agriculture avec 12,6% pour les PM2.5 et 36,6% pour les PM10.

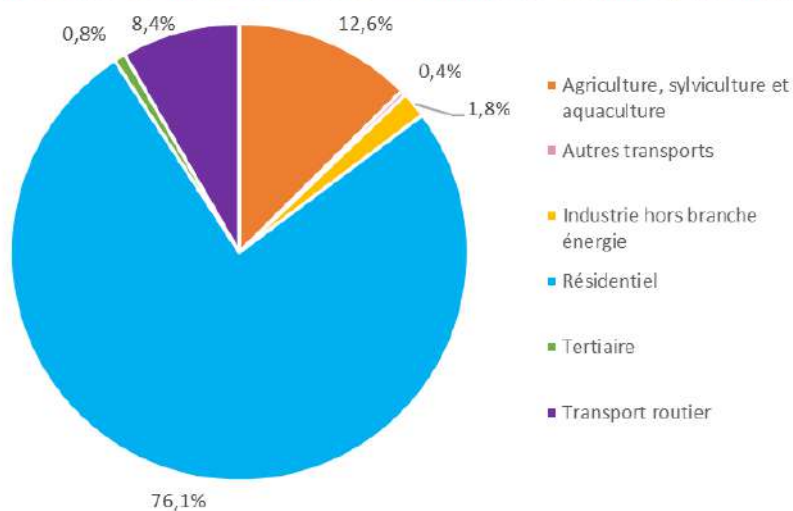


Figure 15 : Émissions de PM2.5 à Saint-André-de-Corcy en 2022

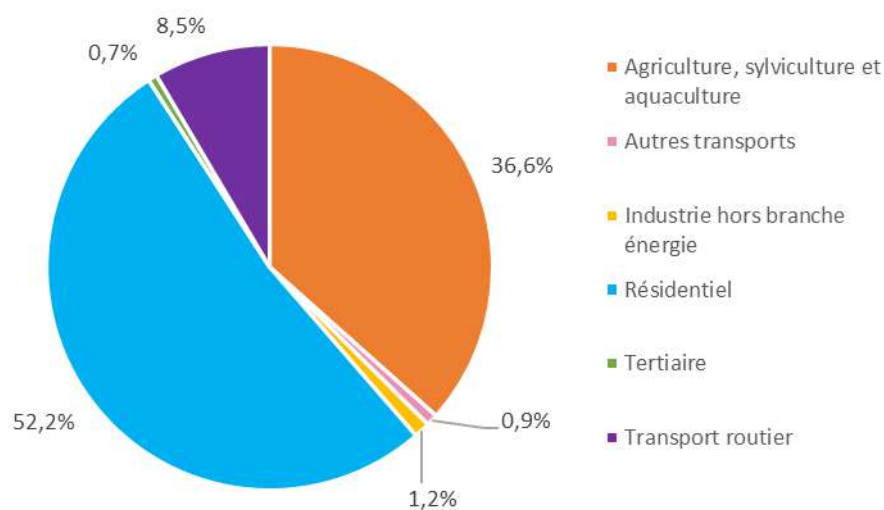


Figure 16 : Émissions de PM10 à Saint-André-de-Corcy en 2022

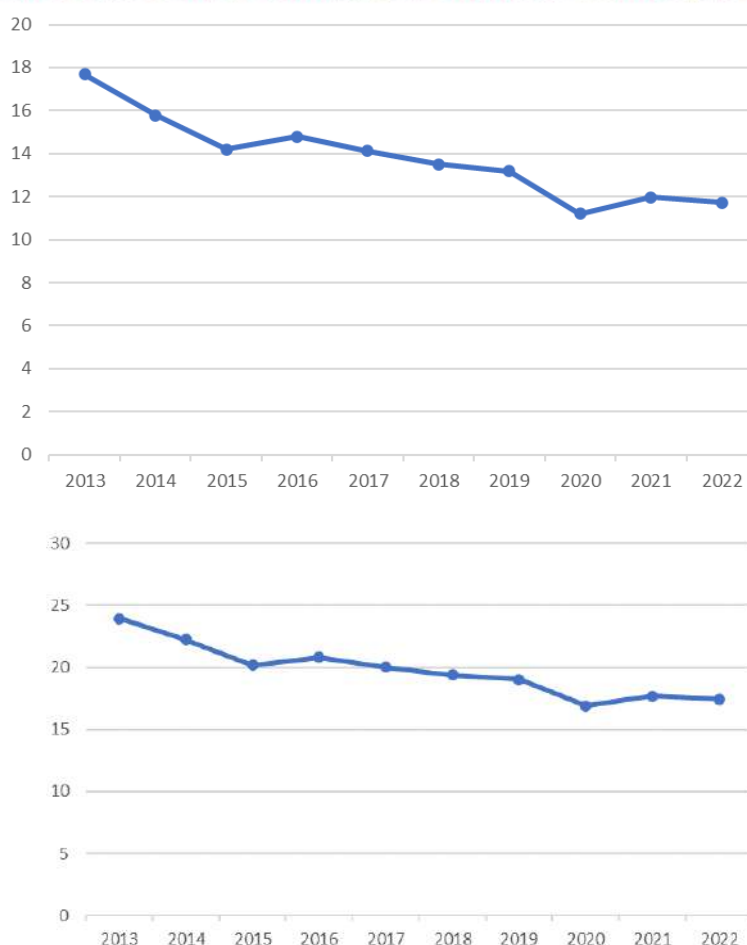


Figure 17 : Évolution des émissions de PM 2.5 (en haut) et PM 10 (en bas) à Saint-André-de-Corcy

Les émissions de PM2.5 et PM10 ont respectivement diminués de 34 % et 27% sur Saint-André-de-Corcy entre 2013 et 2022.

3.2.4 Ozone

A très haute altitude, dans la haute atmosphère, l'ozone protège les organismes vivants en absorbant une partie des rayons UV. Mais à basse altitude, c'est un polluant qui irrite les yeux et l'appareil respiratoire, et qui a des effets sur la végétation.

L'ozone est un polluant qui pose problème essentiellement en été, car pour produire beaucoup d'ozone, la chaleur et un fort ensoleillement sont nécessaires. Ce polluant n'est pas directement émis dans l'atmosphère mais se forme par réaction chimique à partir d'autres polluants, en particulier les oxydes d'azote et les hydrocarbures, sous l'action des rayons UV du soleil.

En 2021, la valeur cible pour la protection de la santé n'est pas dépassée sur le département.

La réduction des émissions des transports routiers est l'un des principaux leviers d'action pour limiter l'ampleur et la durée des épisodes d'ozone.

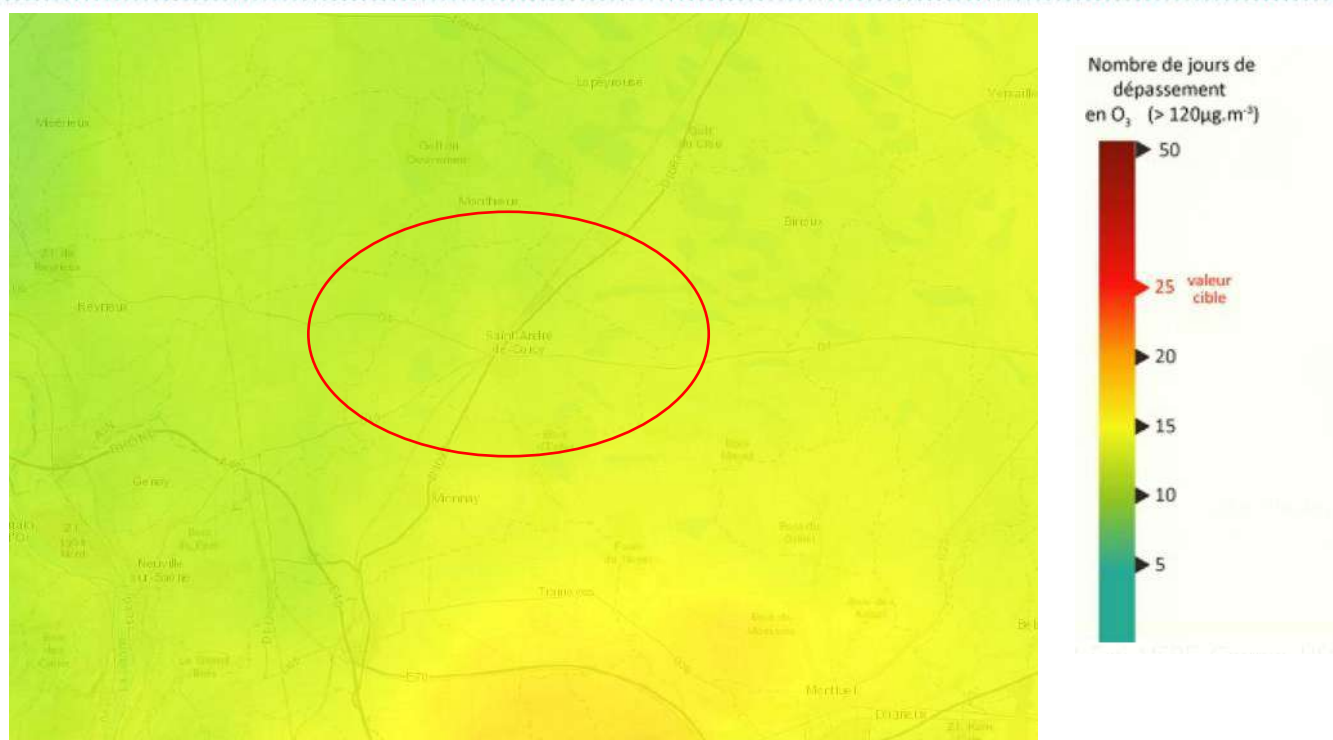


Figure 18 : Carte de synthèse annuelle de la concentration en Ozone sur la commune, 2022 (Source : AtmoAURA)

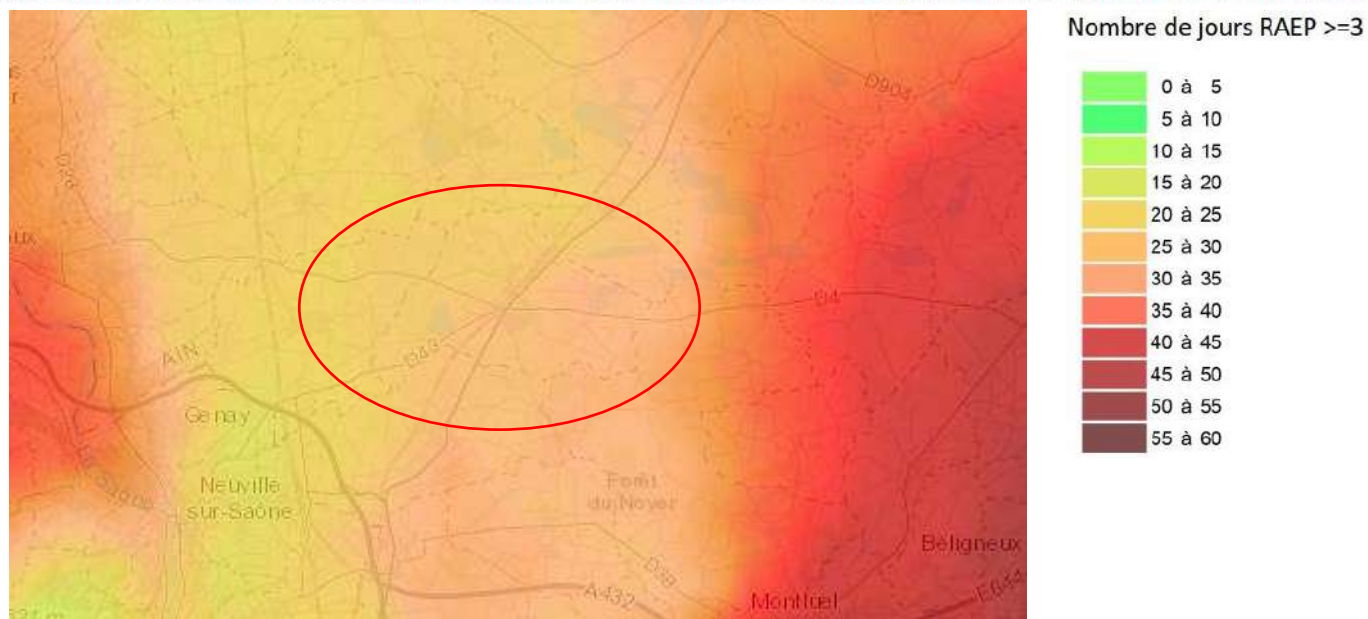
3.2.5 Ambrosie

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord.

L'ambrosie produit des pollens hautement allergisants. Les allergies qu'elle déclenche concernent une frange importante de la population. Dans les zones infestées, le taux de sensibilisation augmente d'année en année, car un temps d'exposition aux pollens d'ambrosie est nécessaire avant de commencer à développer des réactions allergiques. L'Ain est le cinquième département de France, en termes d'infestation par les ambrosies. L'allergie à l'Ambrosie est la première cause locale des pathologies allergiques avec des développements asthmatiques. L'impact de ces pollens est en pleine augmentation. Pour rappel, la lutte contre les allergies polliniques est une des priorités du troisième Plan Régional Santé Environnement (cf. action 13 "Réduire l'exposition de la population aux pollens allergisants" du PRSE3).

L'Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus concernée en France. La commune est concernée par l'exposition aux pollens d'Ambrosie. En juin 2019, un nouveau plan de lutte contre l'ambrosie et un nouvel arrêté préfectoral ont été adoptés afin de limiter l'exposition de chacun à ses pollens fortement allergènes.

La commune de Saint-André-de-Corcy est concernée par l'exposition aux pollens d'Ambrosie.



Les résultats de la modélisation aux pollens d'ambroisie sont exprimés par rapport au **Risque Allergique d'Exposition Pollinique supérieur ou égal à 3 sur une échelle de 5** (c'est à partir de ce niveau que le risque de développer des symptômes pour les personnes allergiques à ce taxon devient significatif)

Figure 19 : Exposition aux pollens d'Ambroisie en 2021 (Source : AtmoAURA)

3.3 Énergie

La plupart des données présentées dans cette partie proviennent de l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3.1 Consommation énergétique

En 2022, la commune a consommé 82,5 GWh en énergie tous secteurs et tous types d'énergie confondus.

La consommation énergétique du territoire communal par secteurs est présentée dans le graphe suivant.

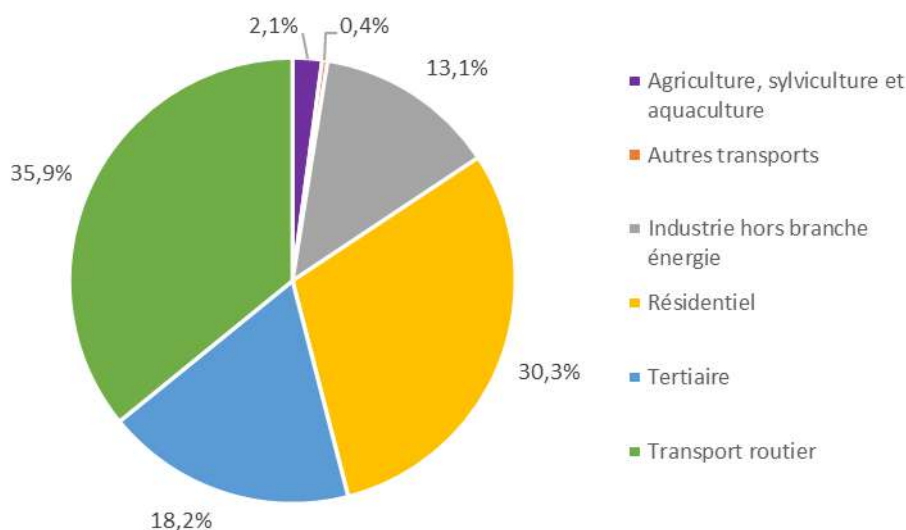


Figure 20 : Consommation d'énergie par secteur en 2022

Le transport routier et le résidentiel sont les principales causes de consommation d'énergie. Ils correspondent respectivement à 35,9% et 30,3% de l'énergie consommée sur la commune.

Les graphes suivants montrent les types d'énergie utilisés sur le territoire de manière globale, puis par secteurs.

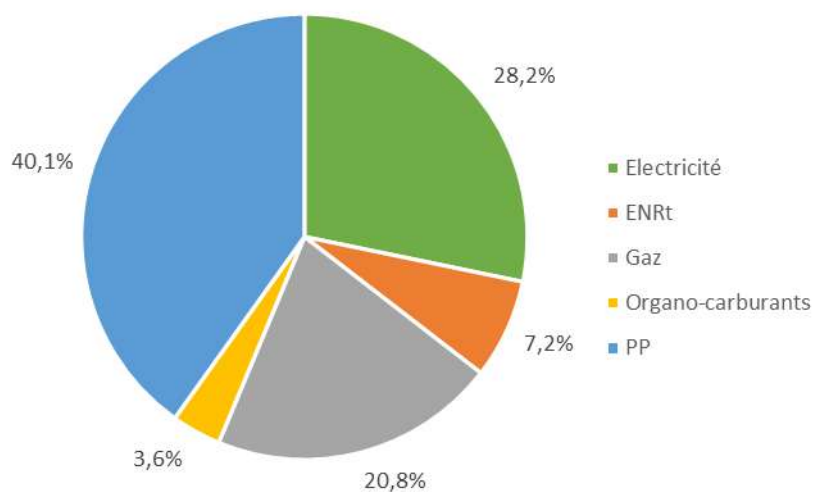


Figure 21 : Consommation par type d'énergie en 2022

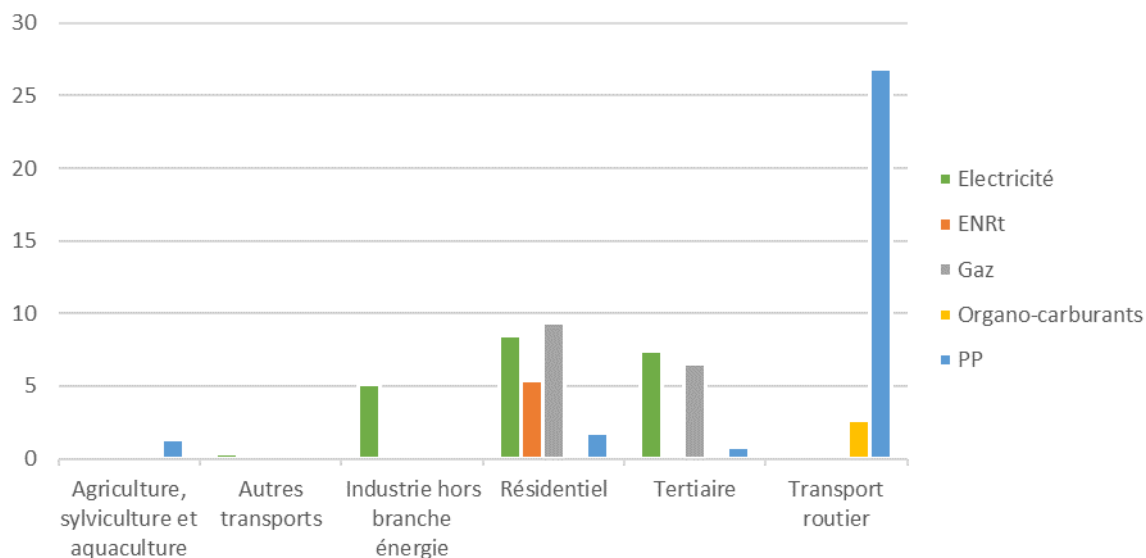


Figure 22 : Types d'énergie utilisés par secteurs en 2022 (en GWh)

Premières énergies en termes de besoins, les produits pétroliers concentrent 40,1 % des consommations énergétiques, principalement pour le secteur du transport routier.

L'électricité vient ensuite pour 28,2% des besoins du territoire et se retrouve dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie (hors branche énergie) principalement.

Enfin, le gaz, les organo-carburants et le renouvelable thermique sont représentés dans le résidentiel et le tertiaire pour le gaz, le transport routier pour les organo-carburants et dans le résidentiel pour le renouvelable thermique.

La consommation d'énergie sur Saint-André-de-Corcy a diminué de 13,8% entre 2013 et 2022.

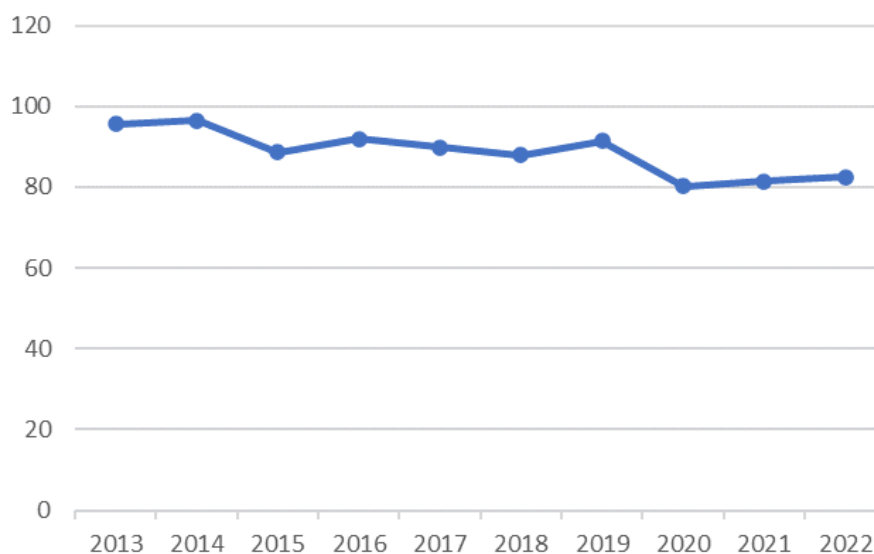


Figure 23 : Évolution de la consommation d'énergie sur Saint-André-de-Corcy

3.3.2 Production d'énergie et potentiel de production d'énergie

Le territoire est loin d'avoir une production suffisante pour répondre aux besoins énergétiques de la population.

En 2022, seulement 0,08% de l'énergie consommée est produite sur le territoire, le reste est importé.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire de Saint-André-de-Corcy correspond à 69,65 MWh répartie comme dans le graphe suivant.

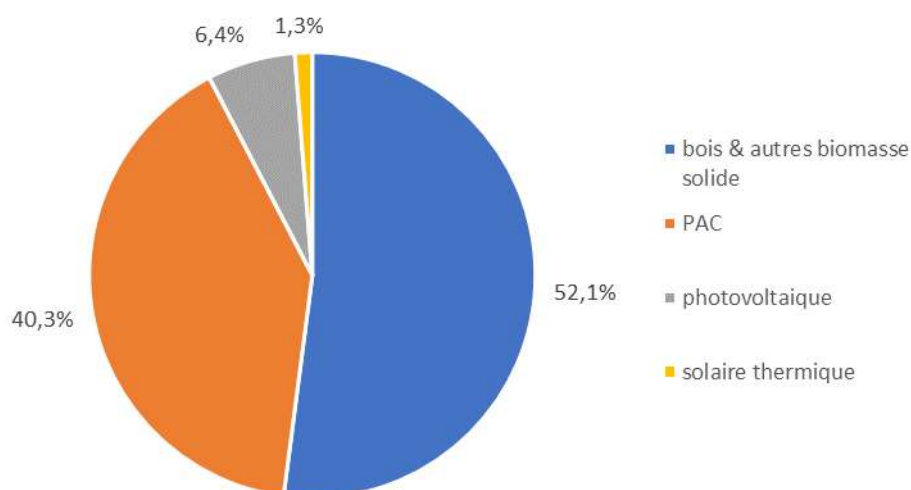


Figure 24 : Production d'énergie renouvelable en 2022

L'énergie renouvelable la plus représentative du territoire est le bois et autre biomasse solide qui correspond à 52,1% de la production.

3.3.2.1 Bois énergie

Le bois énergie possède de multiples avantages et est un élément clé pour la transition énergétique du territoire. Energie renouvelable et neutre pour l'effet de serre, il permet de valoriser les bois issus de l'entretien des forêts et participe ainsi à la bonne gestion du patrimoine forestier.

La production de chaleur avec les bois énergie et autres biomasses solides est estimée à 71 926 MWh en 2022 sur la communauté de communes de la Dombes. La commune présente une surface de forêts exploitables d'environ 400 ha.

La combustion du bois présente néanmoins un désavantage avec l'émission de polluants dans l'atmosphère, dont des particules fines, ce qui pose des problèmes de qualité de l'air.

3.3.2.2 Solaire thermique

Ces installations peuvent se faire soit avec des panneaux solaire thermique, soit avec des installations plus complexe (miroir reflétant le soleil pour chauffer un liquide dans un tube) qui permette de

cogénérer de l'électricité. Ces installations sont rares en France. Le potentiel de production annuelle de chaleur par l'installation de panneaux solaires thermiques dans les secteurs résidentiel et industriel est estimée à un peu moins de 8000 MWh sur la commune de Saint-André-de-Corcy.

3.3.2.3 Solaire photovoltaïque

Ce type de production permet de produire de l'électricité, cependant ce moyen de production peut entrer en concurrence pour l'utilisation des sols. La production solaire doit en priorité être installée sur des sites déjà artificialisés (toiture, parking, ...).

Sur la commune, le potentiel (productible annuel) est calculé, notamment en fonction du rayonnement solaire, et exprimé à l'échelle communale. L'hypothèse est faite que tous les bâtiments sont équipés de panneaux photovoltaïques. Ce potentiel productible annuel est estimé à 20 000 MWh.

Dans le cadre de la mise en place de la loi APER, plusieurs zones ont été identifiées pour du solaire photovoltaïque en toiture.



Figure 25 : Zones potentielles de développement du solaire photovoltaïque en toiture (Portail cartographique ENR, IGN)

Des zones ont également été pré-identifiées pour des ombrières et des installations au sol.

3.3.2.4 Éolien

Les éoliennes peuvent impacter les oiseaux et chauves-souris lorsqu'elles sont mal implantées, et peuvent présenter un défi pour l'acceptation du public de l'évolution des paysages.

Le département de l'Ain dispose d'un schéma départemental éolien, la commune de Saint-André-de-Corcy présente des enjeux forts et des zones d'exclusion potentielle ainsi que des secteurs où l'implantation est interdite par la réglementation. Sur les secteurs à enjeux forts, le développement de



l'éolien est favorable mais présente au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation et/ou une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage.

3.3.2.5 Méthanisation

La méthanisation sert à produire du méthane avec des déchets agricoles, ou de production agricoles destinée à la méthanisation (attention, cela concurrence d'autres utilisations du sol comme la production alimentaire, ou une utilisation naturelle de l'espace).

La commune présente un potentiel de méthanisation productible de 5 000 MWh. Un projet avait été envisagé mais abandonné faute d'emplacement.

3.3.3 Point de vigilance sur les énergies renouvelables

Si augmenter la résilience du territoire grâce à plus d'autonomie énergétique comporte de nombreux avantages, cela doit être accompagné d'une réflexion. En effet, il faut rester vigilant dans le développement de nouvelles capacités de production en considérant leurs avantages et inconvénients avec un **prisme multicritère** (impact sur la biodiversité, sur les sols, l'eau, les ressources minérales, la pollution chimique, le climat etc.), et la **prise en compte des impacts à échelle globale**.

La production d'énergies renouvelables s'appuie sur des infrastructures, dont la construction dépend de produits non renouvelables et environnementalement impactants : en termes de matériaux (métaux issus de mines plus ou moins lointaines, plus ou moins rares) mais également énergétiquement (leur construction demande l'utilisation d'énergies fossiles).

Ainsi, les impacts environnementaux sont délocalisés. Les gaz à effet de serre du territoire de la commune sont réduits, mais ailleurs on voit apparaître des pollutions par l'exploitation de mines, la consommation énergétique des usines, du transport, de la consommation d'espace, un effet sur la biodiversité, etc.

De plus, pour qu'il y ait un gain environnemental il faut qu'il y ait **substitution et non pas additionalité** des énergies. Par exemple, l'énergie solaire doit remplacer le pétrole, et non pas s'y ajouter. Or, la tendance mondiale montre actuellement une additionalité de la production, et non pas une substitution. De plus, plusieurs énergies dites renouvelables sont intermittentes, et reposer sur elles demande de changer la façon de consommer l'énergie.

Ils conviennent donc de garder en tête ces éléments dans la démarche de production d'énergie locales, afin de diminuer les impacts environnementaux de la consommation énergétique, fossile ou non fossile. L'énergie la moins polluante, étant celle qu'on ne consomme pas.

3.4 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Climat/Air/Énergie	-	Des effets du changement climatique déjà visibles	↘	Effets qui risquent de s'intensifier : - augmentation des températures qui favorise les sécheresses et diminue la disponibilité de l'eau - multiplication des canicules - accroissement des risques naturels - évolution des écosystèmes
	-	Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dues aux transports routiers	↘	Des évolutions climatiques et l'augmentation de la population qui pourraient augmenter les émissions de polluant et de GES
	+	Une qualité de l'air peu altérée sur le territoire	↗	Une diminution globale des polluants au cours des 10 dernières années
	-	Une consommation énergétique liée aux transports et au secteur résidentiel	↗ ↘	Une baisse de la consommation 2013 et 2022 Une augmentation probable avec la croissance démographique

LES ENJEUX

- L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique
- La conservation des puits de carbone
- La diminution des émissions de polluants atmosphériques et GES et de la consommation énergétique, notamment en :
 - développant la mise en place d'alternative à la voiture individuelle
 - encourageant les bonnes pratiques agricoles
 - agissant sur la consommation des bâtiments : isolation, bioclimatisme, ...
 - accompagnant vers la sobriété
- Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux

4 Paysage

4.1 Les caractéristiques du grand paysage

L'atlas des paysages de l'Ain identifie 6 « pays » sur le département. Ces pays sont définis comme suit : « partie de territoire que l'on identifie à ses composantes naturelles, économiques et culturelles ».

La commune de Saint-André-de-Corcy se situe au sud du pays du plateau de la Dombes.

Le plateau argileux de la Dombes est occupé par des bois, des terres cultivées et de nombreux étangs. Les terres pauvres et humides du plateau ont pendant longtemps nui à son économie jusqu'à la création des nombreux étangs à partir du XIII^{ème} siècle. Le paysage a ainsi été façonné par la pisciculture et la céréaliculture. Il est aujourd'hui connu comme le pays aux milles étangs.

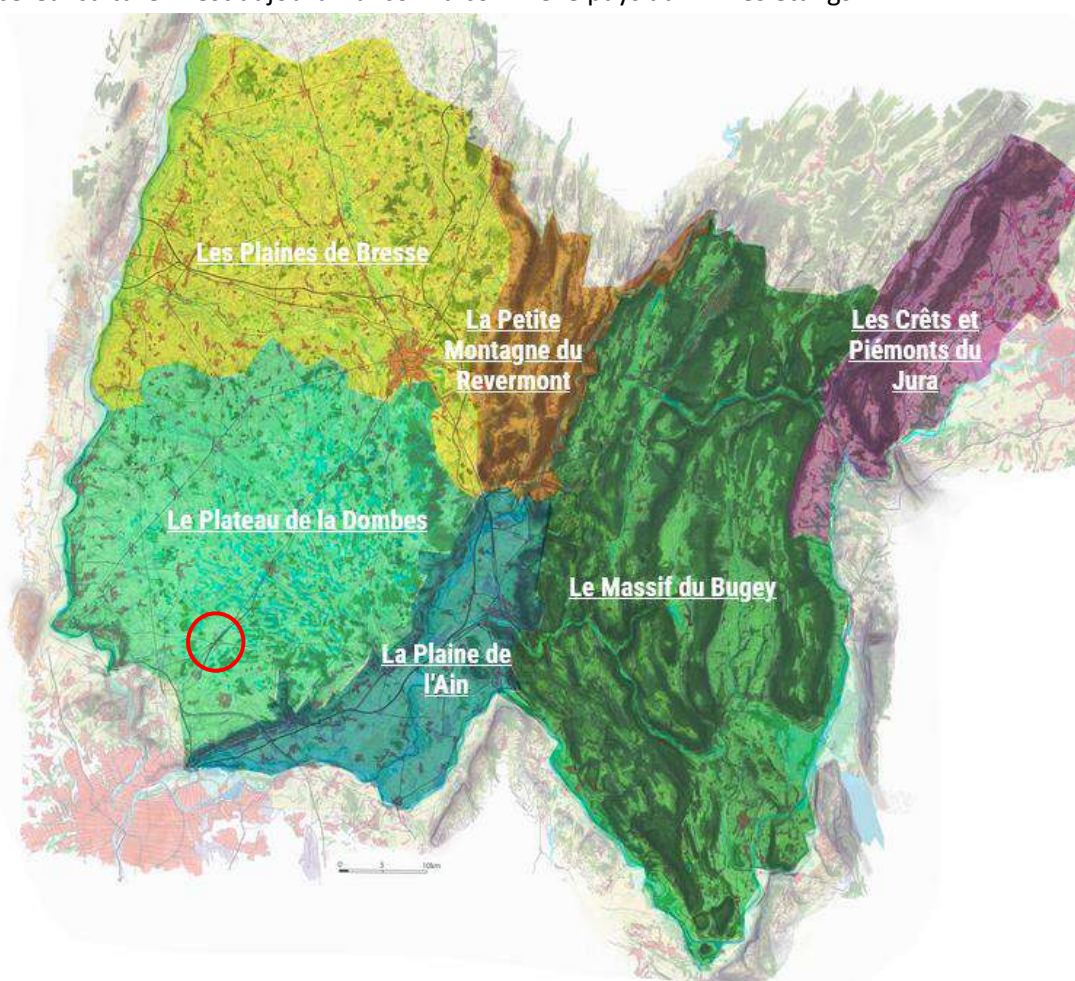


Figure 26 : Les 6 pays des paysages de l'Ain

Saint-André-de-Corcy est situé à l'entrée de l'unité paysagère de la Dombes des étangs et en bordure de l'unité de la Dombes forestière. La présence croissante des étangs ainsi que la fragmentation progressive des bois offrent une transition douce entre la Dombes des étangs et la Dombes forestières.

La Dombes des étangs est décrite comme un paysage mosaïque. Les étangs accueillent une production piscicole, des oiseaux migrateurs, des oiseaux d'eau locaux et des cultures durant l'assec.

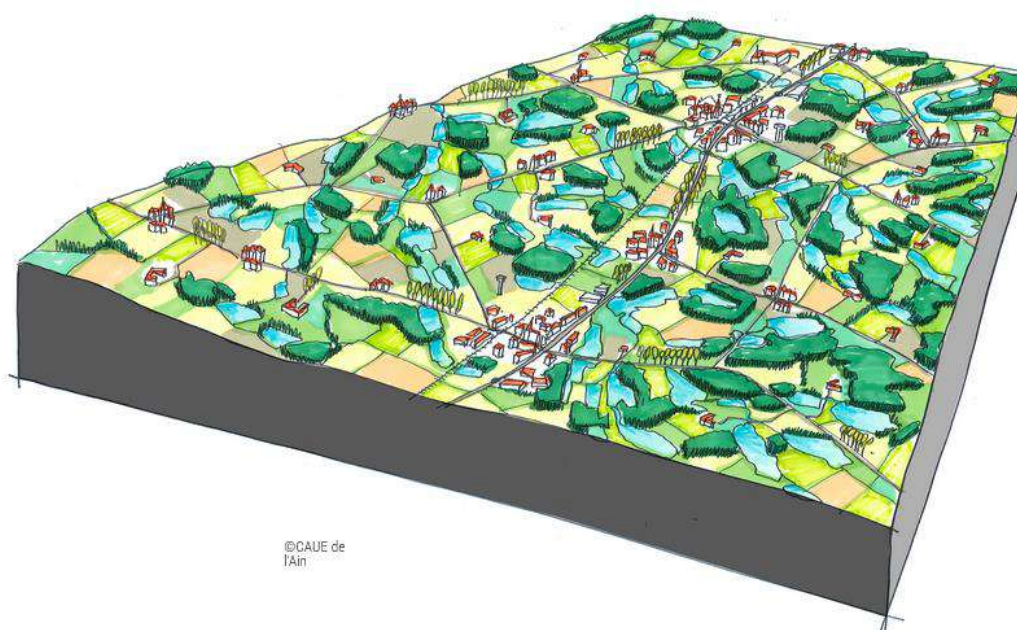


Figure 27 : Bloc diagramme de l'unité de paysage de la Dombes des étangs réalisé par le CAUE de l'Ain. (Il s'agit d'un dessin de principe illustrant le paysage à travers les éléments caractéristiques de l'unité)

Le SCoT de la Dombes situe quant à lui la commune dans l'entité paysagère de la Dombes méridionale. Cette entité est décrite comme une zone de grandes cultures, avec de fortes influences périurbaines. Elle se positionne comme un espace de transition entre la Dombes et le Lyonnais, caractérisé par une forte densité du bâti dans ce paysage initialement agricole, entraînant une tendance à la rurbanisation.

4.2 Le paysage communal

4.2.1 Rappel historique

Les premières traces de la présence de l'homme remontent au XI^{ème} siècle. La région était peu habitée à cause de la présence de nombreux marais. Le village se situait alors sur la butte de l'église, et le château (motte castrale) était édifié à la Roussière. Possession des sires de Villars et de Beaujeu, puis des dauphins du Viennois, il fut détruit et remplacé par le château de Montriblond.

Divisé en deux hameaux, l'Église et la Croix Blanche, la commune avait une vocation agricole. De nombreux étangs encerclaient alors les deux hameaux. Entre la révolution et le début du XIX^{ème} siècle, le village subit une période difficile. En effet, la culture est misérable, le climat, l'humidité et les fièvres provoquent une forte mortalité.



La place de la Croix au début du XX^{ème} siècle (Source : Cartorum)

Les marais ont alors été asséchés et le village a pu développer son activité à partir du milieu du XX^{ème} siècle grâce au développement des axes de communication. Sa vocation agricole perd alors de son importance au profit d'un développement industriel, artisanal, commercial et tertiaire. La création de la zone artisanale en 1980 a généré de nombreux emplois, et a permis d'améliorer considérablement le cadre de vie des habitants.

4.2.2 Les unités paysagères locales

A l'échelle de Saint-André-de-Corcy, 4 unités paysagères peuvent être dégagées de l'analyse du grand paysage :

- le village ;
- la mosaïque de la Dombes ;
- la plaine agricole ;
- la zone industrielle.

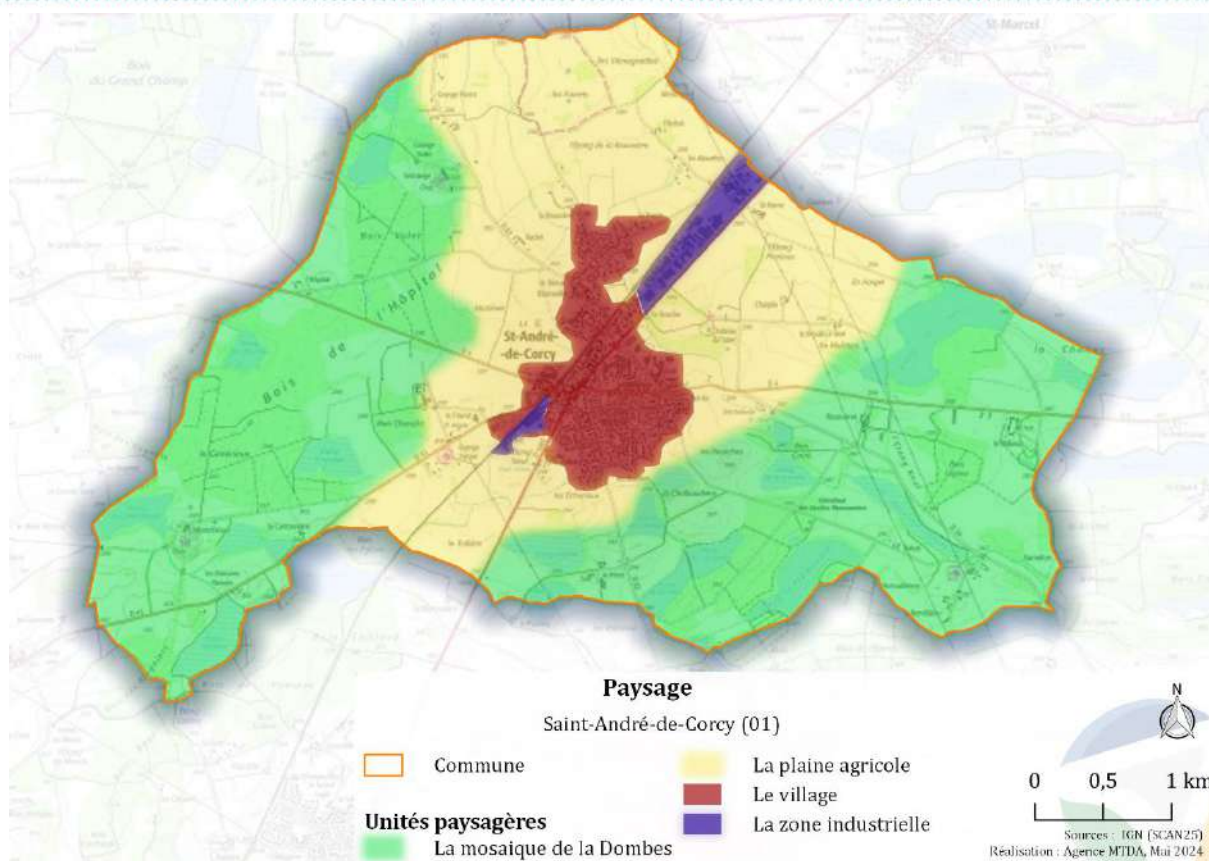


Figure 28 : Les unités paysagères locales

➤ Le village

Regroupé au centre de la commune, le paysage urbain regroupe le centre ancien, les équipements publics et les lotissements pavillonnaires. Les axes de circulation occupent une grande place dans le paysage urbain. L'habitat présente des volumes et des styles hétérogènes, les motifs architecturaux et paysagers sont peu qualitatifs.



Route de Bourg-en-Bresse



Rue de la Gare

➤ Les zones industrielles aux entrées de ville

Le paysage de la commune est fortement marqué par la présence de la zone industrielle et artisanale étalée le long de la départementale au nord de la commune. Cette extension tentaculaire du village rompt avec le caractère rural du paysage dombiste. En effet, leur hauteur forme un point d'appel visuel au sein de ce relief plat et vient perturber la lisibilité de la silhouette du village.



Vue sur la zone industrielle depuis le chemin de Fléchet

➤ La mosaïque de la Dombes

Identifié à l'est et à l'ouest du territoire communal, le paysage en mosaïque de la Dombes offre une belle diversité d'ambiance et participe au caractère rural de la commune. Alternant entre culture, étangs et boisements, ce paysage typique est également marqué par quelques fermes isolées.

Pour rappel, un étang est aussi un espace cultivé et alterne entre deux périodes : l'évolage et l'assec. L'évolage est la période pendant laquelle l'étang est en eau et le poisson élevé. L'assec est la période pendant laquelle l'étang est asséché et peut être cultivé.

Ces étangs, visibles facilement par vue aérienne, tendent à se faire plus discrets une fois sur place.



Étang des Vavres, (source : Google maps)

➤ La plaine agricole

Entourant le village, la plaine agricole offre un paysage très ouvert, l'absence de haie bocagère et le relief plat offrent des vues lointaines sur le paysage alentour (dont la zone industrielle).

De par sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, ces terres agricoles sont victimes de la pression d'urbanisation et du mitage.



Vue sur le village depuis le chemin de Fléchet

4.2.3 Patrimoine historique

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La commune comporte un site inscrit au monument historique : la Poype de la Roussière, une motte castrale datant du XI^{ème} siècle.

Plusieurs autres édifices participent au patrimoine bâti de la commune : l'église du vieux Marseille situé dans l'ancien bourg, le château de Sûre, le château de Vernange, le château de Montriblond et le domaine de Bellieux.

Ces châteaux sont accompagnés de parcs arborés visibles depuis le grand paysage.

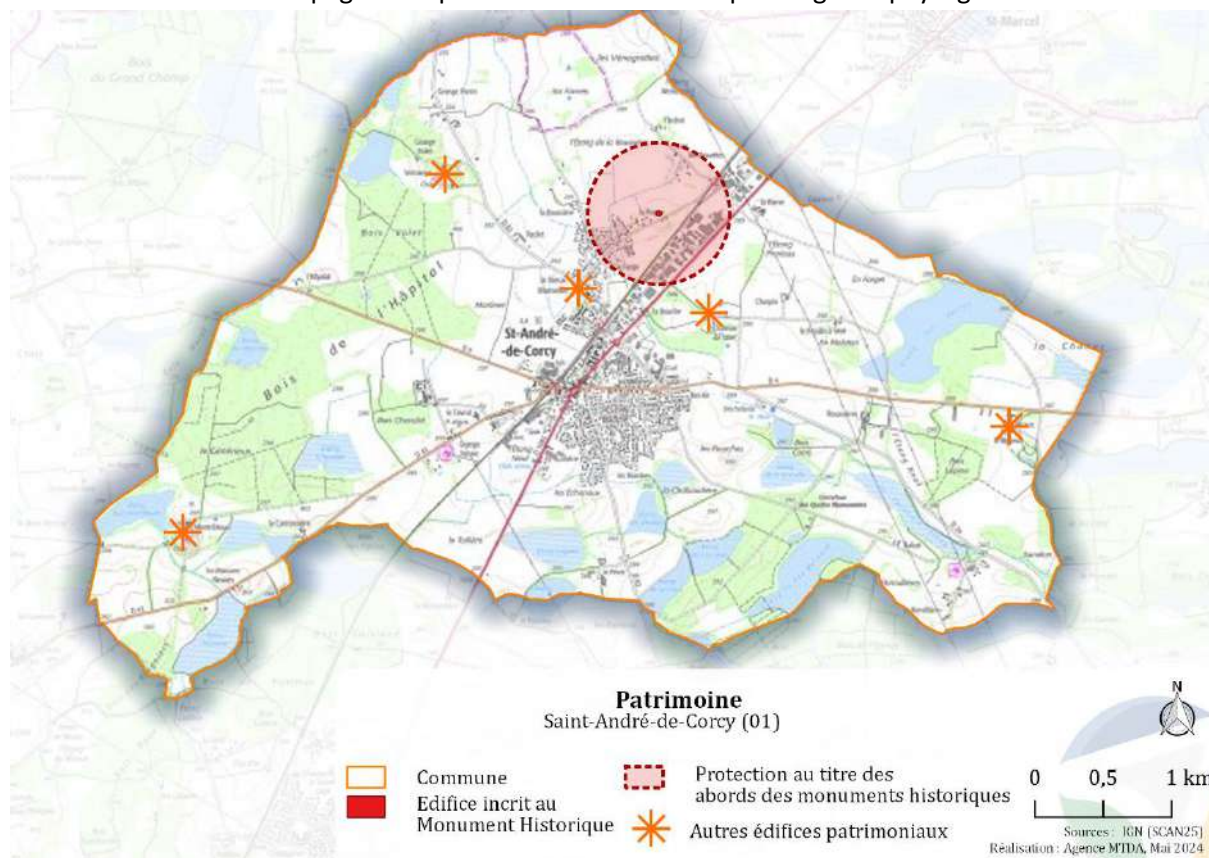


Figure 29 : Site inscrits et monuments historiques



Figure 30 : La poype de la Roussière (source : Ministère de la Culture)

4.3 Les évolutions et les enjeux

4.3.1 Un paysage urbain hétérogène, centré sur les véhicules

Village à caractère rural, l'urbanisation s'est développée à partir des hameaux de l'Église et de la Croix blanche. L'habitat traditionnel est regroupé aux abords de l'Église du vieux Marseille et autour de la place de la Croix Blanche. L'architecture est sobre et témoigne du passé agricole du territoire. Le village est également structuré par la présence de la voie ferrée qui limite les échanges.

A partir de 1975, les quartiers pavillonnaires se développent sur les pourtours du village. Ces zones résidentielles, hautement consommatrices d'espace, participent à la banalisation des paysages et au mitage des terres agricoles.

La voiture occupe une place prédominante dans le paysage urbain de Saint-André-de-Corcy, la commune étant située sur l'axe reliant Lyon à Bourg-en-Bresse. La place de la Croix Blanche, centre historique de la commune, a été transformée en parking/rond-point. Le traitement routier est très marqué et fait de la commune un lieu de passage et un village dortoir.

L'enjeu paysager pour le village est de renforcer l'identité du centre bourg et de recréer un véritable espace public de qualité pour les habitants. Cet objectif se traduit par la réduction de l'impact de la voiture sur le paysage urbain. Il semble également important de veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions et de la zone industrielle existante. Étant donné l'urbanisation qui a eu lieu au cours des dernières décennies, une attention particulière doit être portée pour contenir ce mitage et mieux traiter les transitions ville-campagne.



*Vue sur la rue du Petit Jardin, dans le quartier résidentiel.
Les jardins sont délimités par des haies de thuyas (source : Google Maps)*



La place de la Croix-Blanche

4.3.2 Des espaces agricoles et naturels à préserver

Les paysages agricoles et naturels sont étroitement liés et entretenus par les activités traditionnelles de la Dombes : pisciculture, agriculture et chasse. Une attention particulière doit être portée à la préservation de cet équilibre et des différentes composantes de ce paysage : les étangs, les boisements, les haies bocagères et arbres isolés, les prairies et cultures. Ces éléments sont également essentiels à la préservation de la richesse écologique du territoire.

Ce paysage est mis en valeur par les nombreux sentiers parcourant la commune qu'il faut également veiller à conserver.



Circuit de l'étang des Vavres, Office de tourisme de la Dombes © Claire CURT



4.3.3 Les perceptions visuelles et les entrées de village

Saint-André-de-Corcy comporte plusieurs entrées sur son territoire. Ces entrées matérialisent le premier contact de l'utilisateur avec la ville et participent à la perception et donc à l'attractivité du territoire. Le traitement des franges urbaines peu qualitatives constitue notamment un des objectifs du SCoT de la Dombes.

Parmi celles-ci, l'entrée sud par la D1083 est marquée par le château d'eau, visible plusieurs centaines de mètres avant l'arrivée sur la commune. Il constitue un véritable point d'accroche visuel. La qualité paysagère de cette entrée est moyenne, partagée entre le caractère bucolique des prairies longeant la route et la frange urbaine en fond qui pourrait jouir d'une meilleure intégration paysagère.



D1083 entrée sud (source : Google Maps)

L'entrée nord par la D1083 est très peu qualitative, la zone industrielle longeant la route rend difficile la lecture de la silhouette du village. L'impact visuel négatif de ces aménagements est d'autant plus marquant qu'il se trouve en face d'espaces agricoles et boisés.



D1083 entrée nord (source : Google Maps)

Montrant un caractère plus rural, les entrées Est et Ouest offrent une meilleure appréciation de la silhouette du village. L'entrée Est par la route de Meximieux est cependant marquée par le secteur résidentiel et donne à voir des pavillons paysagèrement peu intégrés.



D82 entrée ouest (source : Google maps)



D4 route de meximieux (source : Google maps)



4.4 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Paysage	+	Un paysage agricole et naturel remarquable, typique de la Dombes	↗	Des éléments paysagers identifiés dans l'atlas des paysages et dans le SCoT
	-	Le mitage de la plaine agricole par les lotissements et la zone industrielle	↘	Une pression d'urbanisation
	-	Un paysage urbain très routier et une identité de village peu marquée		
	+	Un patrimoine bâti remarquable	↗	La poype inscrite aux Monuments Historiques
			↘	Des édifices non protégés
	-	Des entrées de ville peu qualitatives	↗	Le traitement des entrées de ville fait partie des objectifs du SCoT

LES ENJEUX

- L'intégration des constructions neuves (habitat et zone d'industrielle)
- Limiter le mitage des terres agricoles et veiller au traitement qualitatif des limites ville-campagne
- La préservation du patrimoine paysager bâti et naturel
- La requalification des entrées de village



5 Patrimoine naturel et biodiversité

5.1 Pourquoi préserver la biodiversité ?

La biodiversité est définie comme « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes »³. Elle se décline en trois niveaux d'organisation⁴ :

- diversité écologique (les écosystèmes) ;
- diversité spécifique (les espèces) ;
- diversité génétique (les gènes).

La biodiversité au niveau de l'écosystème peut être décrite par la composition (nombre et identité des espèces), la structure (relative abondance et organisation spatiale) et le fonctionnement (relation entre les espèces)⁵.

Un regroupement de scientifiques a défini des limites planétaires⁶ : ces limites, une fois dépassées, mettent en péril la stabilité du système terre, et donc les conditions de vie telles que nous les connaissons. L'érosion de la biodiversité fait partie de cette liste de variables, au même titre que les changements climatiques, les changements d'utilisation des sols, l'utilisation de l'eau, etc. En France, comme dans le monde, l'érosion de la biodiversité a dépassé le seuil limite à ne pas franchir afin de garantir la stabilité du système.

En effet, un effondrement de la biodiversité est constaté aujourd'hui. Les espèces disparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine, et celui-ci s'accélère⁷. La France est le 6^{ème} pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées et la biodiversité n'y est pas moins menacée qu'ailleurs. A titre d'exemple et d'après l'Office Français de la Biodiversité (OFB), 30 % des oiseaux des champs (en individus) ont disparus en 15 ans et 38 % des chauves-souris ont disparus entre 2006 et 2016, parmi 19 des 34 espèces vivant en métropole⁸.

Cette crise majeure de la biodiversité est en majorité due à :

- la destruction et l'artificialisation des milieux naturels (y compris simplification des milieux) ;
- la surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal d'espèces ;
- le changement climatique global ;
- les pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

³ Convention sur la diversité biologique, Nations Unies, 1992

⁴ INPN

⁵ La Forêt et le Bois en France en 100 Questions – Qu'entend-on par écosystème forestier ? Quel est son fonctionnement ?, Y. Birot, Académie d'Agriculture de France, 2016

⁶ Steffen et coll. Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet, Science, 2015 disponible ici : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1259855>

⁷ <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

⁸ <https://www.ofb.gouv.fr/pourquoi-parler-de-biodiversite/la-biodiversite-en-danger>



En France, les principales sources d'érosion de la biodiversité sont l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, les pratiques agricoles et sylvicoles intensives (utilisations d'intrants, simplification des milieux), les espèces exotiques envahissantes, la pollution lumineuse, les changements climatiques⁹¹⁰.

En effet, cette même biodiversité qui est en danger, est indispensable aux êtres humains et lui rend de nombreux services. On parle de services écosystémiques, que l'ONU définit comme « *les biens et les services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être* ».

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture distingue quatre types de services¹¹ :

- services d'approvisionnement ;
- services de régulation ;
- services de soutien ;
- services culturels.



Figure 31 : Exemples de services écosystémiques

Le maintien des services écosystémiques contribue à la durabilité, par exemple en garantissant l'accès durable aux ressources naturelles ou encore en fournissant un cadre de vie de qualité aux sociétés humaines. Au contraire, leur dégradation peut avoir des conséquences néfastes comme augmenter le risque d'inondation, réduire le niveau de sécurité alimentaire ou augmenter certains risques sanitaires. Notons que plus la biodiversité s'érode, plus sa capacité à s'adapter aux changements de demain augmente.

⁹ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/article/les-menaces-sur-la-biodiversite>

¹⁰ L'environnement en France, rapport de Synthèse – édition 2019, MTES

¹¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (<http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>)

5.2 La biodiversité du territoire

5.2.1 Milieux forestiers

Les milieux forestiers de Saint-André-de-Corcy sont en majorité constitués de forêts fermées de feuillus (95%).

Les milieux forestiers abritent différentes espèces d'oiseaux, de papillons, d'amphibiens, de reptiles, de chauve-souris, certaines strictement forestières et d'autres principalement rencontrées en forêt mais pas seulement.

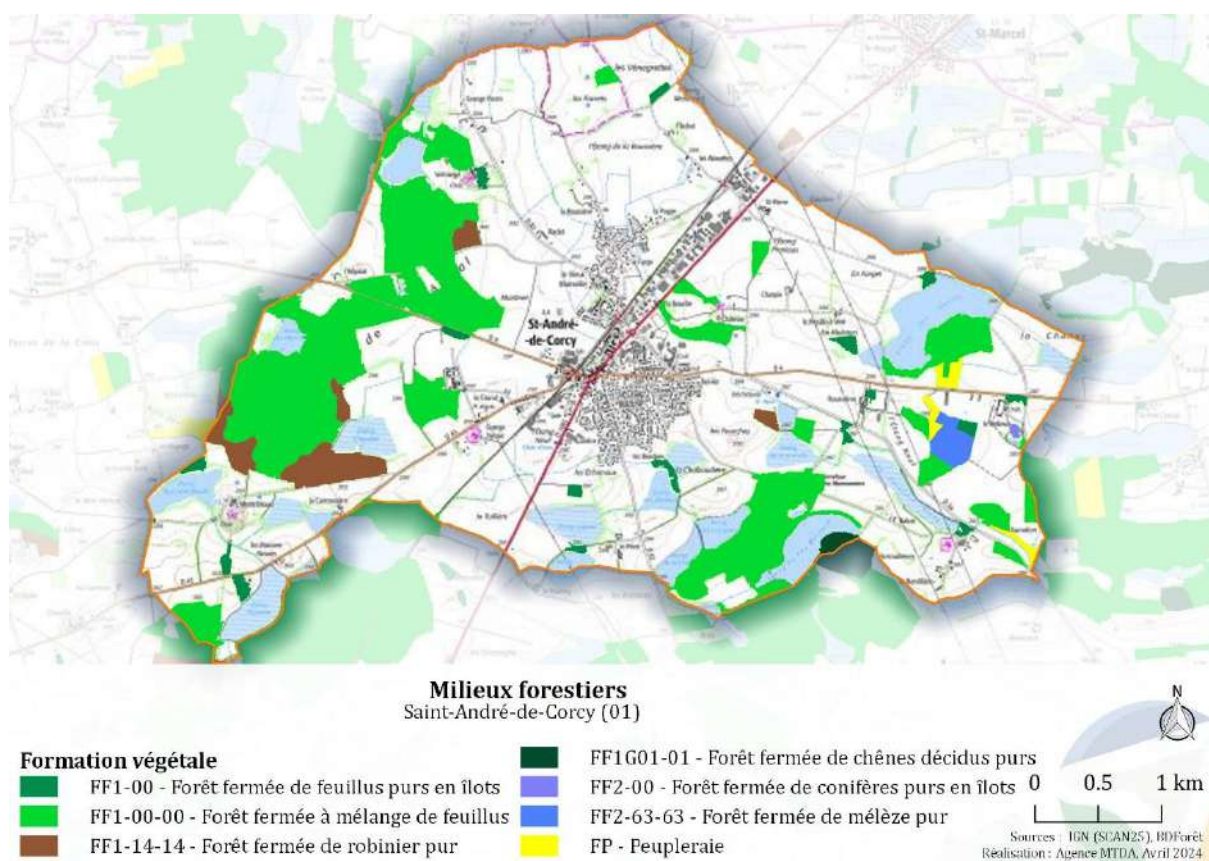


Figure 32 : Milieux forestiers

5.2.2 Milieux ouverts et semi ouverts

Les milieux ouverts et semi-ouverts comportent :

- les **pelouses sèches** : habitats importants à conserver. Une partie de celles-ci est incluse dans le réseau Natura 2000 et inscrits dans la directive européenne « Habitat Faune Flore ». La flore de ces habitats est spécifique et les insectes y sont variés ;
- les **landes** : formations arbustives, milieux de transition entre les pelouses et les stades forestiers. Elles abritent des insectes et certains de leurs prédateurs diversifiés ;
- les **plaines de champs ouverts** : principalement des terres arables pour les grandes cultures. Elles peuvent attirer des insectes et oiseaux insectivores ;

- les **cultures permanentes** : vignes, vergers et maraichage. Elles peuvent présenter des conditions favorables à la faune (micromammifères, insectes, oiseaux, etc.), largement dépendantes des pratiques agricoles ;
- les **prairies** : milieux herbacés. Les prairies naturelles ont un intérêt pour la diversité végétale, fongique et des bactéries du sol.

Saint-André-de-Corcy comporte en majorité des cultures et prairies temporaires.

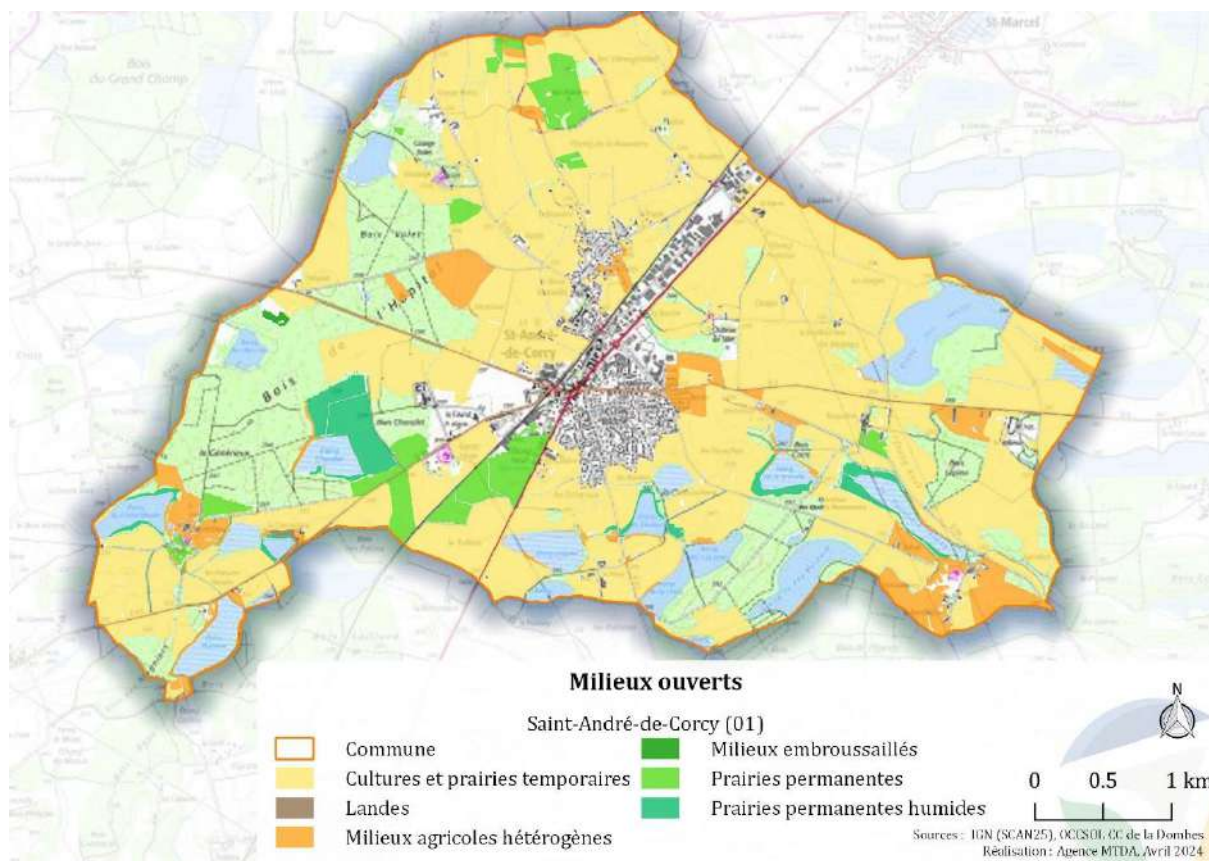


Figure 33 : Milieux ouverts

5.2.3 Milieux aquatiques

Les milieux aquatiques présentent une biodiversité faunistique et floristique spécifique. La commune de Saint-André-de-Corcy est traversée par plusieurs cours d'eau. Ce sont majoritairement des cours d'eau de régime pluvial, alimentés par les précipitations et les nappes de surfaces.

Deux cours d'eau de la commune sont référencés par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

- Rivière de la Sereine (FRDR10576), traversant la commune avant de rejoindre en aval le Rhône ;
- Le Grand Rieu (FRDR11969) : il prend sa source au sud-ouest de la commune et s'écoule vers Massieux où il se jette dans la Saône.

Aucun de ces cours d'eau ne fait l'objet d'un classement (la LEMA de 2006 a introduit le classement des cours d'eau, défini à l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, afin de répondre aux objectifs de la DCE).

La commune est également traversée par plusieurs ruisseaux intermittents et comporte de nombreux plans d'eau.

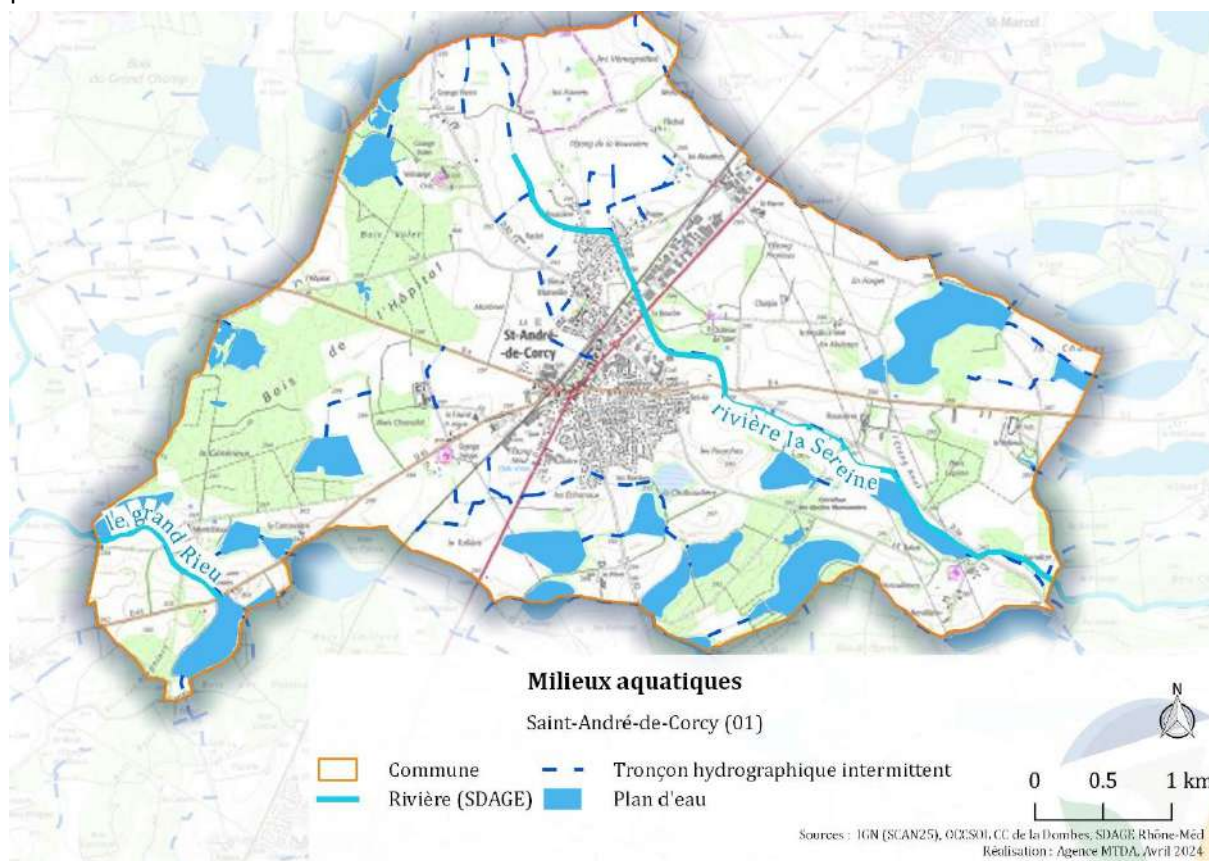


Figure 34 : Milieux aquatiques

5.2.4 Milieux humides

On appelle « zone humide » une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Une zone humide peut être, ou avoir été, en eau, inondée ou gorgée d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

Elles sont définies par l'article L.211-1 du code de l'environnement comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides jouent un rôle fondamental à différents niveaux :

- Elles assurent des fonctions essentielles d'interception des pollutions diffuses, plus particulièrement sur les têtes de bassin versants où elles contribuent à la dénitrification des eaux.



- Elles constituent un enjeu majeur dans la conservation de la biodiversité : de nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à la présence de milieux humides.
- Elles contribuent à réguler les débits des cours d'eau en agissant comme des éponges et participent à la prévention des inondations et à la limitation des étiages.

La préservation et la restauration des zones humides est donc un enjeu majeur, d'autant plus que près de 70% d'entre elles ont disparu au cours du XXème siècle, dont la moitié en 30 ans (1960-1990).

Dans l'Ain, un inventaire des zones humides d'une surface supérieure à 1 ha a été conduit et mis à jour en 2013 par le conseil général de l'Ain avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Cet inventaire a permis d'identifier que celles-ci représentent 9 % du territoire du département de l'Ain, soit environ 50 271 ha. Le département est bien couvert en la matière et nécessite ainsi une vigilance particulière vis-à-vis de ces milieux à enjeu environnemental fort. Cet inventaire des zones humides constitue l'élément de base et n'a pas de valeur réglementaire mais c'est un élément de connaissance validé. L'inventaire du conseil départemental permet d'avoir une connaissance non exhaustive des zones humides du territoire.

Une partie de la commune est recensée en zone humide par l'inventaire du conseil général validé le 1^{er} février 2013. Les zones humides suivantes sont notamment présentes sur la commune :

- étangs de La Dombes;
- plantation Le Ricottet;
- étangs de Malacord ;
- la Sereine.

Un autre outil de visualisation cartographique élaboré par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et Agrocampus Ouest identifie la probabilité de présence des milieux humides sur le territoire national selon un gradient. Cette cartographie a été élaborée en modélisant des enveloppes qui sont susceptibles d'accueillir des zones humides, sur la base de critères climatiques et géomorphologiques. Ce travail est présenté sur le site d'Agrocampus Ouest et les données sont librement consultables. De nombreux secteurs du territoire communal présentent des probabilités de milieux humides.

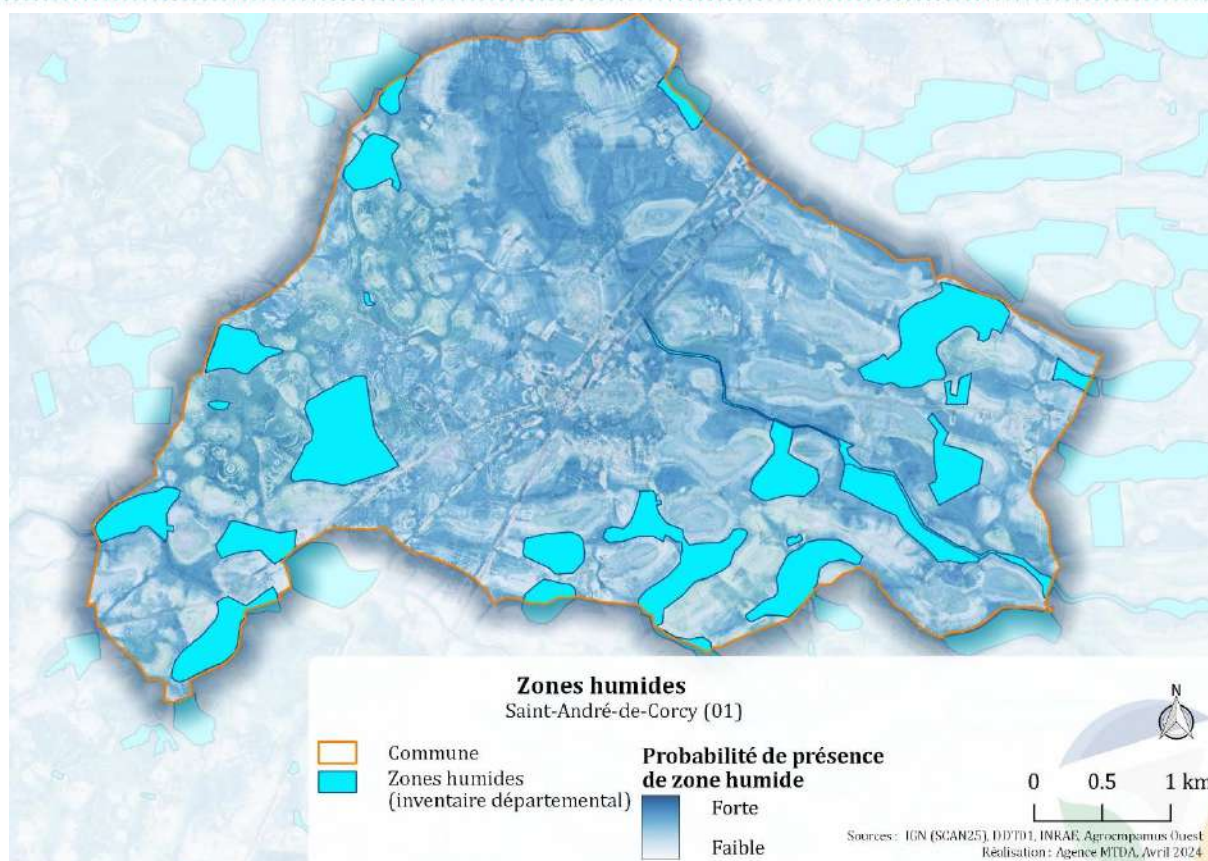


Figure 35 : Cartographie des zones humides et des zones humides potentielles

5.2.5 Milieux urbains

La biodiversité des milieux urbains est souvent dite « ordinaire ». Celle-ci est généralement composée d'espèces généralistes, très mobiles.

Différents espaces peuvent accueillir de la biodiversité en milieu urbain : potagers, espaces verts, jardins publics et privés, parc urbains, végétalisation des murs et des rues, etc.

La nature en milieu urbain apporte de nombreux services écosystémiques spécifiques pour les habitants¹² :

- en matière de régulation et de protection contre les aléas : amélioration de la qualité de l'air, atténuation de la température dans les îlots de chaleur urbaine, régulation qualitative et quantitative du cycle de l'eau, en particulier quand il s'agit d'ouvrages végétalisés spécifiquement dédiés au stockage des eaux pluviales, comme les noues ou les jardins de pluie ;
- en matière de loisirs, culture et patrimoine : nombreux services récréatifs et de loisirs sportifs, éducation et sensibilisation à la biodiversité, abri pour des espèces emblématiques à forte valeur patrimoniale, richesse patrimoniale et paysagère, etc.

Plus qu'ailleurs, de nombreuses pressions s'exercent sur la biodiversité des écosystèmes urbains : imperméabilisation des sols, fragmentation des milieux naturels, perturbations des habitats naturels

¹² Les écosystèmes urbains, Ministère de la transition écologique et solidaire, août 2019



et des espèces (pour certaines liées à une fréquentation inadaptée), émissions de polluants dans les sols, l'air et l'eau, concurrence des espèces exotiques envahissantes, etc.

La commune s'est dotée d'un plan de gestion différencié et raisonné pour l'entretien de ses espaces publics. Ce type de gestion permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques (désherbage, tonte, taille et fleurissement).

5.3 Faune flore

Un dispositif de protection des amphibiens a été mis en place depuis 2021 sur la commune (géré par l'association Espace, Nature et Environnement). Ce dispositif consiste en la fermeture à la circulation automobile du chemin de l'Hôpital de 20 heures à 6 h 30 à l'automne et au printemps. Ce dispositif permet de protéger les amphibiens migrant vers leur site de reproduction des écrasements par les automobiles.

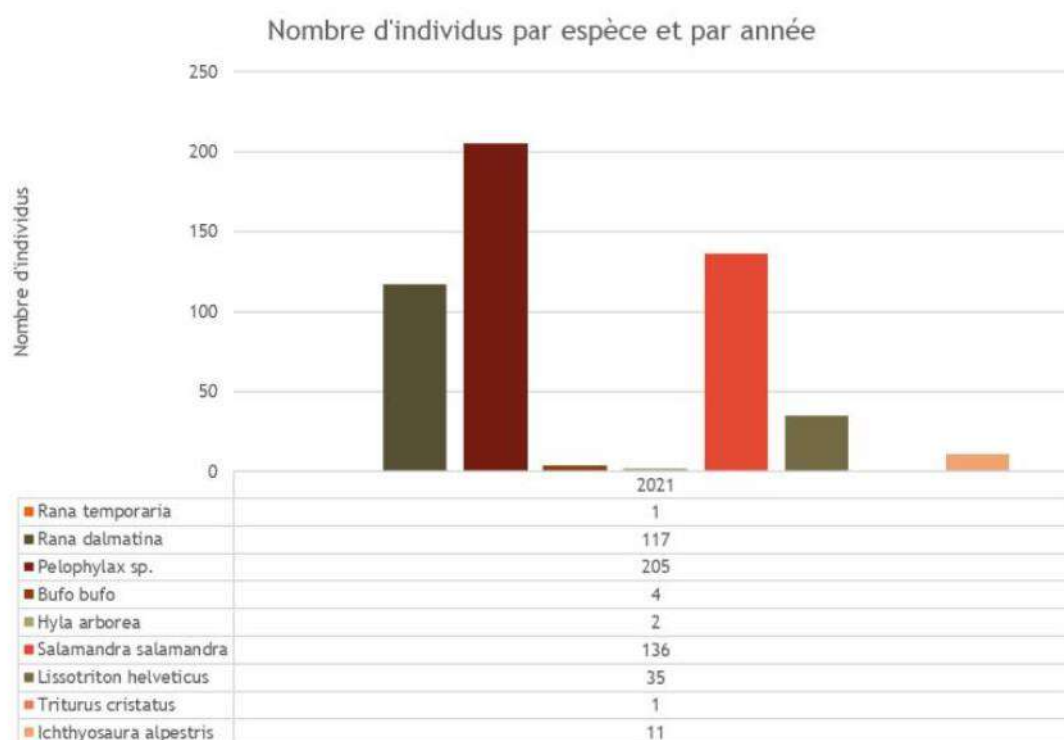


Figure 36 : Nombre d'individu d'amphibien recensés en 2021 sur la commune
(source : Groupe herpétologique de l'Ain, 2021)

5.4 Périmètres d'inventaire et de protection

Plusieurs espaces protégés existent en France avec différents statuts impliquant différents niveaux de protection :

- protection réglementaire pour limiter ou interdire certains usages ;
- protection par convention ou contrat pour financer des actions de restauration ou inciter à la prise en compte de la biodiversité ;

- protection par maîtrise foncière pour soustraire des secteurs à l'urbanisation et pouvant être associés à des mesures contractuelles de gestion plus durable.

Différents périmètres de protection existent sur le territoire de Saint-André-de-Corcy : sites Natura 2000 et Espace Naturel Sensible.



Figure 37 : Périmètres de protection situés sur le territoire (en vert)

En complément des espaces protégés, des périmètres d'inventaire et d'autres outils de protection de la biodiversité existent sur le territoire.

5.4.1 Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale. En la matière, les deux textes de l'Union Européenne les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats, Faune, Flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La directive « Habitats, Faune, Flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une amélioration de la prise en compte de ces habitats et espèces à forts enjeux.

La commune de Saint-André-de-Corcy comporte deux sites Natura 2000 :

- un site de la directive Habitats « La Dombes » (FR8201635) ;

- un site de la directive oiseaux « La Dombes » (FR8212016).

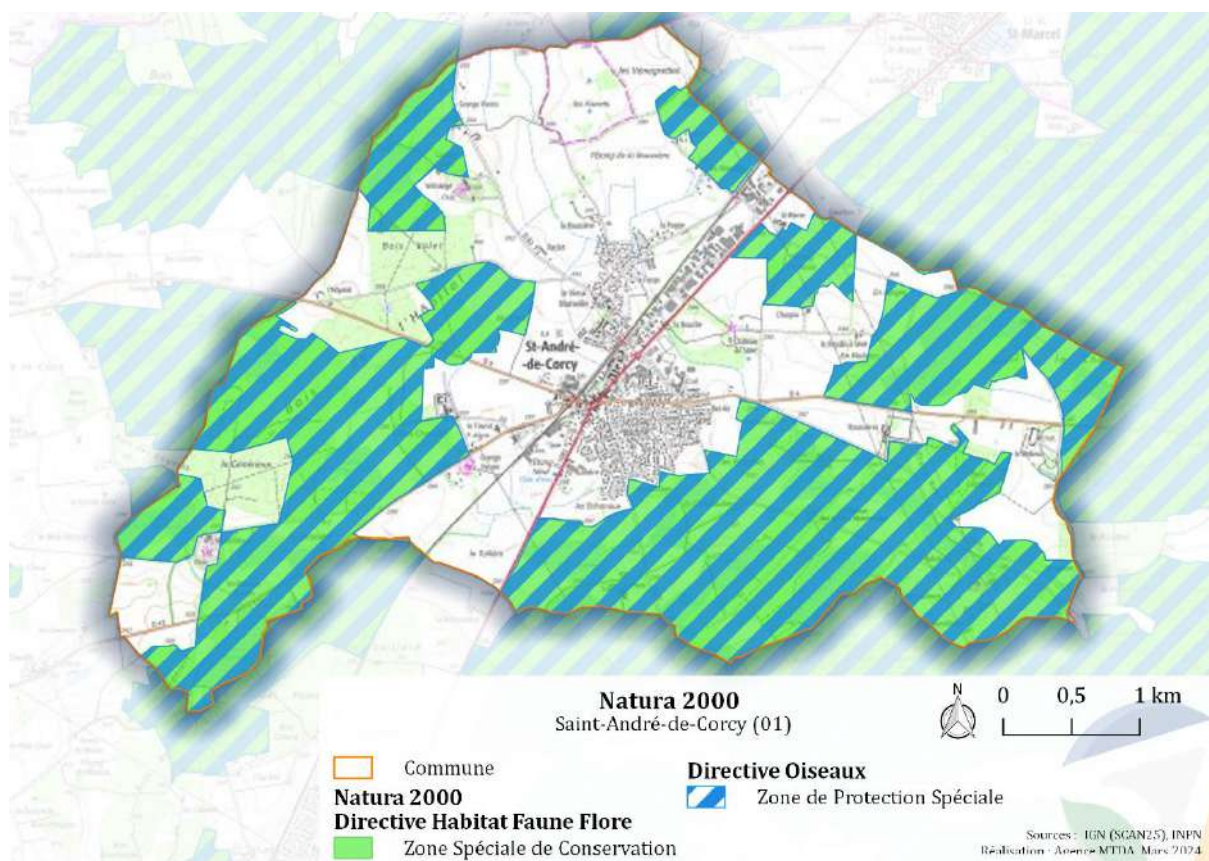


Figure 38 : Natura 2000

La Dombes est un plateau marqué par une multitude d'étangs alimentés par les précipitations.

Les étangs sont des créations artificielles dont la plus ancienne remonte au XIII^{ème} siècle.

Il y a actuellement environ 1100 étangs répartis sur 67 communes du département de l'Ain. Ces étangs sont alimentés par les eaux de ruissellement et les pluies. Pour compléter leur remplissage, il s'est établi au fil du temps un système de chaîne d'étangs dont le fonctionnement dépend de l'accord de tous les propriétaires.

Une partie de l'originalité de la Dombes vient de l'exploitation traditionnelle des étangs qui fait alterner deux phases : l'évolage (phase de mise en eau des étangs) et l'assec (avec en général mise en culture).

Qualité et importance du site¹³

- Directive « Habitats, faune, flore » :

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur les étangs de la Dombes (Ain) sont tous menacés et en constante régression à l'échelle européenne : la responsabilité de la Dombes, comme l'une des principales zones d'étangs de la France, est donc majeure pour ces habitats.

Il en va de même pour les plantes aquatiques inféodées à ces milieux, ainsi que pour la libellule : Leucorrhine à gros thorax, qui présente ici l'une des populations les plus importantes d'Europe.

Une partie de l'originalité de la Dombes vient de l'exploitation traditionnelle des étangs qui fait alterner deux phases : l'évolage (phase de mise en eau des étangs) et l'assec (avec en général mise en culture).

¹³ INPN



Cette pratique a favorisé l'extension de milieux de grèves riches en plantes rares en région Rhône-Alpes.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site correspondent à trois principales catégories :

- les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-nanojuncetea (Code Natura 2000 : 3130)
- les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (Code Natura 2000 3140).
- les lacs eutrophes naturels avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition (Code Natura 2000 : 3150)

Les deux premiers habitats ne couvrent bien entendu qu'une très faible surface de ce très vaste site (respectivement 1% pour l'habitat 3130 et 0,1 % pour l'habitat 3140).

○ Directives « Oiseaux » :

La Dombes est une des zones humides d'importance majeure en France ; **elle est inventoriée comme ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux).**

L'importance internationale de la Dombes comme zone humide favorable aux oiseaux d'eau tient à la fois à la diversité des espèces d'intérêt communautaire qui s'y reproduisent, à l'importance des effectifs de ces mêmes espèces, ainsi qu'à l'ampleur des stationnements d'oiseaux d'eau toutes espèces confondues, en migration et en hivernage.

Les principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées sur le site sont les suivantes : Grèbe à cou noir, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Aigrette garzette, Blongios nain, Héron pourpré, Cigogne blanche, Guifette moustac, Busard des roseaux et Echasse blanche. Par ailleurs, la Dombes accueille d'importantes populations d'oiseaux migrants, essentiellement des anatidés.

Vulnérabilité du site¹⁴

- Risque de disparition du cycle traditionnel de gestion des étangs avec une année d'assec pour 2 à 3 ans de mise en eau : la pisciculture extensive favorise ce système mais sa pérennité est mise à mal, notamment du fait de la prédation des oiseaux piscivores, principalement le Grand Cormoran.
- Diminution importante des prairies de fauche en bordure des étangs au profit de cultures, entraînant la disparition de zones de nidifications de plusieurs espèces d'oiseaux (canards de surface).
- Pression péri-urbaine importante

5.4.2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites d'intérêt départemental au regard de leur qualité, leurs paysages et leurs milieux naturels. Après l'identification de sites potentiels, les conseils départementaux mettent en place une politique d'acquisition foncière ou de gestion contractuelle. Ils

¹⁴ INPN

assurent la maîtrise d'ouvrage et la sensibilisation des populations. Les financements sont assurés par la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

La commune est concernée par un ENS : étangs de la Dombes - Domaine de Vernange

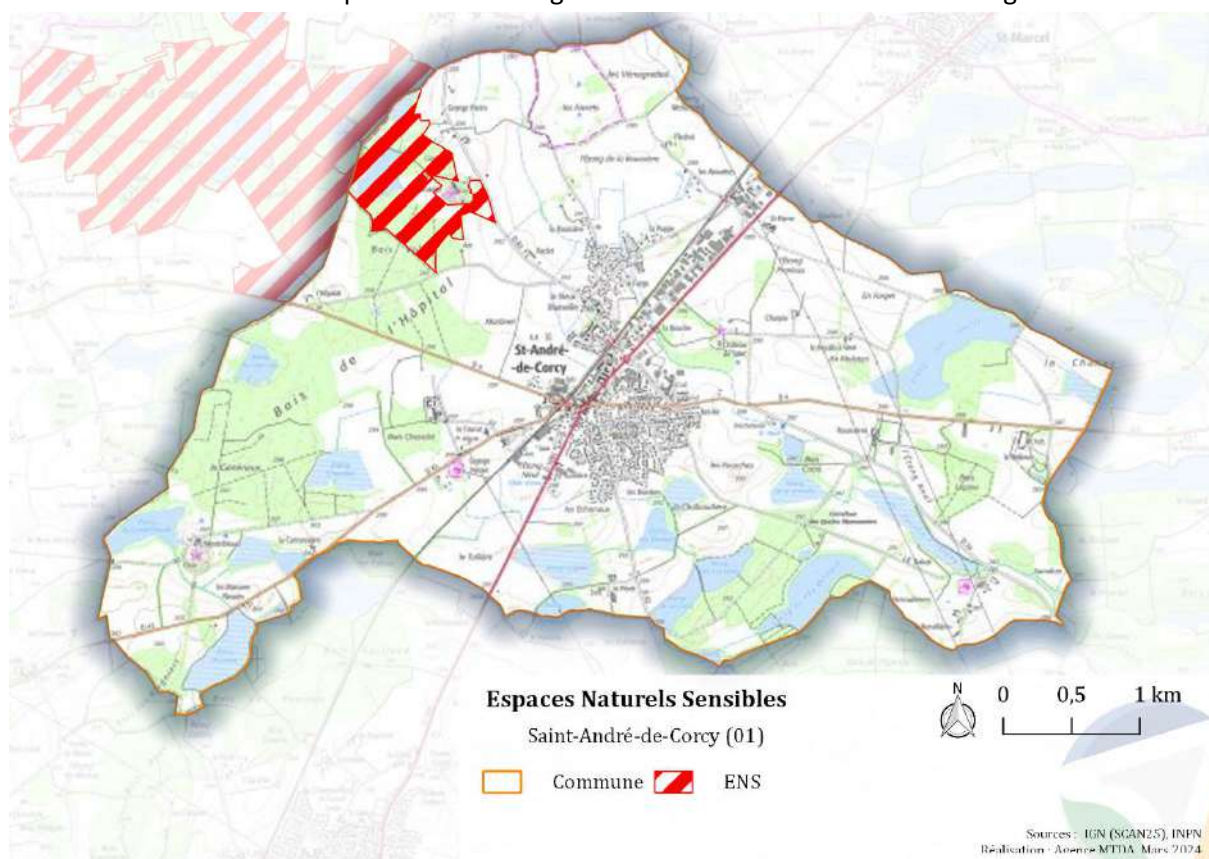


Figure 39 : ENS

Le site a été labellisé en 2016, pour ses qualités paysagères et sa biodiversité remarquable. Il se situe à cheval sur les communes de Saint-André-de-Corcy, Monthieux et Civrieux.

D'une superficie de 108 hectares, il abrite tout l'agrosystème typique de la Dombes. Il est la propriété de la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage, de la Fondation Pierre Vérots et de la Commune de Saint-André-de-Corcy. La gestion de l'ENS du Domaine de Vernange est assurée par La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain.

Le site accueille de nombreuses espèces d'oiseaux (canards, limicoles, échassiers ...). Le plan de gestion prévoit par ailleurs la mise en place d'une gestion piscicole extensive de certains étangs du Domaine de Vernange.¹⁵

5.4.3 Sites Ramsar

Les sites Ramsar sont des zones humides d'importance internationale. La commune est couverte par une zone humide protégée par la convention RAMSAR : La Dombes.

¹⁵ <https://patrimoines.ain.fr/n/domaine-de-vernange-a-saint-andre-de-corcy/n:1340>

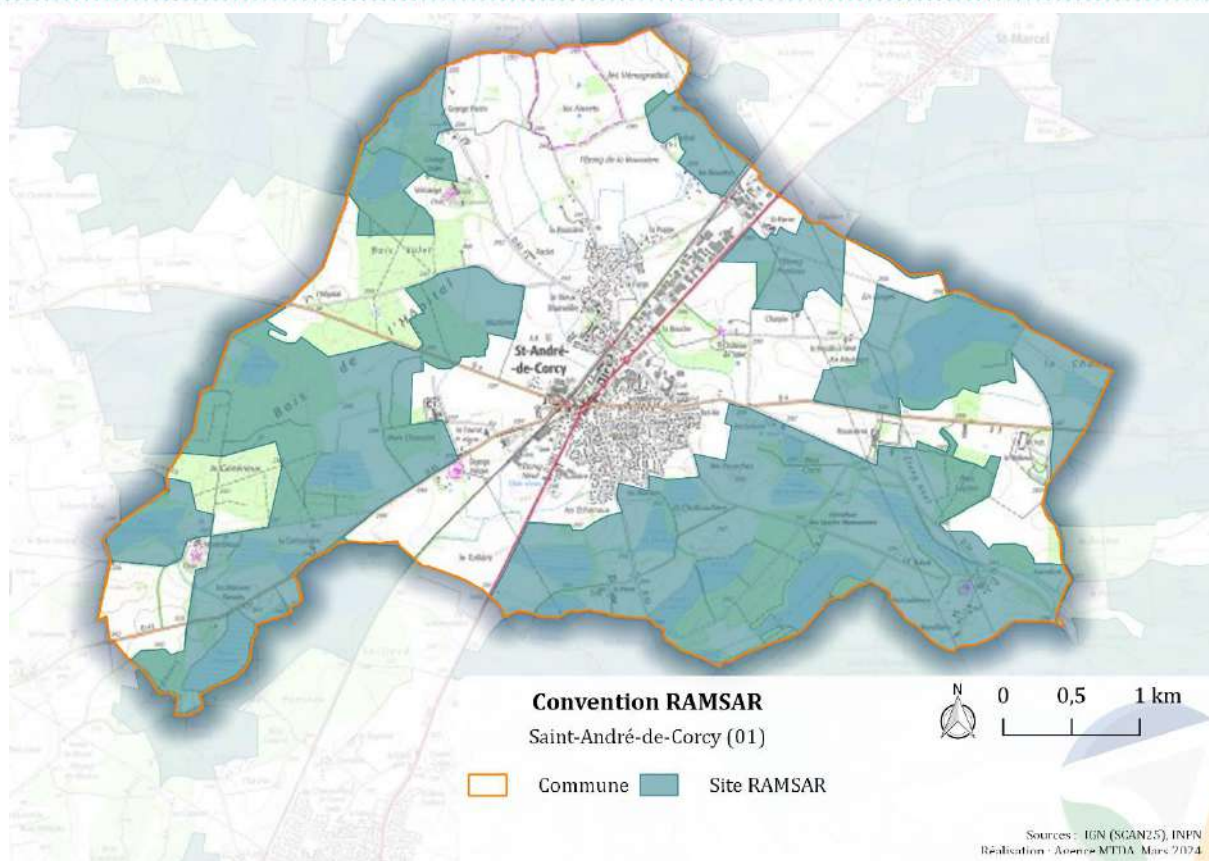


Figure 40 : Site RAMSAR

Le site RAMSAR de la Dombes bénéficie d'un système original des étangs piscicoles maintenu pour la production alimentaire mais aussi pour la chasse. Ce système garantit le maintien d'une grande biodiversité caractéristique des milieux humides et aquatiques. Il se fonde sur un droit coutumier et des techniques qui font la culture de ce territoire. Bien que l'évolution de l'aménagement du territoire, la faible rentabilité de la pisciculture et les impacts des mutations agricoles de ces 50 dernières années aient affecté ce système ancestral, il reste un exemple indéniable de l'accord possible entre biodiversité et activités humaines traditionnelles au sein de l'espace rural.

Les étangs occupent près de 12 000 ha sur une soixante de communes. Plus de 35 000 oiseaux d'eau sont présents chaque hiver. Plus de 20 espèces d'oiseaux d'intérêt européen se reproduisent chaque année. La flore des milieux aquatiques trouve en Dombes un bastion national irremplaçable¹⁶.

5.4.4 Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

¹⁶ <https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR7200055>

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les **ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

La commune comporte :

- une ZNIEFF de type I « Étangs de la Dombe » (820030608) ;
- une ZNIEFF de type II « Ensemble forme par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » (820003786).

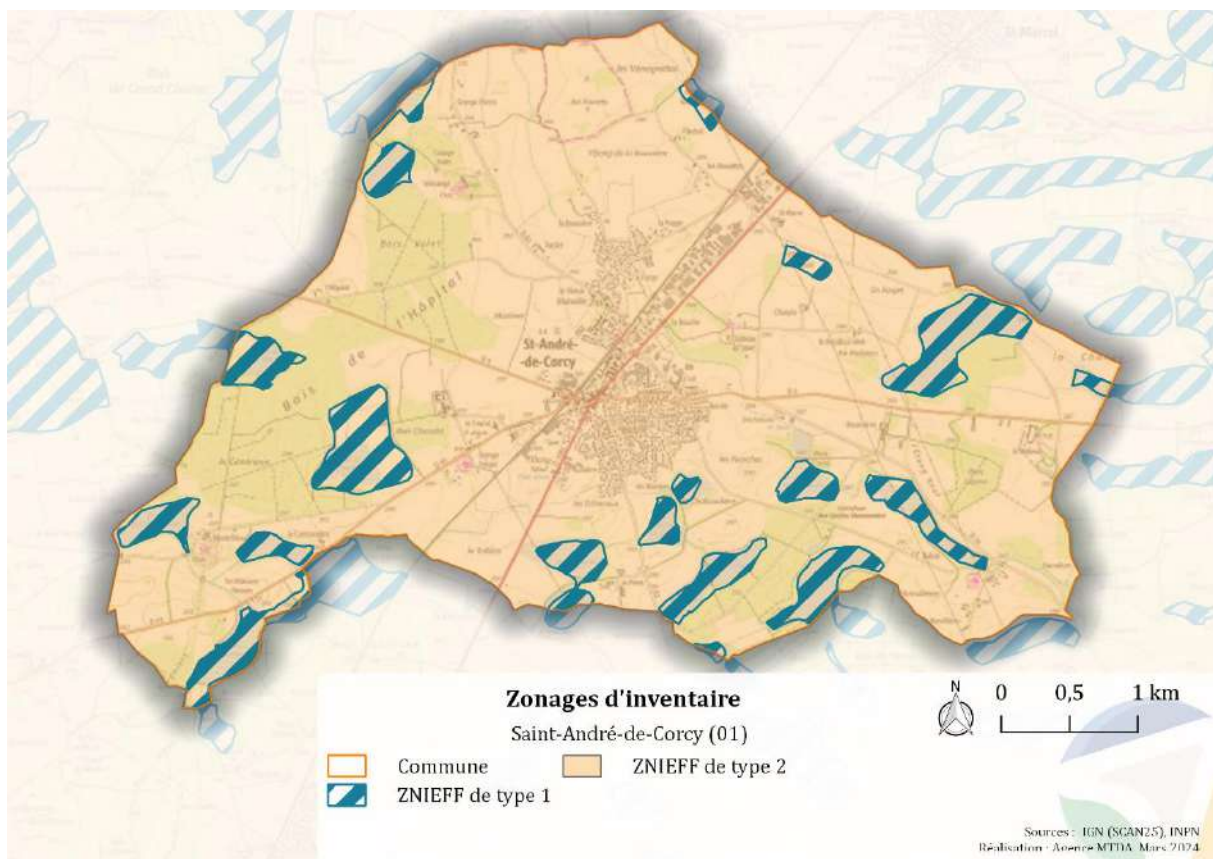


Figure 41 : ZNIEFF

Caractéristiques :

Le vaste plateau des Dombes (ou de la Dombes), assis sur un substrat tertiaire, est recouvert de moraines glaciaires et de limons loessiques récents.

La Dombes constitue un « agrosystème » modelé de longue date par l'homme, caractérisé par un haut niveau de biodiversité et une très grande originalité paysagère et biologique. L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, auto-épuration des eaux...).



Le patrimoine biologique exceptionnel des étangs ainsi que de certains marais ou boisements périphériques justifie leur classement intégral en ZNIEFF de type I.

L'enveloppe plus large délimitée par la ZNIEFF de type II traduit quant à elle l'intérêt fonctionnel majeur, dans la conservation du patrimoine biologique de ce remarquable réseau d'étangs, des espaces périphériques agricoles ou forestiers, ainsi que des réseaux hydrauliques parcourant le bassin versant.

En effet, le maintien en bon état de conservation écologique des étangs est tributaire du mode d'occupation de leur bassin versant : la régression continue des surfaces en herbe (notamment en périphérie des étangs), l'effacement progressif du maillage de haies et de boqueteaux (plus ou moins accentué selon les secteurs du plateau), l'étalement urbain, la multiplication des infrastructures ou les pollutions diffuses font désormais courir le risque d'une banalisation rapide de cette région d'exception.

L'intérêt paysager de la Dombes est à noter, mais aussi géomorphologique (relief lié au retrait glaciaire), historique et ethnologique compte-tenu de l'originalité des modes de faire-valoir locaux, voire scientifique et pédagogique, du fait de la situation de cet espace de nature à proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise.

Faune :

Au sein de la région Rhône-Alpes, c'est l'ensemble naturel caractérisé par la plus forte « originalité » en ce qui concerne le peuplement d'oiseaux. Il est également connu pour son intérêt en matière de libellules, avec notamment la présence d'une population importante de Leucorrhine à gros thorax, une libellule très rare.

L'intérêt de la zone concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse (neuf espèces d'ardéidés, Cigogne blanche, anatidés -dont le Canard chipeau, la Sarcelle d'été, la Nette rousse-, Busard des roseaux, Échasse blanche, Guifette moustac, Grèbe à cou noir, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs, et beaucoup d'autres en zone d'étangs, mais aussi Pics mar et cendré dans la frange forestière...).

Flore :

La flore des étangs est également d'une grande originalité et compte de nombreuses espèces rares (Plantain d'eau graminé, Étoile d'eau, Elatine verticillée, Elatine à trois étamines, Pilulaire à globules, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Marsillée à quatre feuilles, Cicendie fluette...).

5.4.5 Plans Nationaux d'Actions

Les **Plans Nationaux d'Actions (PNA)** visent les espèces menacées pour lesquelles des actions spécifiques, notamment volontaires, sont nécessaires pour restaurer les populations et leurs habitats, en complément de la réglementation. Un PNA définit une stratégie sur 5 à 10 ans, qui vise à organiser le suivi cohérent de l'espèce ou des espèces concernées, mettre en œuvre des actions coordonnées, informer le public et faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les activités humaines et dans les politiques publiques.



5.4.5.1 PNA Loutres 2019-2028

La Loutre d'Europe a connu au XX^{ème} siècle un déclin drastique avant d'amorcer un mouvement de recolonisation à partir des années 1980. Du fait d'une lente dynamique des populations, cette espèce est vulnérable à la dégradation de ses habitats et à tout accroissement de son taux de mortalité. Aussi, malgré une situation qui s'améliore, son état de conservation n'est jugé satisfaisant en France que dans la région biogéographique atlantique. Il est jugé défavorable dans les régions continentales, méditerranéenne et alpine.

Après avoir bénéficié d'un premier Plan National d'Actions de 2010 à 2015, qui a notamment permis d'impulser une dynamique autour de sa conservation, la Loutre d'Europe fait aujourd'hui l'objet d'un deuxième plan pour les dix années à venir, avec pour objectif de favoriser et accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, et ce, dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines.

Le PNA est décliné dans le plan régional d'actions Auvergne-Rhône-Alpes porté par la LPO et le GMA (Groupe mammalogique d'Auvergne).

Le secteur ouest de la commune de Saint-André-de-Corcy appartient à une maille de présence du PNA Loutre.

5.5 Continuités écologiques : trame verte et bleue

5.5.1 Trame Verte et Bleue, concept et notions

5.5.1.1 Objectifs

La Trame Verte et Bleue (TVB) est à la fois un outil de préservation de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire.

Elle est associée à plusieurs objectifs, décrits dans l'article L.371-1 du Code de l'environnement :

- « 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages. »

Il est intéressant de souligner l'importance des déplacements des espèces dans un contexte de changement climatique et donc de modifications des aires de répartition des espèces.

Plusieurs visions sont donc mises en avant par les différents acteurs. Parmi elles, nous avons choisi de mettre en avant une trame verte et bleue multifonctionnelle qui assure à la fois son rôle biologique mais participe aussi à la qualité du cadre de vie, à la régulation de l'eau et de sa qualité, à l'attractivité touristique d'un territoire, etc.

5.5.1.2 Composition

La trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante verte associée aux milieux terrestres et une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides.

À l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- les **réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Également nommés « cœurs de nature », ce sont les zones vitales où les individus réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.), ces zones pouvant éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.
- les **corridors** qui relient ces réservoirs : il s'agit de cheminements, de liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...), donc de favoriser la connectivité du paysage.

Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

Les cours d'eau de la composante bleue sont souvent assimilés à la fois à des réservoirs et des corridors.

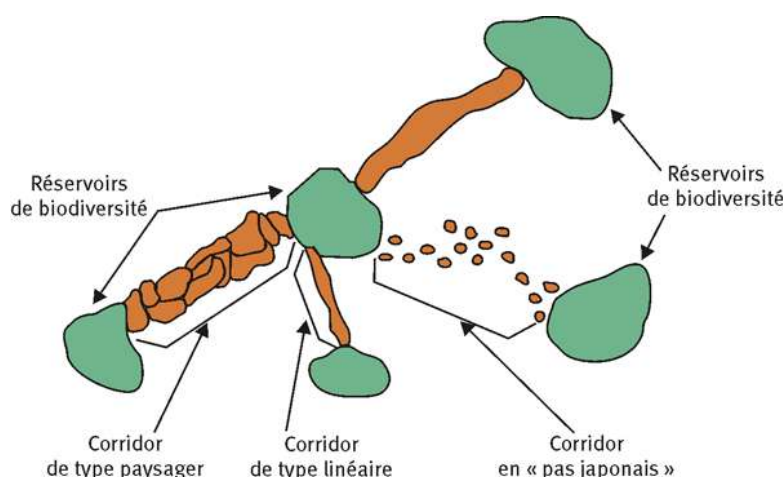


Figure 42 : Schéma de la composition de la trame verte et des différents types de corridors (Cemagref, d'après Bennett 1991)



Figure 43 : Exemple de trame verte et bleue sur un territoire

5.5.1.3 Un outil pour un aménagement durable et pertinent du territoire

L'urbanisme se conçoit bien souvent à partir des taches urbaines préexistantes. Dans ce contexte, la Trame Verte et Bleue propose une inversion de regard qui permet de mieux prendre en compte les milieux naturels et agricoles les plus structurants du territoire et de mieux les intégrer dans le projet communal ou intercommunal. Le débat peut s'orienter ainsi plus facilement sur la préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité mais aussi prévoir de façon plus efficiente une valorisation de certains espaces de nature pour les loisirs ou les déplacements doux par exemple.



L'objectif est aussi de mieux connaître les sensibilités écologiques du territoire afin de localiser des zones de projet ou d'ouverture à l'urbanisation en dehors des zones les plus sensibles ou inadaptées à certains projets.



5.5.1.4 Une multifonctionnalité à valoriser

La nature est à l'origine de nombreux services pour l'homme : qualité du **cadre de vie et des paysages**, **régulation de l'eau et de sa qualité**, filtration de l'air, **pêche, chasse**...

Identifier la trame verte et bleue est donc aussi l'occasion de valoriser les synergies qui peuvent exister entre l'homme et la nature pour un bénéfice mutuel.

On parle alors d'une **trame verte et bleue multifonctionnelle**.

5.5.1.5 Échelles d'études

Selon les espèces considérées et leurs distances de déplacement, plusieurs échelles sont étudiées pour définir les trames vertes et bleues. Ces études multi-échelles permettent également de garantir une cohérence entre territoires et d'identifier les grandes tendances comme les phénomènes locaux.

Ainsi, des continuités écologiques ont été définies au niveau national pour les espèces migratrices principalement.

Des travaux ont également été réalisés à l'échelle régionale dans les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (repris par les SRADDET) et à l'échelle des SCoT. Le PLU doit être compatible avec ces deux documents.

5.5.1 Construction de la trame verte et bleue communale

5.5.1.1 Trame verte et bleue du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

Prévu par l'article 10 de la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe les objectifs régionaux de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques, notamment en ce qui concerne la **protection et restauration de la biodiversité**. Il comprend l'ancien Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté le 20 décembre 2019.

Le SRADDET a vocation à proposer une cartographie des continuités écologiques à l'échelle régionale et des mesures pour assurer la préservation et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques. La planification du territoire communal ne doit pas être en porte à faux par rapport aux grands axes de préservation des continuités écologiques identifiées dans le SRADDET et ce même si les échelles de ces documents sont très différentes et que, par conséquent les territoires d'intérêt identifiés par le SRADDET doivent être réexaminés suivant la réalité du territoire communal.

La commune de Saint-André-de-Corcy comporte des éléments de la trame bleue avec ses nombreuses zones humides (étangs). Concernant la trame verte, elle comporte des réservoirs de biodiversité correspondant aux sites Natura 2000 et un corridor écologique au sud de son territoire. De plus, une grande partie de la commune se situe en espace perméable relais et en grands espaces agricoles. Il s'agit d'espaces constitués par une nature dite « ordinaire » qui permettent d'assurer la cohérence de la trame verte et bleue.

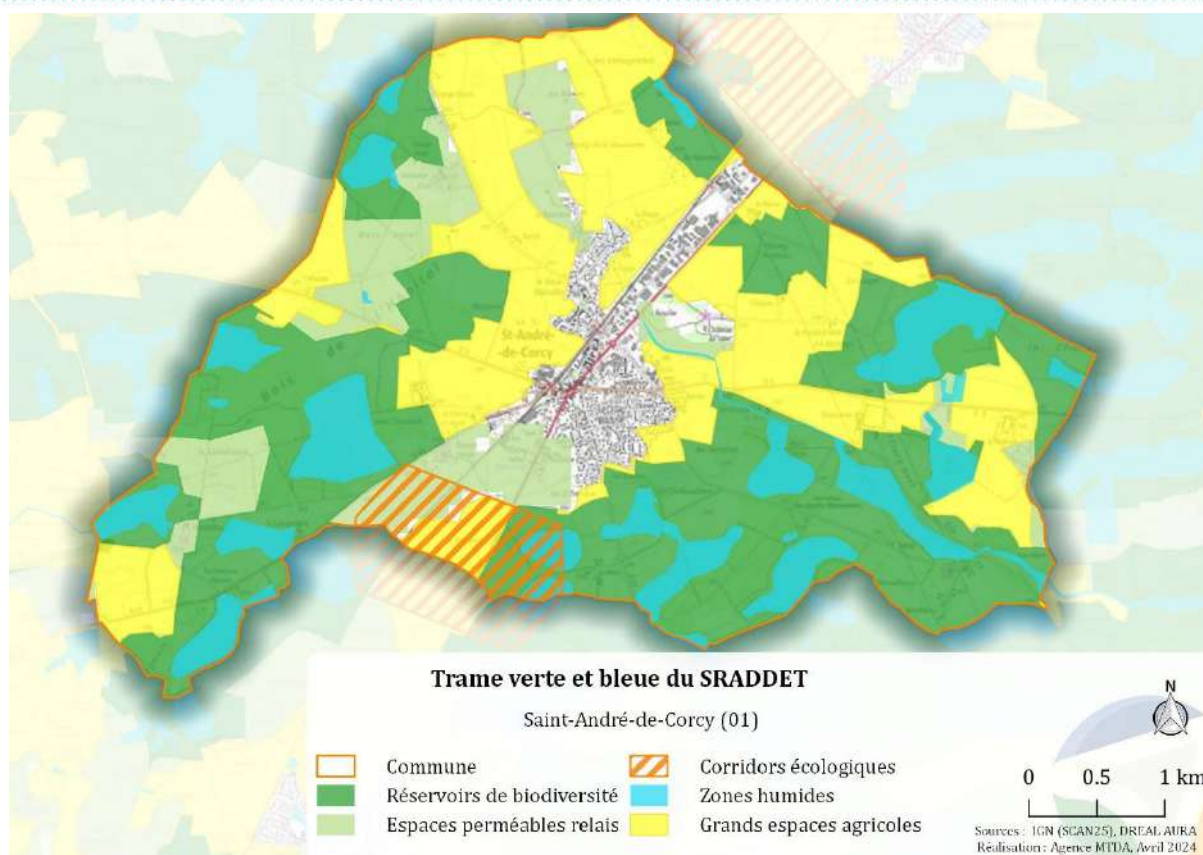


Figure 44 : Trame verte et bleue du SRADDET à Saint-André-de-Corcy

5.5.1.1 Trame verte et bleue du SCoT de la Dombes

Le SCoT de la Dombes identifie la trame verte et bleue de son territoire, composée de réservoirs de biodiversité, de milieux forestiers et ouverts participants au réseau écologique, et de corridors aquatiques et terrestres.

Saint André-de-Corcy est concerné par différents réservoirs de biodiversité : milieux forestiers remarquables et zones humides. Le SCoT identifie également le réseau bocager, les plans d'eau et un corridor terrestre à restaurer passant à l'ouest de la commune dans sa trame verte et bleue.

Le reste de la commune est couvert par des cultures qualifiées de « milieux cultivés peu fonctionnels ».



Axe de Principe

■ Milieu forestier

Corridors

Corridors aquatiques

— à préserver

— à renforcer

— à restaurer

Corridors terrestres

■ à préserver

■ à renforcer

■ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

— Cours d'eau remarquables

/// Zones humides

■ Milieux forestiers remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

— Réseau hydrographique permanent

■ Plans d'eau, lacs, étangs

■ Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Des milieux cultivés peu fonctionnels

■ Peupleraies

■ Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

— Voles routières majeures

■ Bâti

----- Lignes électriques

● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Figure 45 : TVB du SCot de la Dombes, zoom sur la commune (2020)

5.5.1.2 Trame verte et bleue communale

Une étude sur les continuités écopaysagères a été publiée en mars 2017 par le Département de l'Ain et réalisée par le CEN Rhône Alpes, en partenariat avec l'ONF et le Conservatoire Botanique National Alpin. Les objectifs de cette étude étaient :



- la réalisation d'une cartographie des continuités éco-paysagères du département de l'Ain au 1/25 000^{ème} ;
- l'élaboration d'une approche cartographique reproductible par une méthode semi-automatique identique et objective à l'échelle de l'ensemble du département (requêtes applicables sur tous les territoires, accompagnées d'expertises techniques et locales) ;
- la création d'un outil « opérationnel » (connaissance, compréhension, préconisations) pour l'accompagnement des politiques publiques d'aménagement dans la préservation/restauration des corridors.

Nous avons donc intégré les résultats de cette étude. Elle a permis de questionner et affiner la réalisation de la TVB de de Saint André-de-Corcy par photo-interprétation. L'échelle au 1/25 000^{ème} étant adaptée au passage d'une réflexion stratégique intercommunale à un PLU plus opérationnel et local.

L'étude a été réalisée en 3 étapes :

- Étape 1. Cartographie des écopaysages au 25 000^e - finalités : homogénéisation de la connaissance descriptive sur l'ensemble du département ;
- Étape 2. Qualification des trames éco-paysagères - finalités : diagnostiquer la qualité écologique et fonctionnelle des milieux ;
- Étape 3. Définition des continuités éco-paysagères - finalités : identification des secteurs à enjeux, des corridors, des niveaux d'intervention pour chaque espace. Les espaces ont été caractérisés en les modélisant selon la technique des « graphes paysagers¹⁷ » pour lesquels on a calculé des matrices de résistance au déplacement¹⁸.

En résumé, un Indice de Qualité de l'Habitat (IQH) et une résistivité au déplacement ont été associés à des carrés de 25 m² du territoire de l'Ain. Le calcul de ces indices propre à chaque type d'espaces étudiés (forêt, prairies sèches, bocages, zones humides), permet de classer chaque zone comme :

- cœur de biodiversité ;
- continuité à maintenir : dont la bonne fonctionnalité est à préserver ;
- continuité à favoriser : dans lesquelles des adaptations de pratiques anthropiques sont nécessaires afin d'améliorer la fonctionnalité ;
- continuité à renforcer : dégradées et à restaurer, ou disparues et à recréer ou absentes et à créer.

¹⁷ méthode de modélisation du paysage sous forme d'un réseau écologique, composé de nœuds, les cœurs de biodiversité, connectés entre eux par des liens fonctionnels, les corridors qui possèdent des caractéristiques variables inhérentes à la résistance des milieux aux déplacements (Urban et Keitt, 2001).

¹⁸ probabilité qu'un individu dont le déplacement suit une marche aléatoire traverse un milieu donné en fonction des caractéristiques du milieu. (McRae et al, 2008, Using circuit theory to Model connectivity in Ecology, Evolution and conservation, Ecology,)

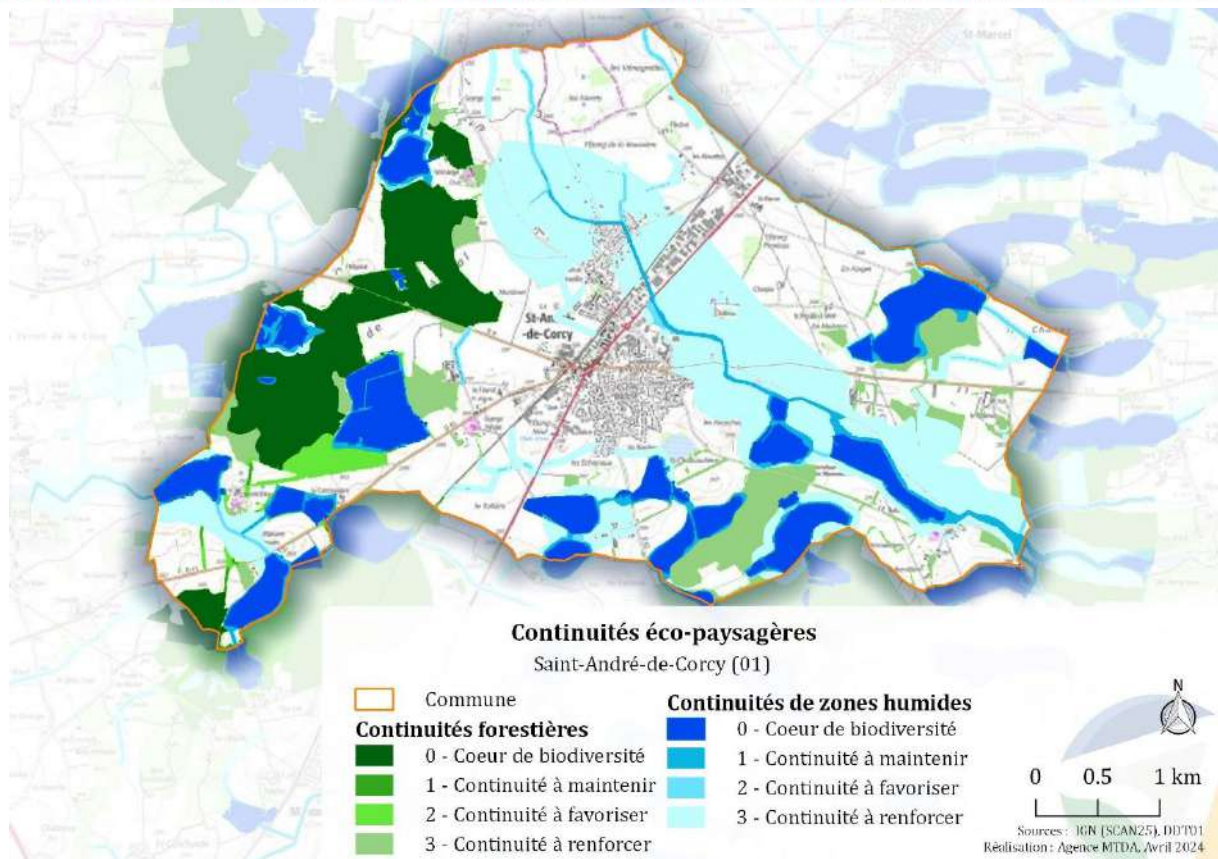


Figure 46 : Continuités éco-paysagères

La trame verte et bleue a été réalisée en analysant les continuités éco-paysagères de l'Ain, les photographies aériennes, le SCoT et le SRADDET.

Différents types d'habitats sont identifiés dans la trame verte comme réservoir de biodiversité du fait de leur plus forte valeur écologique :

- zones Natura 2000 ;
- milieux forestiers remarquables (bois de l'Hôpital, bois des Alagniers...)

La trame verte rassemble aussi :

- les haies et bosquets ;
- les espaces perméables relais agricoles qui regroupent les prairies permanentes, temporaires, et les jachères ;
- les autres milieux agricoles peu fonctionnels ;
- les corridors écologiques.

Concernant la trame bleue, les réservoirs de biodiversité sont constitués par les nombreuses zones humides (étangs) présentes sur la commune. Les cours d'eau (intermittents pour certains) sont considérés comme des corridors écologiques permettant le déplacement de la faune aquatique et terrestre.

La trame verte et bleue ainsi identifiée subit des fragmentations dues aux obstacles suivants :

- les réseaux routiers structurant du territoire, notamment la D1083 (trafic routier important) ;
- le réseau ferroviaire du territoire ;
- les lignes aériennes de transport d'électricité ;
- les zones urbanisées.

À noter que l'éclairage nocturne peut également constituer un obstacle à la continuité écologique (trame noire). Ce type d'obstacle n'a cependant pas été cartographié ici du fait du manque de données cartographiques disponibles.

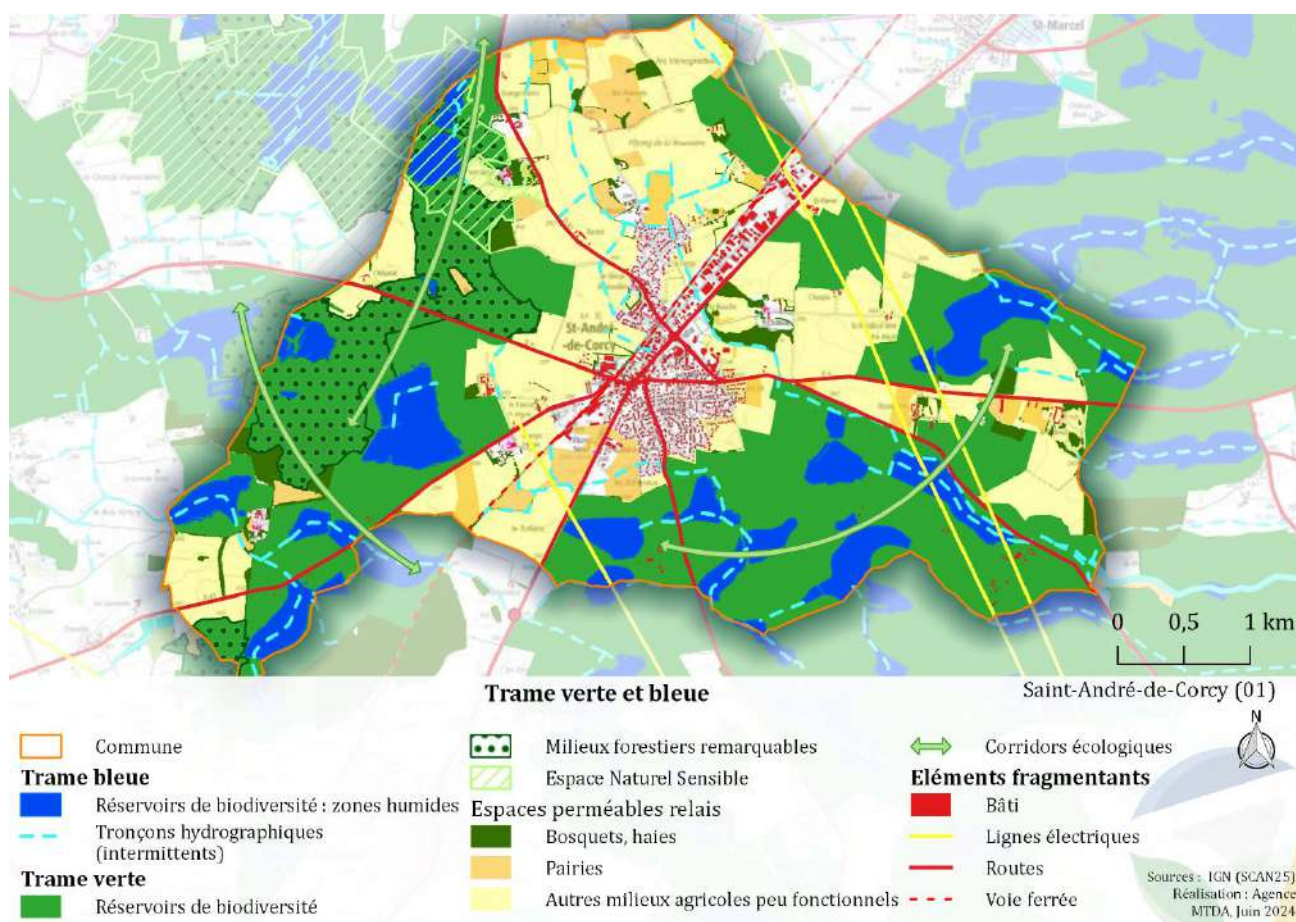


Figure 47 : Trame verte et bleue

5.6 Pressions sur les milieux naturels

Les milieux naturels sont plus ou moins sensibles aux activités humaines, aux aléas climatiques et à leurs conséquences. L'état des habitats naturels et de l'ensemble des espèces qui les composent est directement dépendant des perturbations subies. Ainsi, les pressions sont importantes, à la fois par leur nombre et par leur intensité :

- **l'artificialisation des sols** entraîne une destruction totale et permanente des milieux naturels concernés par un changement d'usage, une imperméabilisation, une exploitation de matériaux (même si celle-ci est temporaire) et a des effets sur les milieux environnants en fractionnant les continuités écologiques, en particulier par certains aménagements linéaires et urbains. 14,4 ha



d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2023 (Source : Observatoire de l'artificialisation) ;

- **l'abandon de pratiques agricoles ou déprise agricole** (abandon de la fauche ou régression des pratiques agro-pastorales) peut mener à la fermeture complète de milieux ouverts tout en réduisant l'effet mosaïque des milieux ;
- **le changement climatique** impacte également les milieux naturels (modification des aires de répartition de certaines espèces, diminution de la ressource en eau, etc.) ;
- **les pollutions**, etc. notamment, l'emploi d'insecticides et pesticides qui, en causant la perte d'arthropodes et végétaux, perturbe l'ensemble de la chaîne alimentaire ;
- **la fragmentation des milieux** empêche aux espèces animales et végétales de se déplacer, de migrer, de s'alimenter, de se reproduire, de fuir des conditions défavorables. Le libre déplacement des espèces est d'autant plus important dans un contexte de changement climatique et donc de modifications des aires de répartition des espèces ;
- **l'expansion d'espèces exotiques envahissantes**. Les invasions biologiques représentent la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde, d'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Dans l'Ain les principales espèces exotiques envahissantes recensées sont : le ragondin, le rat musqué, la jussie, l'ambroisie, le myriophylle du Brésil et la renouée asiatique ;

- les conséquences de l'excès d'**éclairage artificiel** sont des perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...). Afin de réduire l'impact de l'éclairage artificiel, la commune de Saint-André-de-Corcy a mis en place en 2021 l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h30 ;
- la **fréquentation** des milieux naturels peut être préjudiciable à la tranquillité et voire à la conservation de certaines espèces floristiques et faunistiques.

5.7 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Patrimoine naturel et biodiversité	+	De nombreux étangs, zones humides et milieux forestiers remarquables identifiés comme réservoirs de biodiversité	↗	Des éléments protégés (Zone Natura 2000, RAMSAR...)
	+	Des espaces boisés et agricoles participant aux continuités écologiques du territoire	↘	Des éléments sans protections réglementaires
	-	Des éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, voie ferrée, espaces urbanisés...)	↘	Des éléments qui peuvent se renforcer au fil du temps
	-	Des espèces exotiques envahissantes présentes	↘	Une colonisation des milieux naturels par ces espèces qui peut s'intensifier dans le temps

LES ENJEUX

- La préservation de la trame verte
 - en préservant les réservoirs de biodiversité, notamment les milieux forestiers
 - en favorisant les corridors entre ces espaces (haies bocagères)
- La préservation de la trame bleue (étangs et zones humides, cours d'eau et leurs abords)
- Le maintien et la recherche d'une activité agricole favorable à la biodiversité et respectueuse de l'environnement
- L'intégration de la nature dans les zones urbaines
- La maîtrise de l'étalement urbain et la réduction de l'artificialisation des sols voire la désartificialisation
- La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes

6 Ressources naturelles

6.1 Ressource en eau

6.1.1 Hydrographie

6.1.1.1 Eaux souterraines

Deux masses d'eau souterraine sont recensées sur la commune :

- FRDG177– Formations plioquaternaires et morainiques Dombes ;
- FRDG212 – Miocène de Bresse.

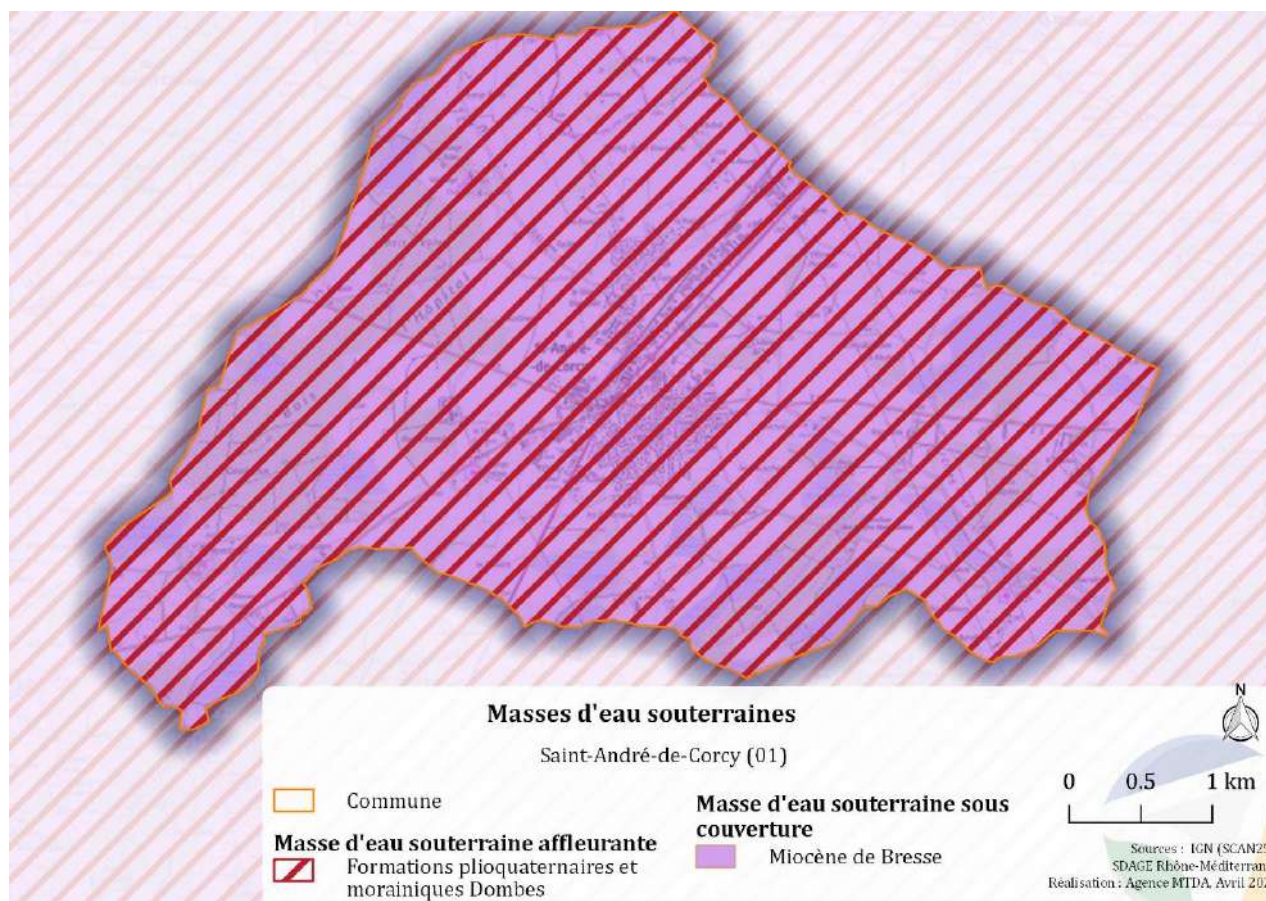


Figure 48 : Masses d'eau souterraine

6.1.1.2 Eaux superficielles

La commune de Saint-André-de-Corcy est traversée par plusieurs cours d'eau :

- La Sereine – bassin versant Sereine Cotey ;
- Le grand Rieu – bassin versant Morbier Formans

Plusieurs plans d'eau sont présents sur la commune :

- Étang des Planches
- Étang du Grand Moulin
- Étang Prairieux
- Étang Chavalet
- Étang de la Claye
- Étang des Lessières
- Étang des Chintres
- Étang du Fay Bernard
- La Vavolière
- Étang des Vavres
- Étang de Vernange

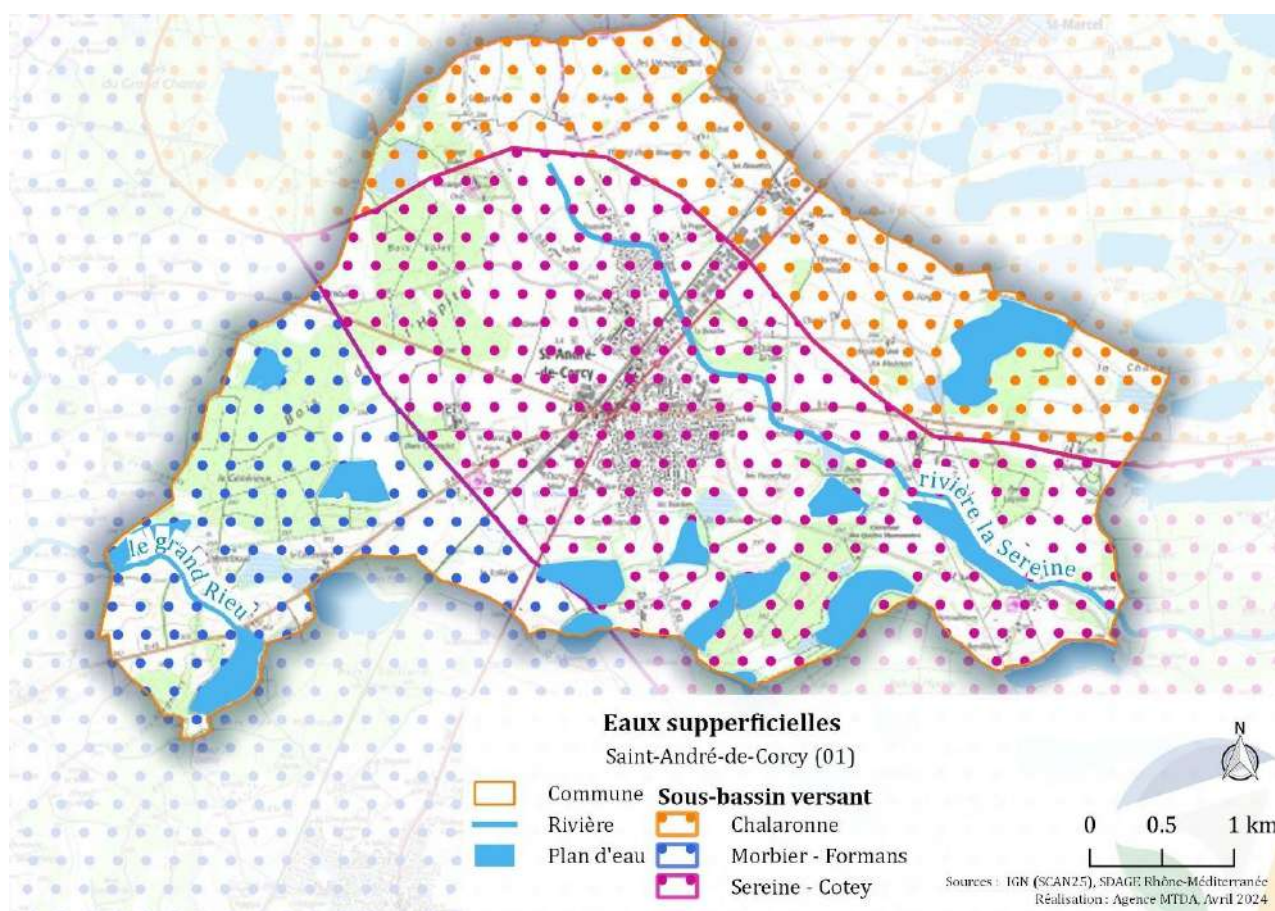


Figure 49 : Eaux superficielles

6.1.2 État de la ressource

6.1.2.1 Eaux souterraines

Le SDAGE identifie deux masses d'eau souterraine sur le territoire.

L'état des masses d'eau souterraine selon le SDAGE est présenté dans le tableau suivant.



N° masse d'eau : cours d'eau	Type	Nom masse d'eau	Etat quantitatif	Etat chimique
FRDG177	Affleurante	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes	Bon	Médiocre
FRDG212	Sous couverture	Miocène de Bresse	Bon	Bon

L'état chimique médiocre de la masse d'eau affleurante FRDG177 est dû aux nitrates.

6.1.2.2 Eaux superficielles

Le SDAGE identifie deux masses d'eau superficielle sur le territoire, de type cours d'eau. Il donne l'état chimique et l'état écologique de chacune. Les paramètres utilisés pour définir ces états sont donnés dans le tableau suivant.

Etat chimique (bon ou mauvais)		
53 substances (NQE ¹⁹)		
Etat écologique (très bon, bon / moyen, médiocre, mauvais)		
Biologie	Chimie et physico-chimie	Hydromorphologie
Phytoplancton Macrophytes Phytobenthos Faune benthique invertébrée Ichtyofaune	Température Oxygène Salinité Etat d'acidification Concentration en nutriments	Régime hydrologique (débit, connexion aux masses d'eau souterraine)
		Continuité
	Tous polluants spécifiques autres que les substances dangereuses prioritaires	Morphologie (profondeur, largeur, rive, substrat)

L'état des masses d'eau superficielle selon le SDAGE est présenté dans le tableau suivant.

N° masse d'eau : cours d'eau	Nom masse d'eau	Etat écologique	Eléments déclassants état écologique	Etat chimique
FRDR10576	La Sereine	MOYEN	Invertébrés, phosphore total	BON
FRDR11969	Le grand Rieu	MEDIOCRE		BON

¹⁹ Normes de Qualité Environnementale (directives 2008/105/CE et 2013/39/CE)

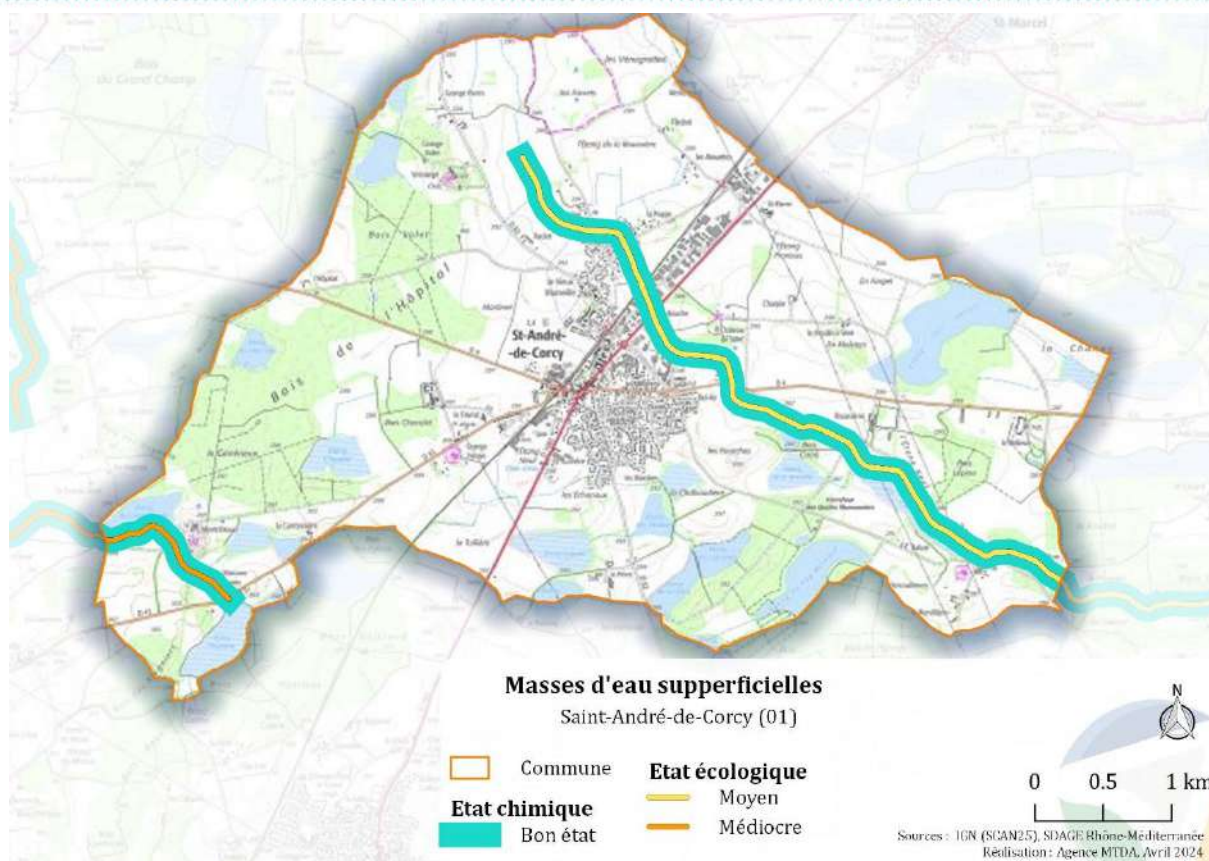


Figure 50 : Etat des eaux superficielles

6.1.3 Vulnérabilité

L'eutrophisation des milieux aquatiques, provoqués par les apports de phosphore et de nitrates trop importants accompagnés des effets du changement climatique (réchauffement des eaux, diminution des débits, etc.), présente des impacts importants sur la biodiversité aquatique, la production d'eau potable, et les autres usages de l'eau. Ces problématiques sont d'autant plus fortes au sein de milieux particulièrement vulnérables du fait de la multitude de pressions s'y exerçant.

Le sud-ouest et le nord-est de la commune se situe en zone sensible à l'eutrophisation.

La commune de Saint-André-de-Corcy se situe également en zones vulnérables aux nitrates.

Les études et la délimitation des zones de sauvegarde font l'objet d'un porter à connaissance par l'État auprès des collectivités et des usagers concernés et sont mises à disposition sur le site internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr. Dans ces zones de sauvegarde, il est nécessaire de protéger la ressource en eau et d'assurer sa disponibilité en quantité et en qualité suffisantes pour permettre sur le long terme une utilisation pour l'alimentation en eau potable sans traitement ou avec un traitement limité. Les ressources sont :

- soit déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent ;

- soit faiblement sollicitées actuellement mais à forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

La commune est concernée par la zone de sauvegarde exploitée de Civrieux.

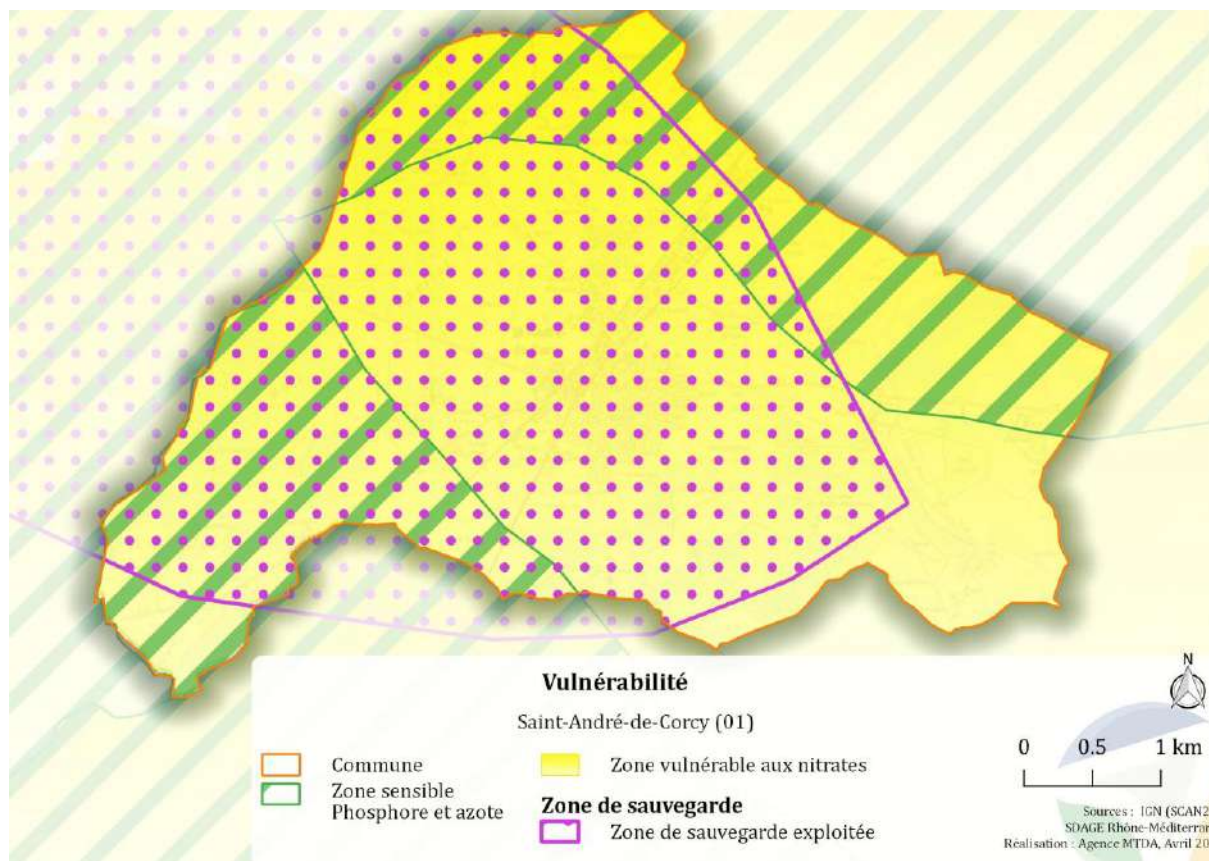


Figure 51 : Vulnérabilité de la ressource en eau

6.1.4 Alimentation en eau potable²⁰

L'alimentation en eau potable de la commune est gérée par le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Le service Dombes Saône dont fait partie la commune détient les compétences suivantes : production, protection de l'ouvrage de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution.

Le délégataire en charge de la maintenance et de l'entretien du réseau d'eau potable est la société SAUR depuis 2022.

Le service comporte 25 communes et hameaux et dessert 51 326 habitants pour 23 497 abonnés (au 31/12/2023).

Le service public d'eau potable a prélevé 4 180 450 m³ pour l'exercice 2023 et puisent dans trois ressources :

- Puits des Bonnes

²⁰ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, exercice 2022

- Source de Civrieux
- Puits de Massieux

Ces ressources puisent dans les alluvions de la Saône et dans les Cailloutis de la Dombes. La ressource est principalement prélevée dans les alluvions de la Saône (78% des volumes prélevés).

Depuis début 2022, seuls les puits P1 et P5 de Bonnes sont en fonctionnement, les puits P2, P3, F5bis et le puits de la Queue ont été mis à l'arrêt pour permettre à la nappes Dombes sud de se reconstituer. Les communes de Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-Olive, Monthieux et Ambérieux-en-Dombes ne sont plus alimentés par les Puits de Bonnes. Elles sont alimentées par les puits de Massieux (interconnexion avec l'UDI BDS Chatanier) qui sont particulièrement vulnérables, alimentant 46 046 personnes et pouvant en secourir 6 650 de plus sans disposer d'une solution de secours en cas de besoin. En 2023, 3 265 447 m³ ont été prélevés par les puits de Massieux.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 713,6 kilomètres avec un rendement du réseau de 67,2% en 2023 (69,1 % en 2022).

Concernant la qualité de l'eau, les taux de conformité pour la microbiologie et pour les paramètres physico-chimiques sont respectivement de 100% et de 99,3% pour l'année 2023.

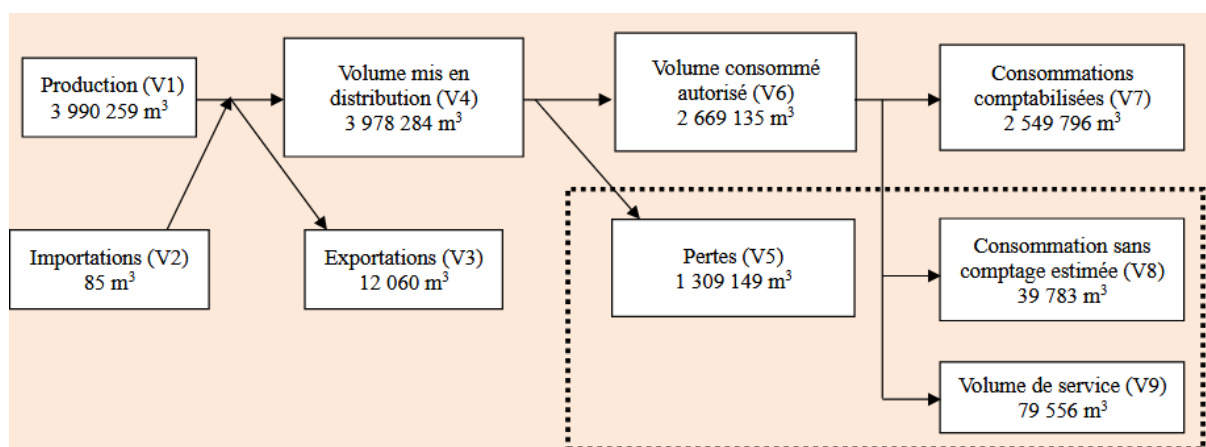


Figure 52: Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (RPQS SEP Bresse Dombes Saône, 2023)

La commune est concernée par le périmètre de l'aire d'alimentation du captage de Civrieux et du puit de Thil.

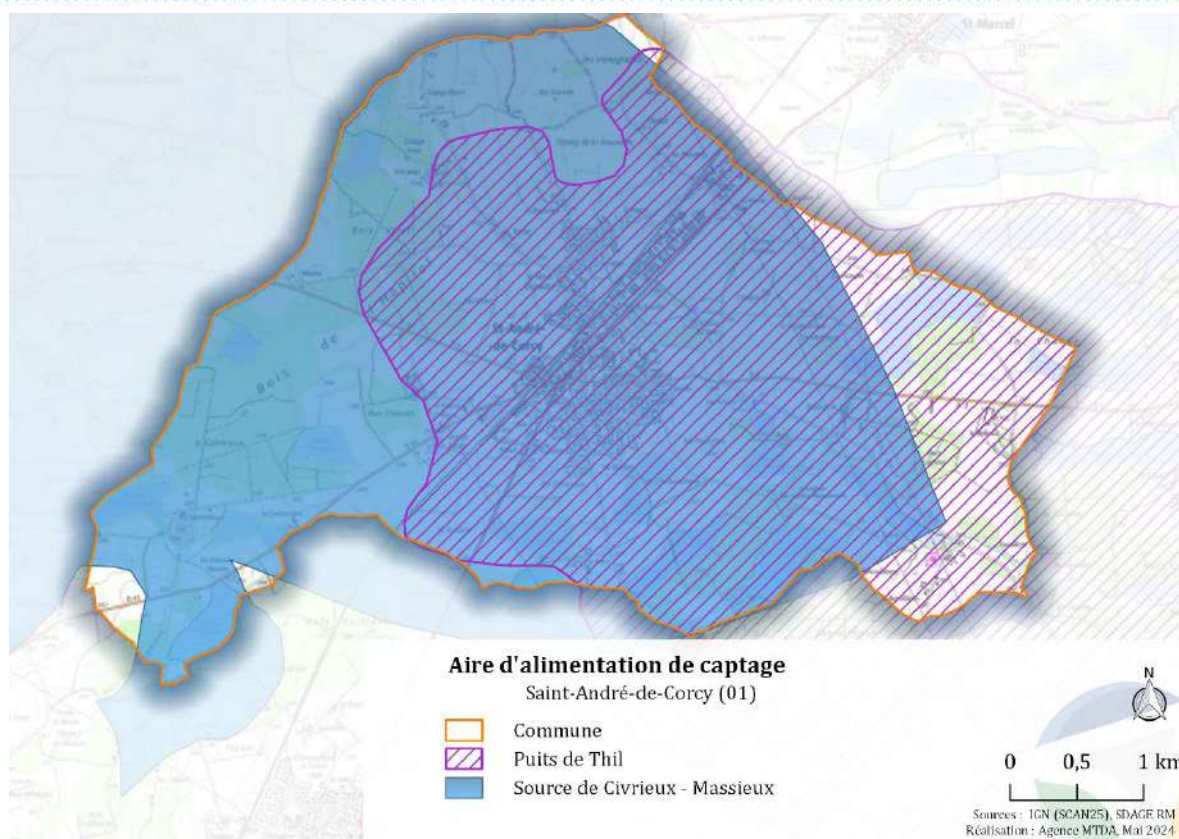


Figure 53 : Alimentation en eau potable

L'arrêté préfectoral du 27 mars 2024 identifie le niveau de la nappe « Dombes-sud » comme historiquement bas.

Saint-André-de-Corcy est donc en situation d'alerte renforcée en matière de gestion de la sécheresse pour les eaux souterraines. La commune a déjà fait l'objet de restriction de certains usages de l'eau au cours des dernières années.

D'après l'étude des ressources majeures en eau souterraine pour l'AEP sur la nappe de cailloutis de la Dombes et les alluvions du couloir de Certines (2015)²¹, le SIEP Dombes-Saône présente une capacité maximum de production de 12 800m³/j. Les besoins de pointe en 2040 ont été calculé à 11 568 m³/j. L'étude conclut que le bilan ressource-besoin est excédentaire.

Un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) initié par la communauté de communes, baptisé Eau-Ain-Dombes-Saône 2050, est en cours d'élaboration. Il porte sur la nappe des cailloutis, qui est une ressource essentielle pour la Dombes. D'après l'état des lieux du PTGE, en 2020, les prélèvements sur la nappe des cailloutis sont estimés à 16 Mm³/an ; en 2050, au regard des projections socio-économiques et des conséquences du réchauffement climatique, les prélèvements pourraient être de l'ordre de 19,3 Mm³/an.

Le PTGE prévoit des stratégies d'adaptation selon les scénarios tendanciels à horizon 2050.

²¹ RMAJ_DombesCertines_Ph1_rapport_avril2015_0.pdf



6.1.5 Assainissement ²²

Assainissement collectif

La commune a actuellement la compétence en assainissement collectif. Un schéma directeur d'assainissement intercommunal est cependant en cours. Ce nouveau schéma directeur intercommunal est prévu pour l'automne 2024 en vue d'un transfert de la compétence à la communauté de communes en 2025.

La gestion du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport, dépollution des effluents et gestion clientèle) est déléguée à l'entreprise SUEZ.

À Saint-André-de-Corcy, le service public d'assainissement collectif a desservi 3 119 habitants en 2021.

9 autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont dénombrées sur la commune.

Un programme de travaux pour la mise en conformité du réseau d'assainissement collectif a été défini en 2016 pour les dix prochaines années. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97%.

La station d'épuration les Fourches, de type boues activées possède une capacité nominale de 4 750 EH. Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 1 532 abonnés pour 3 119 habitants. Une nouvelle STEP mutualisée avec la commune de Saint-Marcel est en cours de construction depuis 2023 route de Montluel. La mise en service est prévue pour l'automne 2024. Sa capacité est de 8 000 EH dont 6 000 EH pour Saint-André-de-Corcy et 2 000 EH pour Saint-Marcel.

²² Rapport d'activité Communauté de Communes Miribel Plateau, 2021

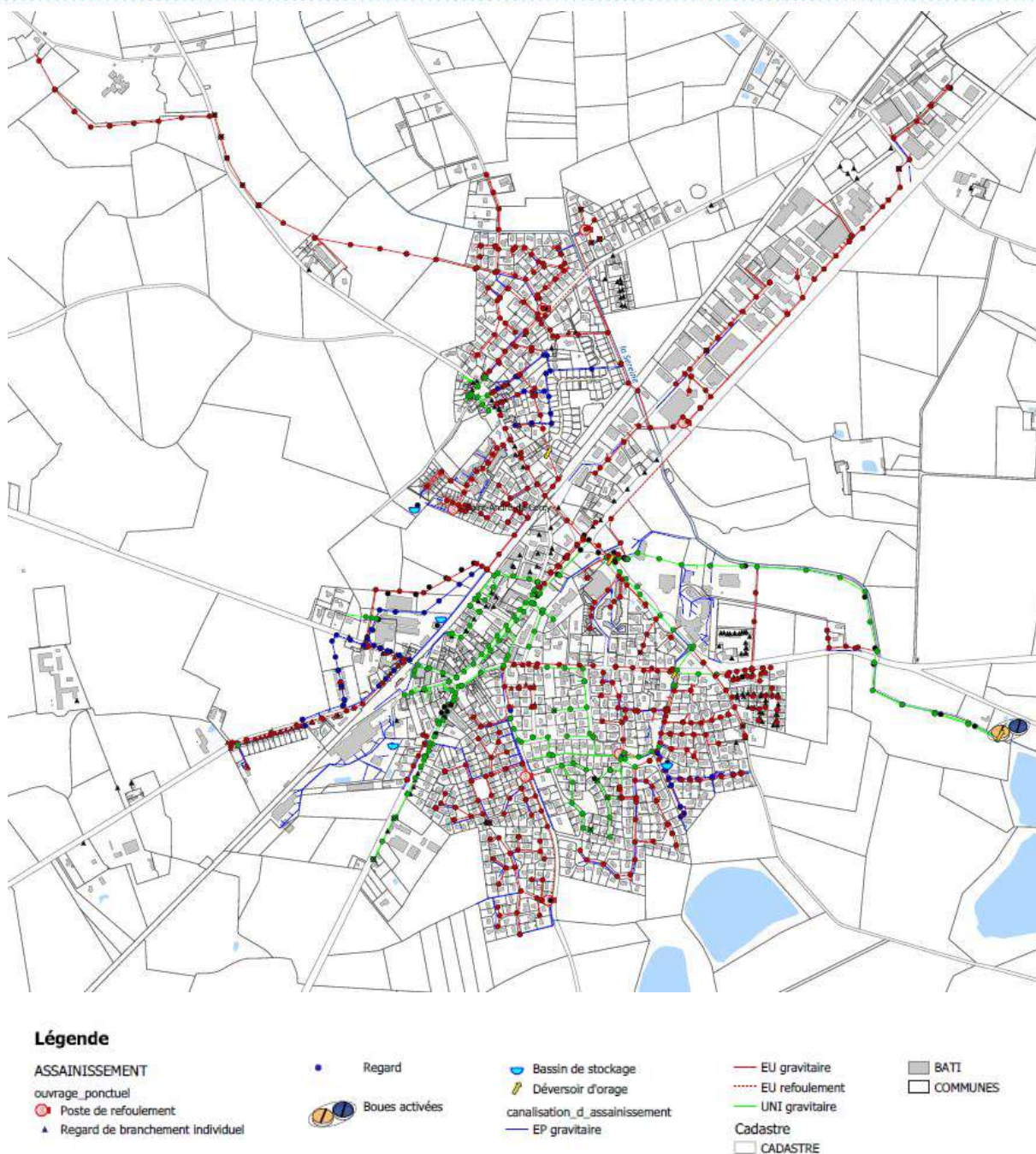


Figure 54 : Zonage d'assainissement

Assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est porté par la communauté de communes de la Dombes. Le service est régi par un règlement qui lui est propre.

Sur la commune de Saint-André-de-Corcy, 119 installations d'assainissements non collectifs sont présentes pour une population de 3 366 habitants. 41 installations sont conformes, 36 installations sont non conformes sans risque sanitaire et 42 installations sont non conformes avec risque sanitaire.

6.1.6 Gestion des eaux pluviales

Du fait du dépôt constant de molécules polluantes sur certains sols en zone urbaine et agricole, les eaux pluviales, en ruisselant ou s'infiltrant, entraînent des pollutions diffuses des eaux superficielles et souterraines.

Le **ruissellement urbain** est susceptible d'engendrer un apport de divers polluants vers les milieux aquatiques et exerce donc une pression sur les masses d'eau. La concentration en polluants dépend de multiples facteurs comme l'intensité et la durée du phénomène pluvieux, la nature du sol et des activités sur ou à proximité de la parcelle etc.

Grâce aux récentes évolutions législatives et réglementaires sur l'usage de produits phytosanitaires en ville (communes et particuliers), les rejets diffus urbains de pesticides devraient désormais être faibles à très faibles. Aussi, les pollutions potentielles sont désormais les particules que les eaux emportent, en particulier au droit des zones imperméabilisées (hydrocarbures, matières en suspension, déchets, métaux, déjections canines, etc.).

De manière synthétique, on peut retenir les ordres de grandeur suivants²³ :

- 75 % à 85 % de la pollution contenue dans l'eau pluviale sont imputables au ruissellement (15 % à 25 % sont déjà contenus dans la pluie météorite) ;
- la charge en matières en suspension des eaux de ruissellement est cinq à dix fois supérieure à celle des eaux rejetées par les stations d'épuration, et cinq à cent cinquante fois supérieure aux matières en suspension recueillies par temps sec ;
- la pollution rejetée dans les eaux de ruissellement se présente essentiellement sous forme solide (à plus de 90 %), et non sous forme dissoute.

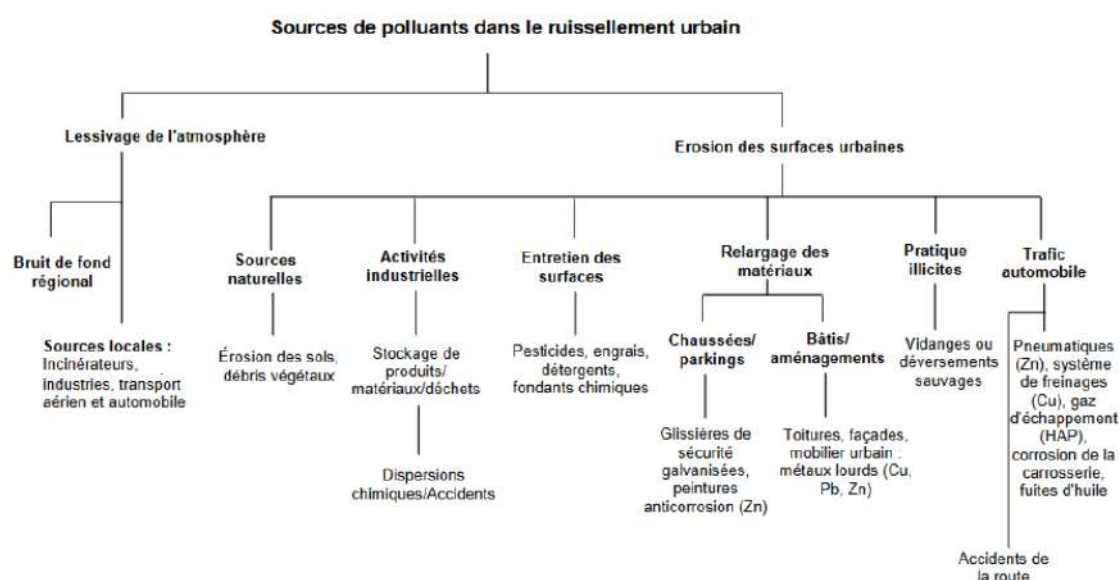


Figure 55 : Les différentes sources de polluants dans le ruissellement urbain (source : SDAGE Réunion)

²³ La qualité de l'eau et assainissement en France, Annexe 6 - Le ruissellement des eaux de pluie, Rapport de l'OPECST n° 2152 (2002-2003) de M. Gérard MIQUEL, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scient. tech., déposé le 18 mars 2003



En **zone agricole**, les activités peuvent être à l'origine de pressions polluantes sur les milieux aquatiques. Deux types de pratiques sont susceptibles de provoquer des pollutions : la fertilisation azotée et les traitements phytosanitaires.

Les pesticides sont le plus souvent toxiques pour les organismes aquatiques, et nocifs pour l'homme. Ils peuvent persister dans l'environnement (air, sol, sédiments, eau) pendant plusieurs années. La diffusion des produits phytosanitaires dans l'environnement peut se faire non seulement au moment de l'application (pollution diffuse), mais aussi au moment du remplissage ou du lavage des pulvérisateurs, en cas de mauvaise évacuation des emballages des produits, etc. (pollution ponctuelle). Elle touche tout particulièrement les cours d'eau présentant des débits d'étiage faibles et, de fait, un pouvoir de dilution réduit, mais aussi les nappes par infiltration, où la persistance se compte en plusieurs décennies.

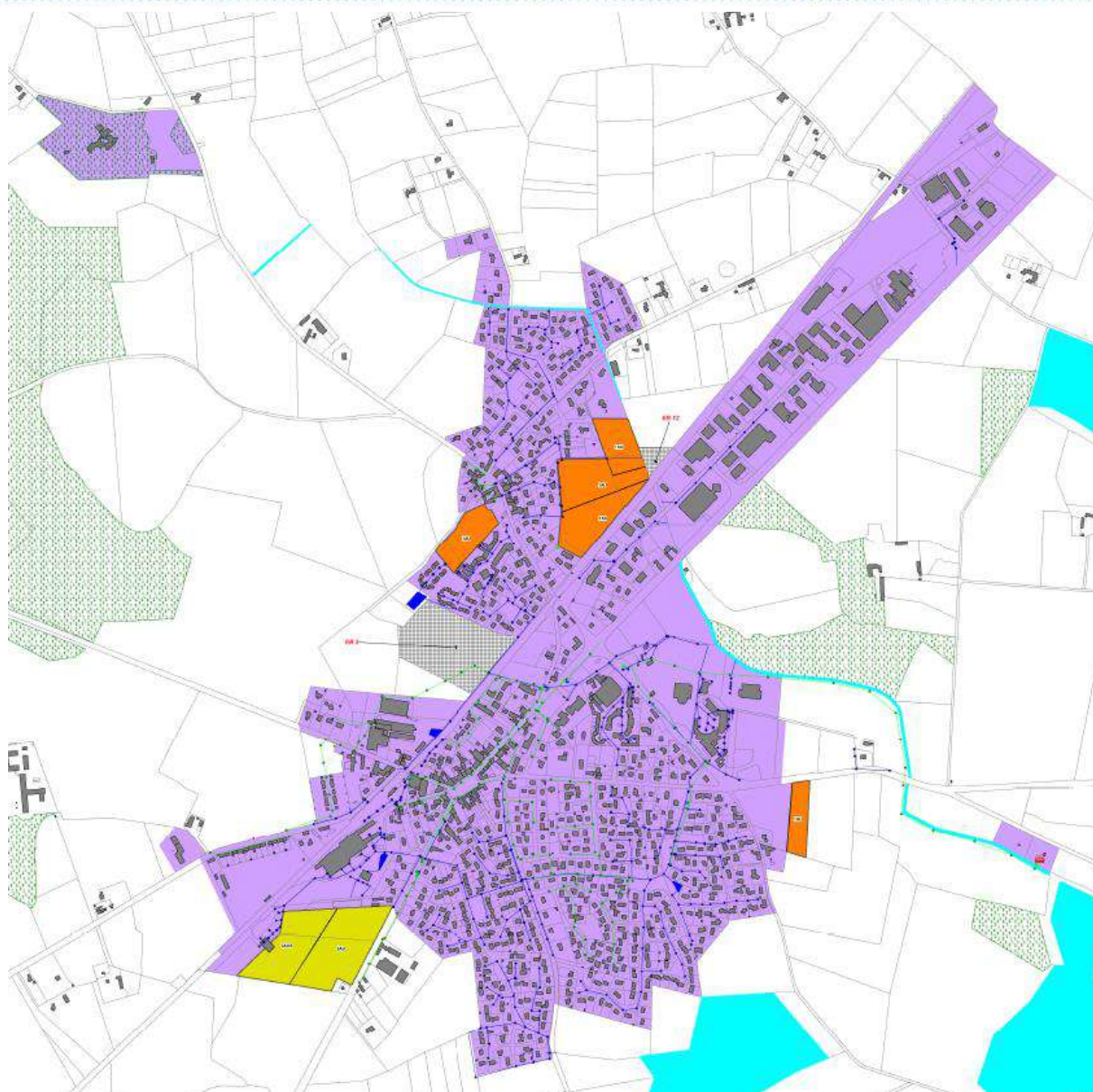
Le territoire ne compte aucune exploitation dont le mode d'exploitation est l'agriculture biologique. L'usage de produits phytosanitaires²⁴ apparaît comme relativement moyen, avec un indice de fréquence de traitement²⁵ communal généralement égal à 2,59²⁶.

La commune est couverte par un zonage eaux pluviales établi en 2014.

²⁴ Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France, Solagro

²⁵ L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) communal est une estimation du niveau moyen d'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture à l'échelle des communes sur la base de l'assolement, du type de pratique (conventionnel ou bio) et des IFT régionaux de référence.

²⁶ Pour comparaison, l'IFT total atteint près de 7 dans certaines communes de la région.



Légende

- | | |
|--|--|
|  Déversoir d'Orage |  Réseau Unitaire |
|  Station d'épuration |  Réseau Eau Pluviale |
|  Grille |  Bassin de rétention |
|  Regard Unitaire |  Etang ou cours d'eau |
|  Regard Eau Pluviale |  Espace boisé |
|  Rejet de Déversoir d'Orage | |

Figure 56 : Zonage eaux pluviales (IRH Ingénieur Conseil, 2014)

6.2 Ressource minérale

6.2.1 Aperçu géologique

Le territoire de Saint-André-de-Corcy se situe sur du loess, formation de limons non calcaire. Ce loess est ponctué par des dépôts morainiques datant de la seconde glaciation (Riss).

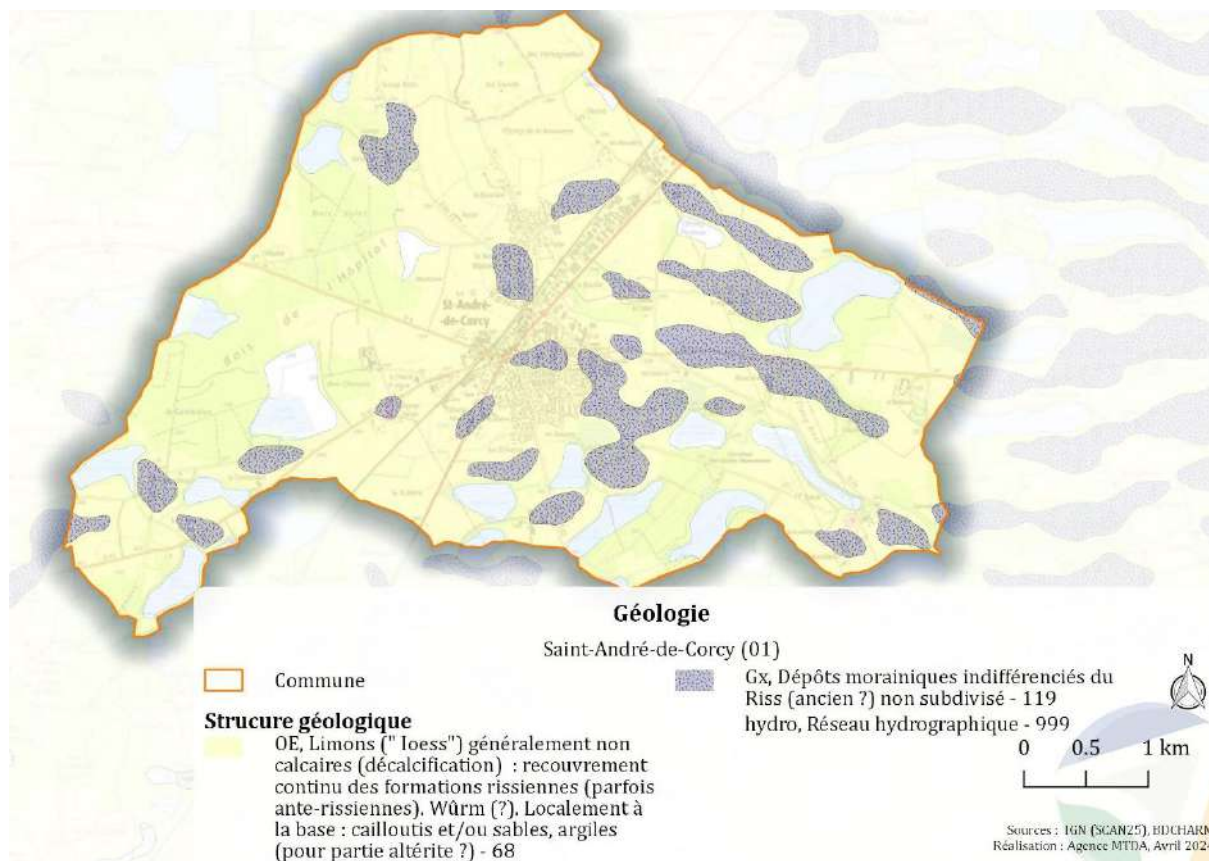


Figure 57 : Géologie

6.2.2 Production de ressources minérales

La commune de Saint-André-de-Corcy ne comporte aucun site d'exploitation ou ancienne carrière.

À l'occasion de l'élaboration du SRC Auvergne-Rhône-Alpes, une cartographie des ressources géologiques potentielles a été établie. Aussi, à l'est et au nord de l'agglomération, des substances potentielles en granulats et gisements minéraux sont présentes.

Il s'agit de ressources géologiques potentielles, c'est-à-dire que leur exploitabilité réelle n'est pas affirmée et à étudier au cas par cas (gisement du site, contraintes technique, quantité, qualité, autres enjeux, etc.).

Le scénario retenu pour le SRC permet d'approvisionner la région en matériaux du BTP à 12 ans en s'appuyant sur différents leviers notamment la sobriété et le recyclage.

La commune comporte des argiles potentiellement exploitables en gisement brut.

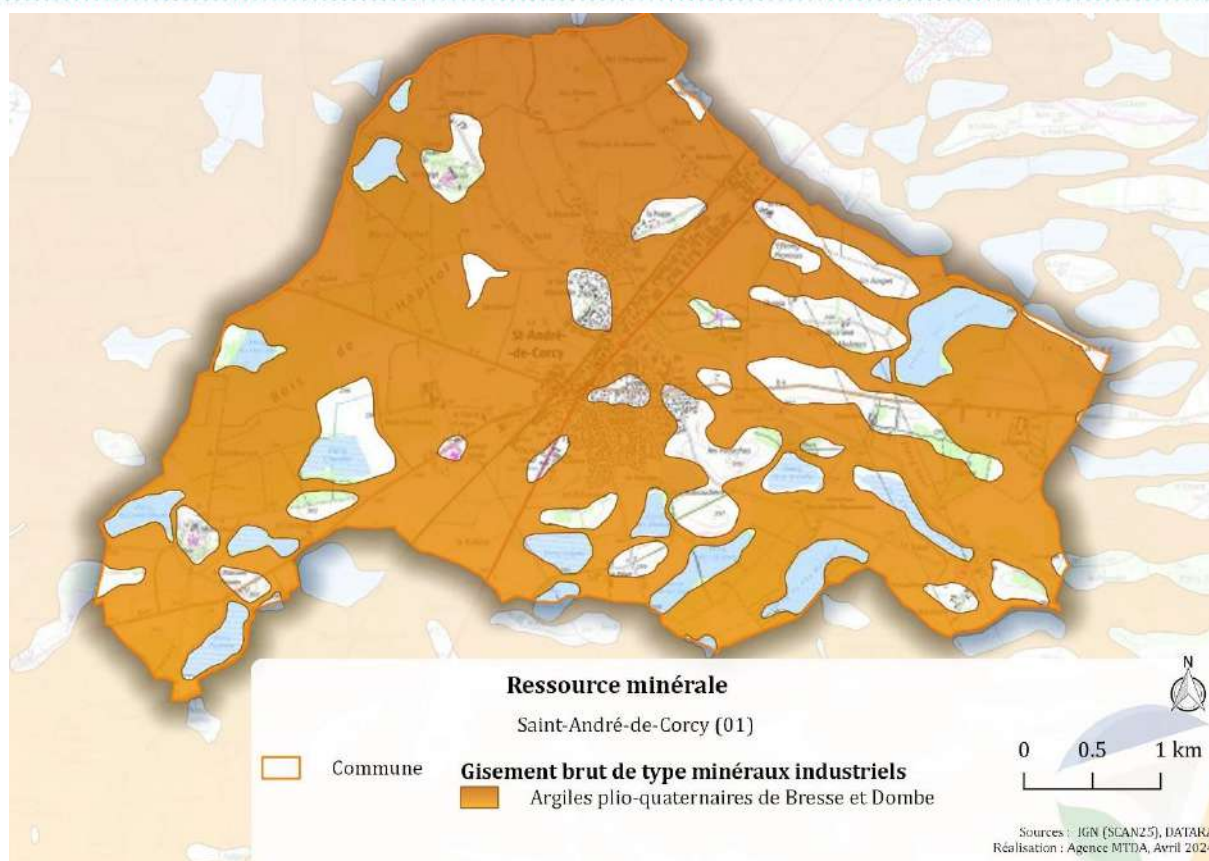


Figure 58 : Carrières et gisements

6.3 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Ressources naturelles	+	Le bon état chimique des cours d'eau		
	-	Le bon état écologique des cours d'eau n'est pas atteint	↗	Un SDAGE qui prévoit des améliorations pour l'état futur
	-	La masse d'eau souterraine FRDG177 présente un état chimique médiocre		
		Une ressource en eau insuffisante et des mesures de restriction de l'usage de l'eau	↗	Un PGRE en cours d'élaboration
	-		↘	Une ressource de plus en plus sollicitée pour l'alimentation en eau potable du territoire avec le développement démographique et le réchauffement climatique (sécheresses)
	+	Une eau potable conforme aux exigences de qualité	↗	Les mesures mises en place pour le suivi de la qualité devraient permettre de maintenir ce niveau de qualité
	-	Une faible conformité des installations d'assainissement non collectif	↗	Une mission de la Communauté de communes de la Dombes
	+	Une nouvelle STEP en cours de construction	↗	La compétence prochainement transférée à la Communauté de communes de la Dombes

LES ENJEUX

- L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau
- L'amélioration et la préservation de l'état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles
- La maîtrise de l'imperméabilisation des sols
- L'économie de la ressource en eau
- L'adaptation du développement urbain du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux
- L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectif ou non collectif performants
- La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

7 Risques

On distingue les risques naturels et les risques technologiques :

- **les risques naturels** se rapportent à des aléas qui font intervenir des processus naturels variés : atmosphériques, hydrologiques, géologiques ou géomorphologiques ;
- **les risques technologiques** sont liés à l'action humaine et majoritairement à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le risque se situe à la croisée entre, d'une part, un ou plusieurs aléas et, d'autre part, la vulnérabilité d'une société et/ou d'un territoire qu'elle occupe. L'aléa ne devient un risque qu'en présence d'enjeux humains ou économiques.

Le risque, d'origine naturelle ou technologique, est dit majeur lorsqu'il peut faire de très nombreuses victimes et occasionner des dommages considérables, dépassant les capacités de réaction des instances concernées (États, sociétés civiles) à l'échelle de la zone touchée. Le risque majeur est caractérisé conjointement par une faible probabilité d'occurrence et des impacts énormes.

7.1 Risques naturels

Le territoire de Saint-André-de-Corcy est soumis à plusieurs types de risques naturels qui sont les suivants :

- séismes ;
- inondation ;
- mouvement de terrain ;
- radon.

Le territoire a connu une inondation et coulée de boue en 1993 répertoriée en tant qu'arrêté de catastrophe naturelle.

En plus de cet arrêté, 3 événements de sécheresses en 2018, en 2020 et en 2021 sont à noter et ont été répertoriés en arrêté de catastrophe naturelle.

7.1.1 Risque sismique

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible ;
- Zone 2 = Faible sismicité ;
- Zone 3 = Sismicité modérée ;
- Zone 4 = Sismicité moyenne ;
- Zone 5 = Sismicité forte.

Le territoire communal est soumis dans sa totalité à un risque sismique de catégorie 2 : sismicité faible.
La prise en compte du risque passe par la mise en place des règles de construction parasismique.

7.1.2 Risque inondation

Les inondations peuvent être de plusieurs types :

- **torrentielles** : lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes.
- **ruissellement pluvial urbain ou périurbain** : l'imperméabilisation du sol par les aménagements ainsi que certaines pratiques culturales limitent l'infiltration des eaux et augmentent le ruissellement. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues (temps de montée des eaux parfois inférieure à une heure).
- **de plaine** : lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Une inondation de plaine est une submersion d'une zone par suite du débordement des eaux d'un cours d'eau de plaine.
- **par remontée de nappe** : dans un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol.

La commune est concernée par le risque remontée de nappe sur l'ensemble de son territoire.

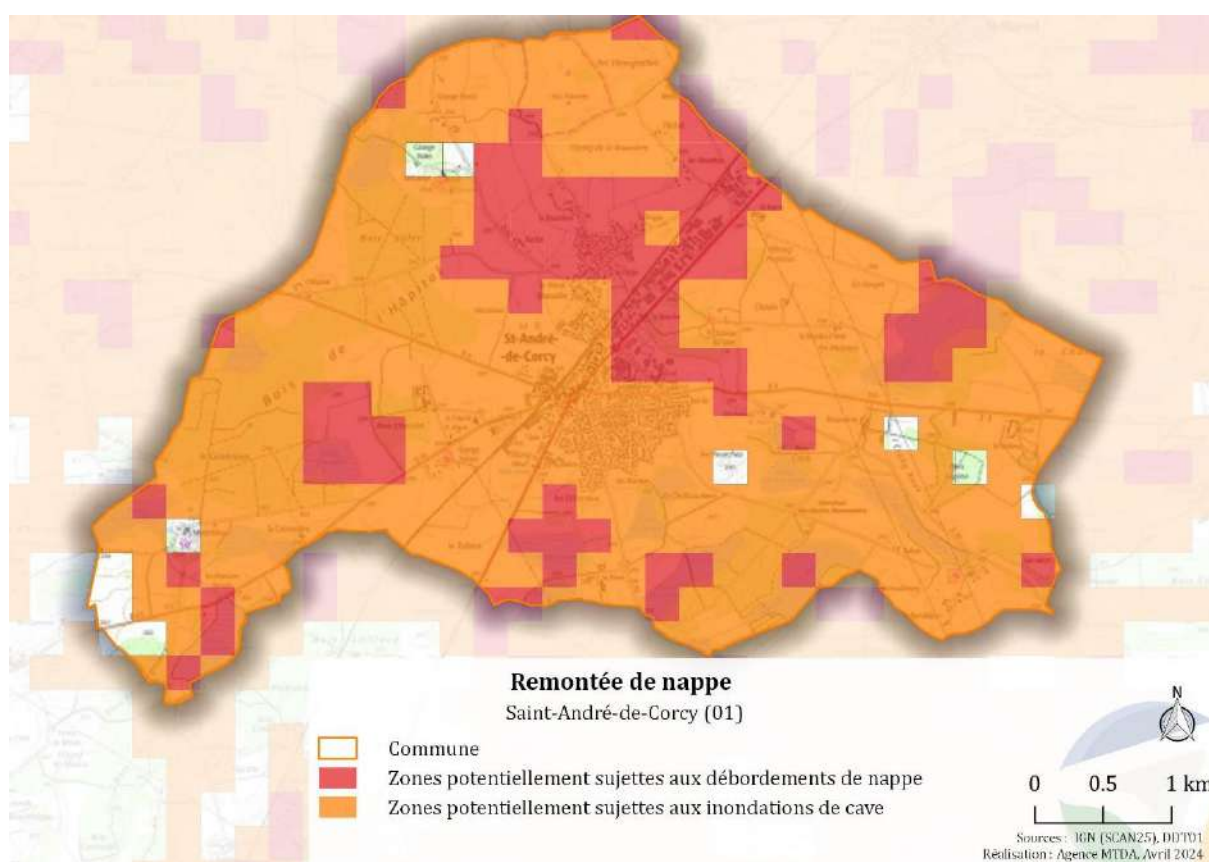


Figure 59 : Risque inondation

7.1.3 Risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...). Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain. Il peut également être causé par le retrait/gonflement des argiles.

Les sols argileux, et plus particulièrement leur structure et leur consistance, sont impactés par leur teneur en eau. Au plus celle-ci augmente, au plus les sols vont être souples et prendre du volume (phénomène de gonflement des argiles). À l'inverse, lorsque la teneur en eau diminue, les sols s'assècheront et deviendront cassants. On parle alors de phénomène de retrait des argiles.

L'aléa « retrait - gonflement des argiles » distingue 3 niveaux d'exposition, le niveau 3 étant le plus fort.

Le territoire de la commune de Saint-André-de-Corcy est entièrement en aléa faible au retrait gonflement des argiles.

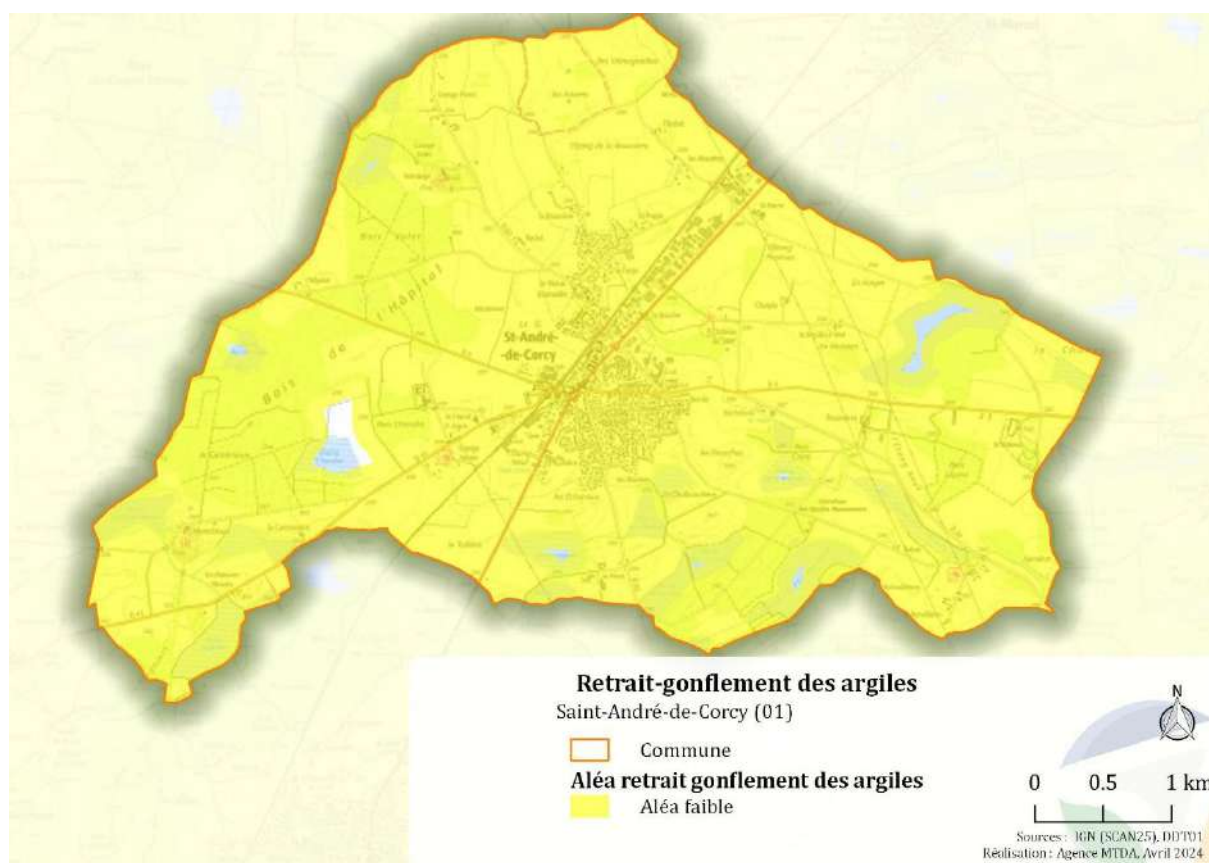


Figure 60 : Aléa retrait-gonflement des argiles



7.1.4 Risque incendie de forêts

On parle de feux de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare de forêt, de maquis, de garrigue ou de landes. La disparition de la couverture végétale aggrave les phénomènes d'érosion et les conditions de ruissellement des eaux superficielles. La destruction des paysages suite au passage des flammes a une grande répercussion au sein de la population locale. Les incendies répétitifs détruisent de façon quasiment irréversible le patrimoine naturel, entraînant des pertes économiques difficilement chiffrables.

- Le feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :
- Les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent les garrigues ou les landes.
- Les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feux. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine. C'est en cela que le risque feu de forêt se différencie des autres risques « naturels ». L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 90 % des départs d'incendie, la plupart due à l'emploi du feu (brûlage, barbecue), aux mégots, aux dépôts d'ordures... Autre cause importante, la malveillance (mise à feu volontaire) qui génère souvent les feux les plus grands.

Une carte d'aléa feux de forêt a été réalisée sur l'ensemble du département de l'Ain en 2024. Cette carte montre que l'aléa est principalement très faible et faible sur la commune de Saint-André-de-Corcy.

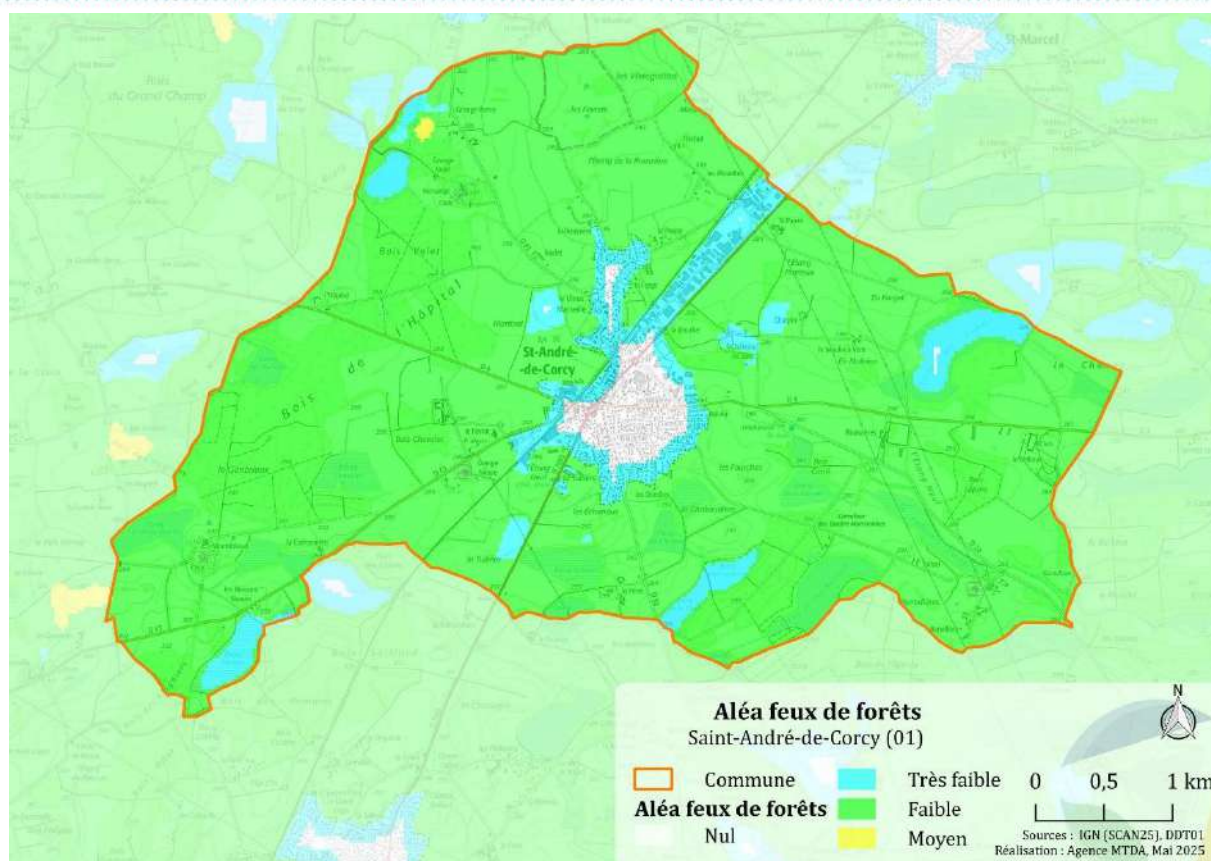


Figure 61 : Aléa feux de forêts

7.1.5 Risque radon

Le radon est un gaz radioactif, dont la concentration est fortement dépendante de la géologie du territoire concerné. Les formations géologiques présentant une importante teneur en uranium et en radium augmentent le potentiel radon. À noter que le potentiel radon donne simplement une indication sur l'exposition relative de la commune, mais ne renseigne pas sur la concentration en radon des habitations : celle-ci dépend de bien d'autres facteurs tels que l'étanchéité entre l'interface sol/bâtiment, le taux de renouvellement de l'air intérieur, etc. (IRSN – Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire).

L'IRSN classe le potentiel radon en trois catégories, la catégorie 3 représentant un fort potentiel radon.

La commune est classée en catégorie 1 (risque faible).

7.2 Risques technologiques

Le territoire de Saint-André-de-Corcy est soumis à plusieurs types de risques technologiques qui sont les suivants :

- industriel ;
- transport de matières dangereuses (TMD) ;
- nucléaire.



7.2.1 Risque industriel

Le risque industriel est lié aux usines et industries dont l'activité peut engendrer des incendies de produits inflammables, des explosions, une dispersion de produits dangereux... Des nuisances peuvent également être générées par ces installations (nuisances sonores, olfactives...).

Les installations qui présentent le plus de risques sont classées SEVESO. Les autres installations à risque sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sous soumises à déclaration, à enregistrement ou à autorisation.

La commune comporte 6 installations classées pour la protection de l'environnement dont une entreprise SEVESO.

Numéro d'établissement	Nom établissement	Adresse	Régime en vigueur	Statut SEVESO
6107007	BERNARD AGRICULTURE	Rue de la gare	Autorisation	Seveso seuil bas
6102212	BERNARD AGRICULTURE	179 route de Trévoux	Autorisation	Non Seveso
3204294	COTTON TP	Lieu-dit Prarieux	Autres régimes	
50101044	DUMONT MICKAEL	Domaine de Roussières	Autres régimes	
50100624	EARL DE LA TUILIERE	Tuilière	Autres régimes	
50100623	EARL DU BELLIEU	Le Bellieu	Autres régimes	

Un autre établissement était autrefois classé en ICPE. Il s'agit de la SICA de SURE (rue du Triage) mais l'entreprise n'est plus en activité depuis une dizaine d'années.

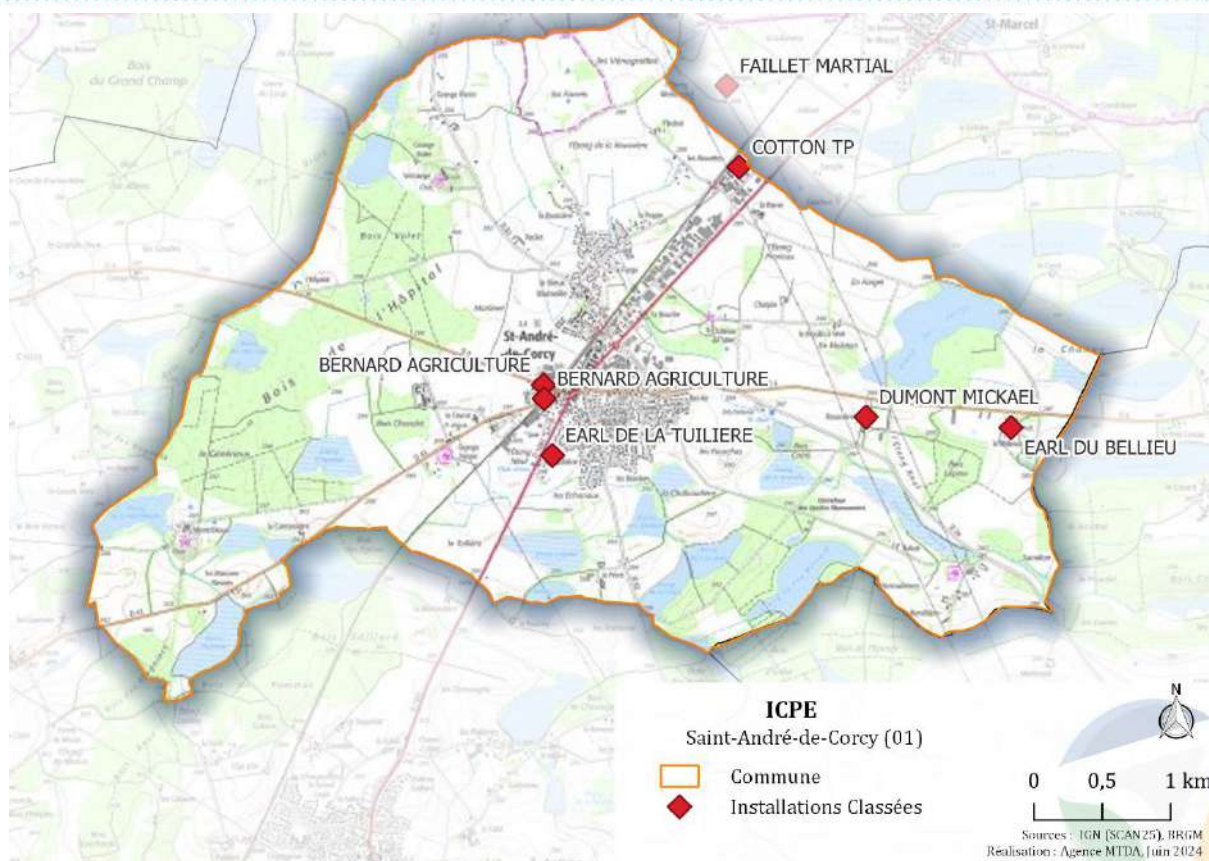


Figure 62 : ICPE

7.2.2 Risque transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature de ses réactions, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

La commune de Saint-André-de-Corcy est concernée par le risque TMD par le passage de canalisations de gaz et d'hydrocarbure. Ces dernières sont localisées sur la carte suivante.

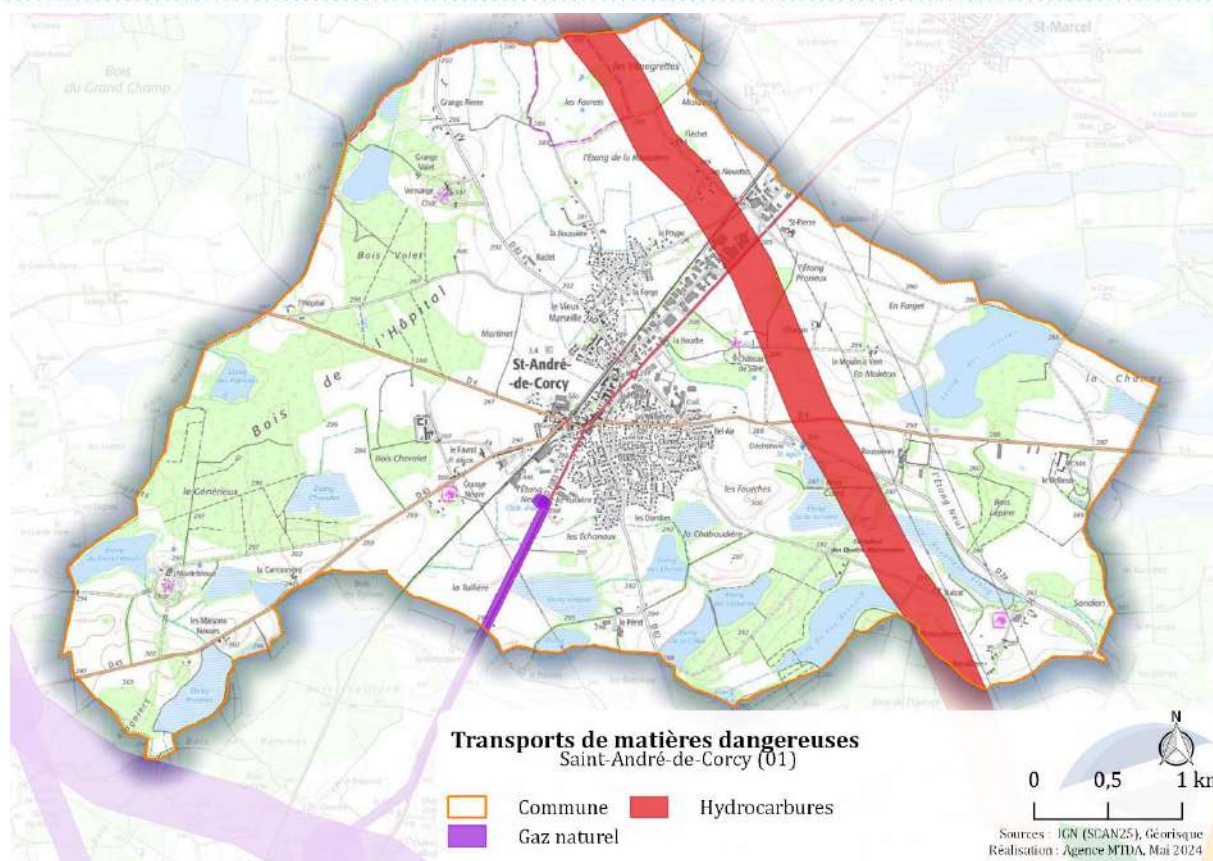


Figure 63 : Transport de matières dangereuses

7.2.3 Autres risques

La commune de Saint-André-de-Corcy est concernée par le risque nucléaire. Elle se situe à moins de 20 km de l'installation nucléaire de Dagneux (installation d'ionisation de Dagneux exploitée par Ionisos).

La commune se situe également en limite du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire du Bugey. Le Conseil de Politique Nucléaire, a décidé le 19 juillet 2023 d'implanter deux nouveaux réacteurs de troisième génération (EPR2) sur le site de la centrale du Bugey.

7.3 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Risques	+	Un risque sismique faible	=	Un risque maîtrisé avec le respect des règles de construction parasismiques
	-	Un risque inondation par remontée de nappe présent	↗	Un risque connu et des précautions pouvant être prises pour éviter les dégâts
	-	Un risque mouvement de terrain présent par un aléa retrait/gonflement des argiles faible sur tout le territoire	↘	Le changement climatique est susceptible d'aggraver le risque retrait-gonflement des argiles
	-	Un risque industriel présent avec 7 installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) dont une SEVESO	=	Pas de projet de nouvelle infrastructure
	-	Des installations nucléaires se situent à proximité de la commune	↘	La construction de 2 nouveaux réacteurs EPR2 est prévue à la centrale du Bugey.
	-	Un risque de transport de matières dangereuses présent	=	Pas de projet de nouvelle infrastructure augmentant la fréquence du risque

LES ENJEUX

- La prise en compte des risques d'inondation liés aux remontées de nappe
- La prise en compte du risque mouvement de terrain
- La prise en compte du risque industriel lié aux 7 ICPE
- L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement communal
- La limitation des facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels

8 Autres pollutions et nuisances

8.1 Gestion des déchets²⁷

La communauté de commune de la Dombes a la compétence en matière de gestion des déchets et notamment la gestion des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est délégué au syndicat mixte ORGANOM.

Sur le territoire de la communauté de commune, 23 903 tonnes de déchets ont été collectées en 2022.

La commune de Saint-André-de-Corcy a délégué la collecte des ordures ménagères résiduelles par prestation de service à SUEZ environnement.

La collecte des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines s'effectue en porte-à-porte (collecte en bacs avec couvercle jaune assurée par SUEZ environnement).

En 2022, ont été collectées sur le territoire de la communauté de communes :

- 4 352 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (111 kg/habitant/an, diminution de 11% par rapport à 2021) ;
- 1 632 tonnes de verres (41 kg/hab) ;
- 2 385 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines (61 kg/hab).

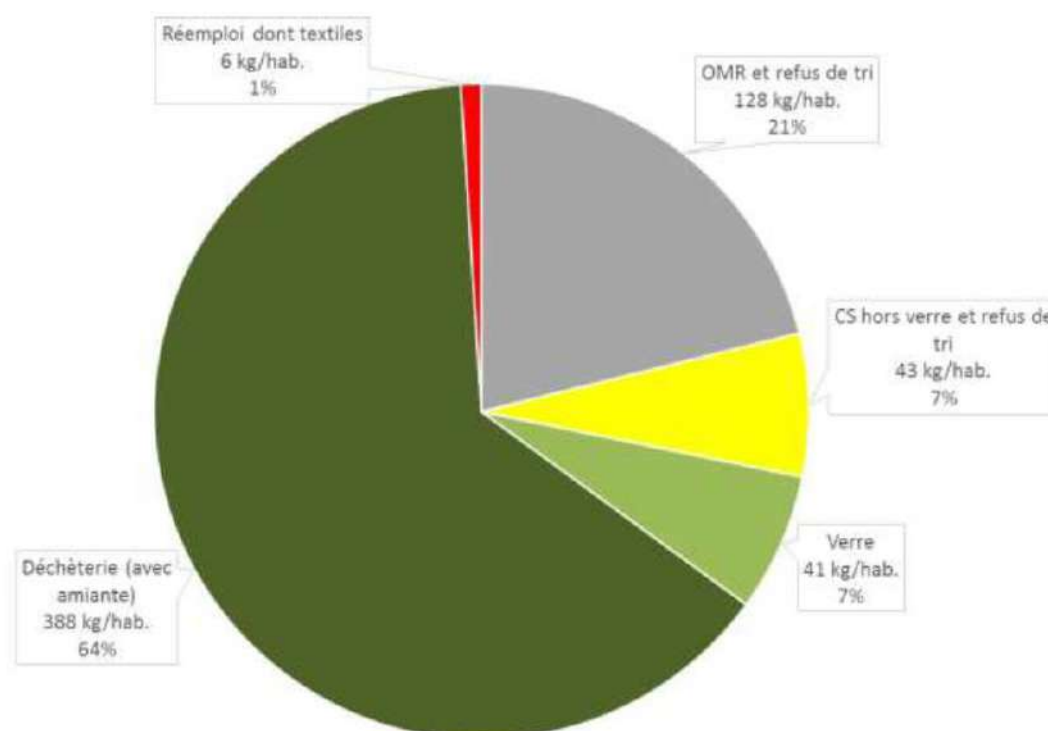


Figure 64 : Répartition 2022 des flux de déchets par habitant sur le territoire de la CCD (RPQS 2022)

²⁷ RPQS 2022 sur la prévention et la gestion des déchets



La commune comporte une déchetterie intercommunale située route de Montluel. En 2022, elle a recueilli 3 238 tonnes de déchets (-4% par rapport à 2021). Un nouveau point de réemploi à la déchetterie a été créé.

8.2 Sols pollués

Deux sources d'information principales sont disponibles :

- les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) recensent les sites, ou anciens sites industriels, pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, connus de l'État ;
- CASIAS (ex-BASIAS), carte nationale des anciens sites industriels et activités de services, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Enfin, ces sites, lorsqu'ils présentent une pollution avérée qui justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement, peuvent être classés en Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

La commune comporte 13 anciens sites industriels ou activités de service.

Tableau 2 : Sites BASIAS

Identifiant	Nom établissement	État occupation
SSP4042432	Garage avec station-service	En arrêt
SSP4042431	Réparation mécanique agricole	Indéterminé
SSP4042430	Station-service	Indéterminé
SSP4042429	Station-service	Indéterminé
SSP4042428	Mécanicien avec poste de distribution d'essence	En arrêt
SSP4041964	Tolerie et peinture (autos et réparations)	Indéterminé
SSP4041963	PRESSING	Indéterminé
SSP4041962	Dépôt de produits agropharmaceutiques	Indéterminé
SSP4041961	Atelier de menuiserie avec application de vernis	Indéterminé
SSP4041960	Travail des métaux	En arrêt
SSP4041959	Garage avec station-service "Station FINA"	Indéterminé
SSP4041958	Flocage, impression et décoration sur tissus.	En arrêt
SSP4041957	Déchetterie	Indéterminé

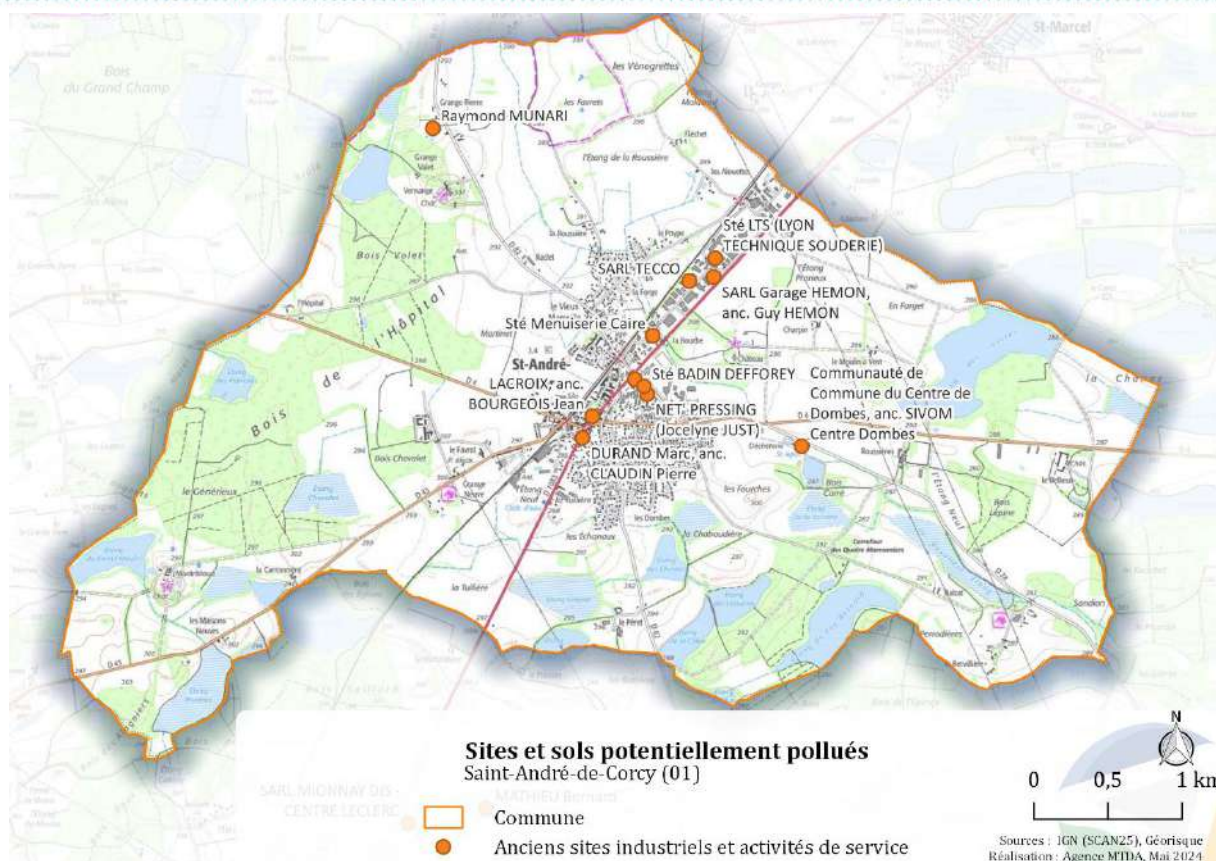


Figure 65 : Sites BASIAS

8.3 Nuisances sonores

Le bruit porte atteinte à la qualité de la vie et est devenu un problème de santé publique par les perturbations qu'il provoque. Il est important de noter que le rapprochement entre des activités et des zones pavillonnaires est source de nuisances pour les usagers qui perdent en qualité de vie, et sera une contrainte pour les entreprises qui ne pourront pas se développer comme elles le souhaitent.

La base de données ORHANE (Observatoire Régional Harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des Nuisances Environnementales) précise la part de la population de Saint-André-de-Corcy exposée au le bruit et à la qualité de l'air :

- En zone peu altérée 30,5 %
- En zone moyennement altérée : 42,5%
- En zone altérée : 18 %
- En zone dégradée : 5 %
- En zone très dégradée : 4%

Saint-André-de-Corcy se situe en zone préservée du bruit sur la plupart de son territoire. Les zones altérées et dégradées se situent sur les axes routiers.



Figure 66 : Indice Multibruit AURA (ORHANE, 2022)

8.3.1 Les infrastructures de transport terrestre

Une des premières sources de nuisances sonores provient des infrastructures routières. Celles-ci sont identifiées par le département et sont classées en plusieurs catégories selon la largeur des zones affectées par le bruit de part et d'autre de l'axe :

- Catégorie 1 : 300 mètres ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

La commune de Saint-André-de-Corcy est concernée par le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Ain :

- voie ferrée ;
- D1083 ;
- D4.

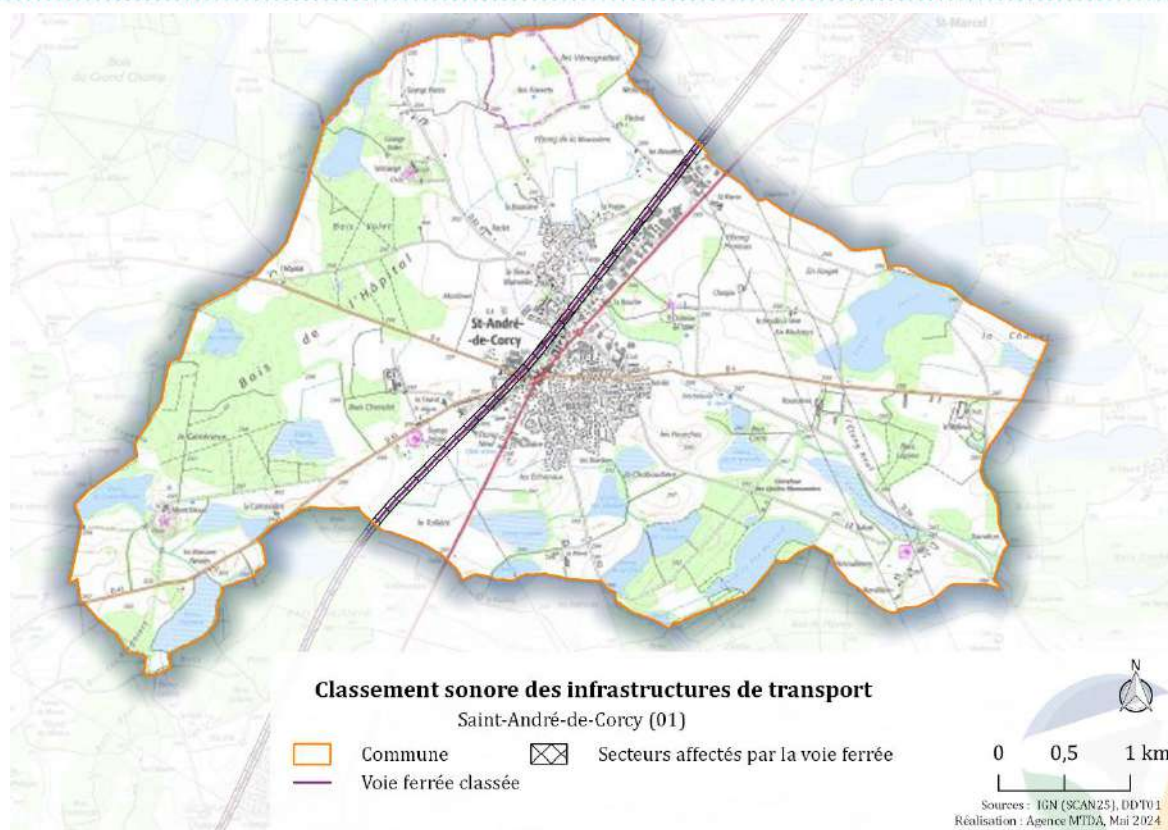
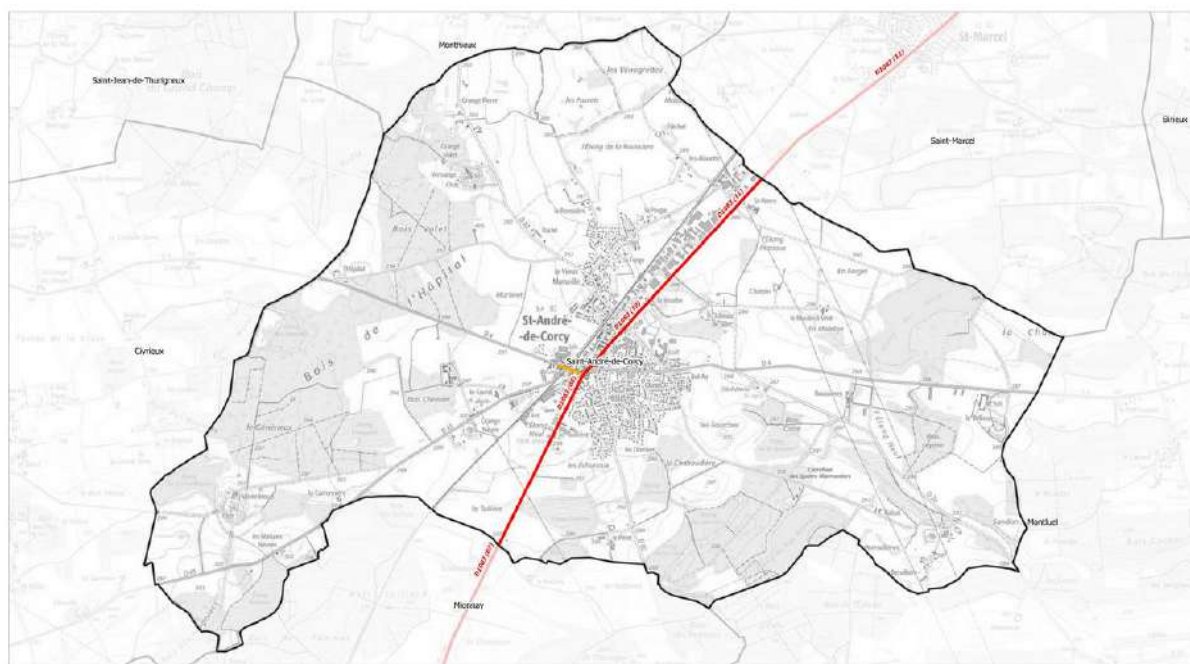


Figure 67 : Nuisances sonores - Infrastructures ferroviaires



Niveau sonore de référence LAeq (6h00-22h00) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h00-6h00) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
$L > 81$ $76 < L \leq 81$ $70 < L \leq 76$ $65 < L \leq 70$ $60 < L \leq 65$	$L > 76$ $71 < L \leq 76$ $65 < L \leq 71$ $60 < L \leq 65$ $55 < L \leq 60$	1 2 3 4 5	$d = 300 \text{ m}$ $d = 250 \text{ m}$ $d = 100 \text{ m}$ $d = 30 \text{ m}$ $d = 10 \text{ m}$

Figure 68 : Nuisances sonores – Infrastructures routières (Cereg, avril 2023)

8.3.2 Les cartes de bruit stratégiques et le PPBE

Les cartes de bruits stratégiques (CBS) permettent l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et d'établir les prévisions générales de son évolution. Elles représentent des niveaux de bruit, dénombrent la population exposée et quantifient les nuisances.

Elles servent de base à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui constituent les plans d'actions permettant de prévenir les effets du bruit, de le réduire ou de la résorber lorsque c'est possible, voire de protéger les zones calmes.

Les cartes de bruit stratégiques (CBS) 4^{ème} échéance ont été approuvées par arrêté préfectoral du 7 février 2023. La commune de Saint-André-de-Corcy est concernée par l'exposition au bruit de type a (indicateur de bruit) et le dépassement des valeurs limites (carte de type c) le long de la D1083 et au carrefour avec la D4.

L'établissement du PPBE de l'État dans l'Ain (4^{ème} échéance, 2024-2029) est en cours. Il fait l'objet d'une consultation du public du 16 février 2024 au 16 avril 2024. Le PPBE définit un programme d'actions de prévention et de réduction des nuisances pour les 5 années à venir.

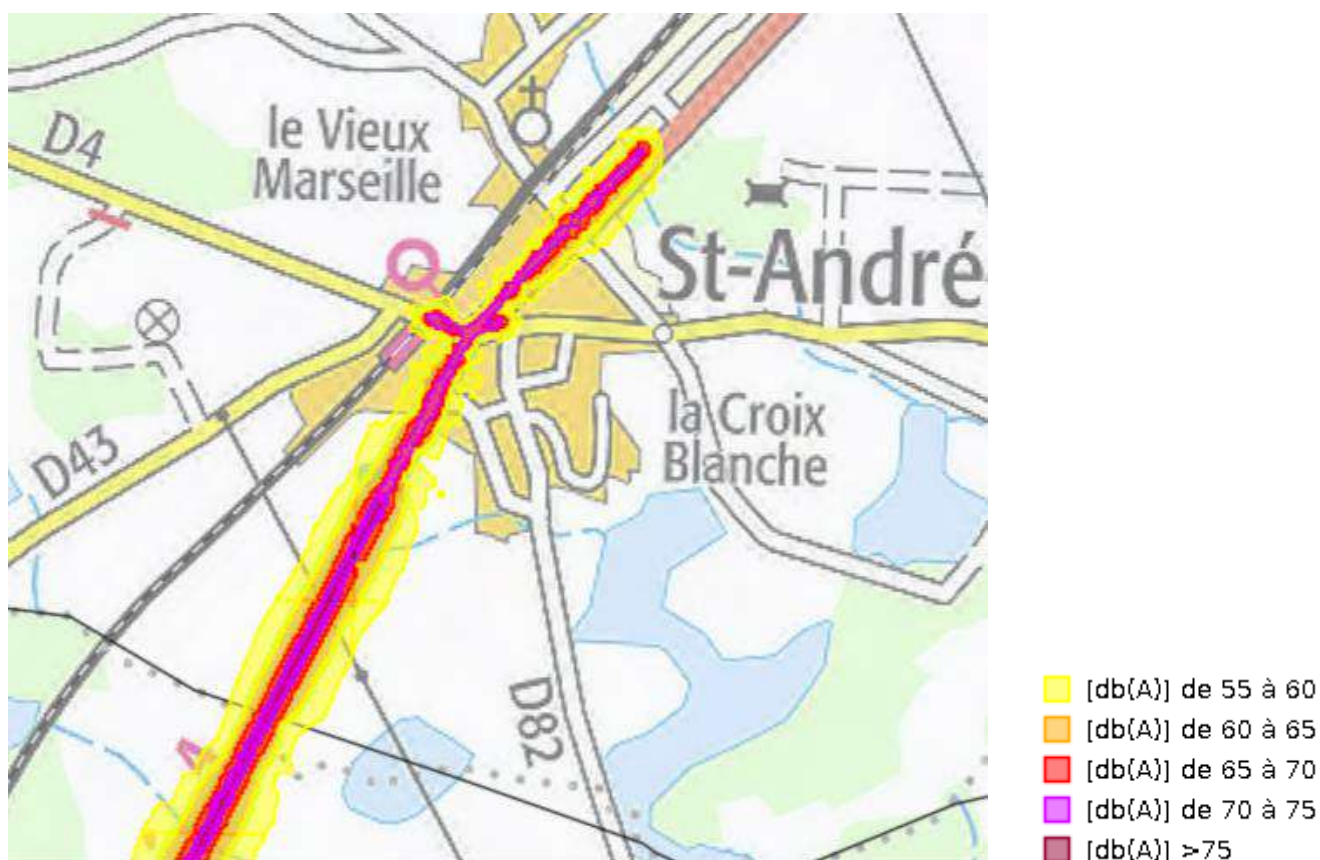


Figure 69 : Carte de bruit stratégique de type a des grandes infrastructures routières et ferroviaires (source : DDT01)



8.4 Scénario tendanciel et enjeux

	Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Autres pollutions et nuisances	+	Une gestion des déchets efficace gérée par la communauté de communes de la Dombes	=	L'augmentation de la population va entraîner une augmentation des déchets qui sera gérée par les institutions compétentes
	-	De nombreux sites potentiellement pollués sur le territoire	=	La pollution de ces sites n'est pas avérée, elle sera gérée conformément aux directives si elle s'avère présente pour un site
	-	Des nuisances sonores avec plusieurs infrastructures classées	=	Pas de projet de nouvelle infrastructure bruyante prévu

LES ENJEUX

- Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire
- La prise en compte des sites potentiellement pollués
- La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation des zones calmes



9 Synthèse de l'état initial de l'environnement

9.1 Forces et faiblesses du territoire

Thématiques	Atouts	Faiblesses
Climat énergie	■ Une qualité de l'air peu altérée sur le territoire	■ Des effets du changement climatique déjà visibles ■ Des émissions de GES et de polluants atmosphériques dues aux transports routiers ■ Une consommation énergétique liée aux transports et au secteur résidentiel
Paysage	■ Un paysage agricole et naturel remarquable, typique de la Dombes ■ Un patrimoine bâti remarquable	■ Le mitage de la plaine agricole par les lotissements et la zone industrielle ■ Un paysage urbain très routier et une identité de village peu marquée ■ Des entrées de ville peu qualitatives
Patrimoine naturel et biodiversité	■ De nombreux étangs, zones humides et milieux forestiers remarquables identifiés comme réservoirs de biodiversité ■ Des espaces boisés et agricoles participant aux continuités écologiques du territoire	■ Des éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, voie ferrée, espaces urbanisés...) ■ Des espèces exotiques envahissantes présentes
Ressources naturelles	■ Le bon état chimique des cours d'eau ■ Une eau potable conforme aux exigences de qualité ■ Une nouvelle STEP en cours de construction	■ Le bon état écologique des cours d'eau n'est pas atteint ■ La masse d'eau souterraine FRDG177 présente un état chimique médiocre ■ Une ressource en eau insuffisante et des mesures de restriction de l'usage de l'eau ■ Une faible conformité des installations d'assainissement non collectif
Risques	■ Un risque sismique faible	■ Un risque inondation par remontée de nappe présent ■ Un risque mouvement de terrain présent par un aléa retrait/gonflement des argiles faible sur tout le territoire ■ Un risque industriel présent avec 7 installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) dont une SEVESO ■ Des installations nucléaires se situent à proximité de la commune ■ Un risque de transport de matières dangereuses présent
Autres pollutions et nuisances	■ Une gestion des déchets efficace gérée par la communauté de communes de la Dombes	■ De nombreux sites potentiellement pollués sur le territoire

- Des nuisances sonores avec plusieurs infrastructures classées

9.2 La synthèse et la hiérarchisation des enjeux environnementaux

Les principaux enjeux suivants ont été définis suite à la réalisation de l'état initial de l'environnement.

Il s'agit d'identifier les enjeux qui possèdent des leviers d'actions propres au PLU, c'est-à-dire des enjeux pour lesquels le PLU est l'outil approprié pour infléchir les tendances. Les enjeux ont ainsi été hiérarchisés selon qu'ils soient jugés majeurs, forts ou modérés pour le développement du territoire.

La hiérarchisation des enjeux se base sur trois critères :

- l'état actuel de l'enjeu dans le territoire ;
- les impacts/l'importance pour de l'enjeu pour le territoire ;
- les leviers d'actions possibles du PLUi, qui s'analysent à la fois par la nature même du schéma, et par l'existence d'autres outils locaux.

Ces trois facteurs sont évalués et, sur cette base, les enjeux sont hiérarchisés :

Enjeu majeur	Les enjeux de cette catégorie recouvrent des niveaux de priorité forts au regard de l'évaluation environnementale du PLUi sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'échelle d'analyse. Ce sont également des enjeux pour lesquels le PLUi dispose de leviers d'action importants.
Enjeu fort	Il s'agit d'enjeux qui apparaissent d'un niveau de priorité élevé pour l'évaluation environnementale, mais de façon moins homogène que les enjeux majeurs. Ils ont un caractère moins systématique et/ou, malgré un niveau de priorité élevé pour le territoire, peuvent présenter un degré de hiérarchisation plus faible au regard des leviers d'action du PLUi.
Enjeu modéré	Bien qu'ils s'agisse d'enjeux environnementaux clairement identifiés lors de l'état initial de l'environnement, ils revêtent un niveau de priorité plus faible au regard, par exemple, d'un manque de levier d'action direct.

Les enjeux définis pour le PLU de Saint-André-de-Corcy sont ainsi hiérarchisés dans le tableau suivant :

Thématiques	Enjeux	Hiérarchisation
Climat, air, énergie	L'anticipation et la limitation des effets du changement climatique	Enjeu majeur
	La conservation des puits de carbone	Enjeu majeur
	La diminution des émissions de polluants atmosphériques et GES et de la consommation énergétique, notamment en :	Enjeu fort
	○ développant la mise en place d'alternative à la voiture individuelle ○ encourageant les bonnes pratiques agricoles ○ agissant sur la consommation des bâtiments : isolation, bioclimatisme, ... ○ accompagnant vers la sobriété	



	Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux	Enjeu fort
Paysage	L'intégration des constructions neuves (habitat et zone industrielle)	Enjeu fort
	Limiter le mitage des terres agricoles et veiller au traitement qualitatif des limites ville-campagne	Enjeu majeur
	La préservation du patrimoine paysager bâti et naturel	Enjeu majeur
	La requalification des entrées de village	Enjeu fort
Patrimoine naturel et biodiversité	La préservation de la Trame verte : - en préservant les réservoirs de biodiversité, notamment les milieux forestiers - en favorisant les corridors entre ces espaces (haies bocagères)	Enjeu majeur
	La préservation de la trame bleue (étangs et zones humides, cours d'eau et leurs abords)	Enjeu majeur
	Le maintien et la recherche d'une activité agricole favorable à la biodiversité et respectueuse de l'environnement	Enjeu fort
	L'intégration de la nature dans les zones urbaines	Enjeu majeur
	La maîtrise de l'étalement urbain et la réduction de l'artificialisation des sols voire la désartificialisation	Enjeu majeur
	La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes	Enjeu modéré
Ressource en eau	L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau	Enjeu fort
	L'amélioration et la préservation de l'état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles	Enjeu fort
	La maîtrise de l'imperméabilisation des sols	Enjeu fort
	L'économie de la ressource en eau	Enjeu majeur
	L'adaptation du développement urbain du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux	Enjeu majeur
	L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectif ou non collectif performants	Enjeu majeur
	La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement	Enjeu majeur
Risques naturels et technologiques	La prise en compte des risques d'inondation liés aux remontées de nappe	Enjeu fort
	La prise en compte du risque mouvement de terrain	Enjeu fort
	La prise en compte du risque industriel lié aux 7 ICPE	Enjeu fort
	L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement communal	Enjeu majeur



		La limitation des facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels	Enjeu majeur
Autres pollutions et nuisances	Déchets	Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire	Enjeu modéré
	Sites pollués	La prise en compte des sites potentiellement pollués	Enjeu fort
	Bruit	La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation des zones calmes	Enjeu fort





9.3 Carte de synthèse

Les cartes ci-dessous localisent les enjeux environnementaux de la commune de Saint-André-de-Corcy. Le territoire est concerné par de nombreux enjeux cartographiés dont la préservation ou la réussite doit être prise en compte dans le projet d'aménagement.

Cependant, l'influence de ces enjeux reste hétérogène. Ils ont donc été hiérarchisés selon quatre niveaux de sensibilité :

- réductible : il s'agit des enjeux cartographiés pour lesquelles l'urbanisation n'est pas autorisée (contraintes réglementaires) ;
- majeure : il s'agit des enjeux cartographiés pour lesquelles l'urbanisation doit être fortement encadrée avec de très fortes probabilités de mesures éviter-réduire-compenser (ERC) ;
- forte : il s'agit des enjeux cartographiés pour lesquelles l'urbanisation doit être fortement encadrée avec de fortes probabilités de mesures ERC ;
- modérée : il s'agit des enjeux cartographiés pour lesquelles l'urbanisation doit être encadrée avec des probabilités modérées de mesures ERC.

Il est important de préciser que l'absence d'au moins un enjeu cartographié (en blanc sur la carte) sur certains secteurs ne signifie pas une absence totale d'enjeu environnemental à prendre en compte. De nombreux enjeux ne sont pas cartographiés (caractère diffus, non cartographiable, absence de données, échelle trop importante, etc).

	Sensibilité réductible	Sensibilité majeure	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Patrimoine naturel et biodiversité	Espace Naturel Sensible	Natura 2000 (ZSC)	Natura 2000 (ZPS)	ZNIEFF II
	Sites Ramsar	Zones humides effectives	ZNIEFF I	
		TVB réservoir de biodiversité	TVB espaces relais	
Ressources naturelles		Bande de 10 m de part et d'autre des cours d'eau	Ripisylve	Zones vulnérables nitrates
			Zone de sauvegarde du SDAGE	Zone sensible à l'eutrophisation
Risques		Canalisation transport de matière dangereuse	ICPE avec 100m autour	Zones potentiellement sujettes aux inondations de caves
			Zones potentiellement sujettes au débordement de nappe	
Autres pollutions et nuisances			Sites ex-BASIAS (pas de cartographie de surface)	
			Secteur affecté par le bruit	
Paysages			Sites inscrits	
			Abords des monuments historiques	

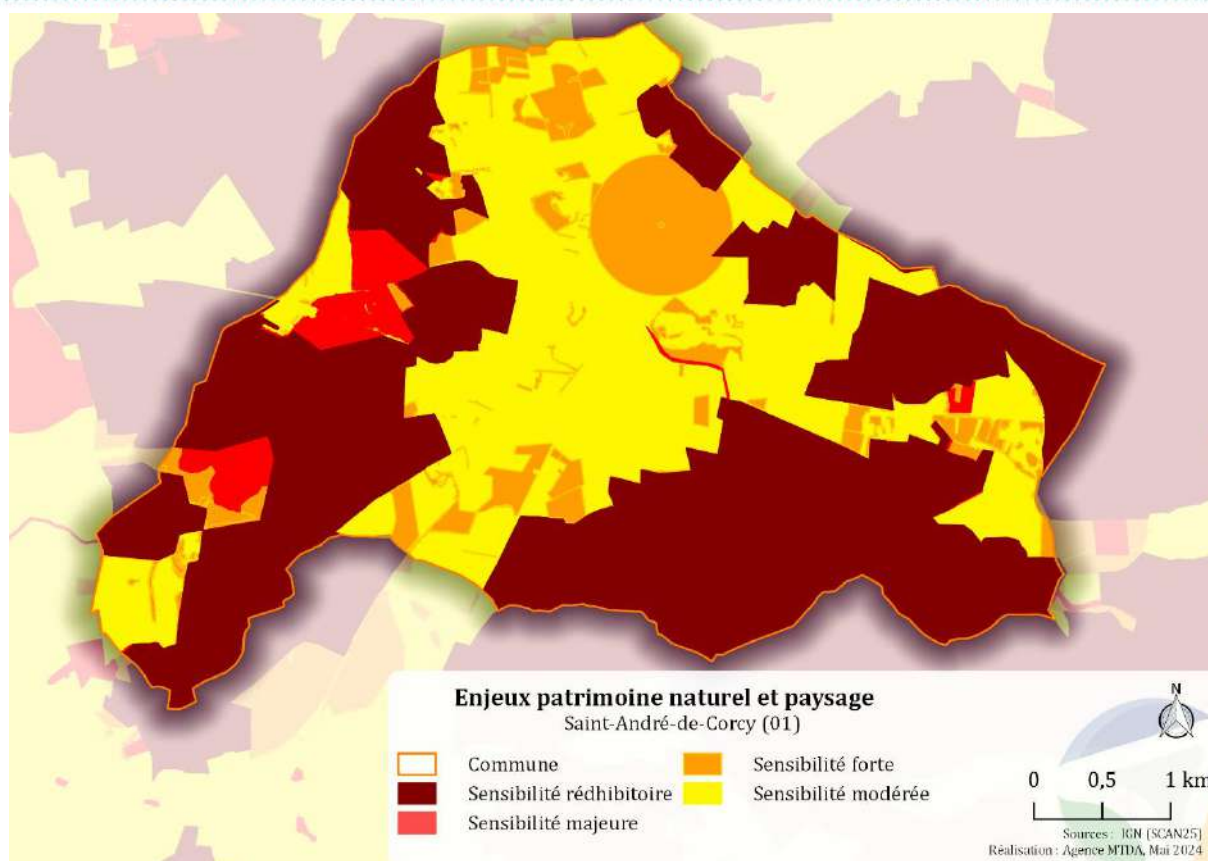


Figure 70 : Enjeux patrimoine naturel et paysage

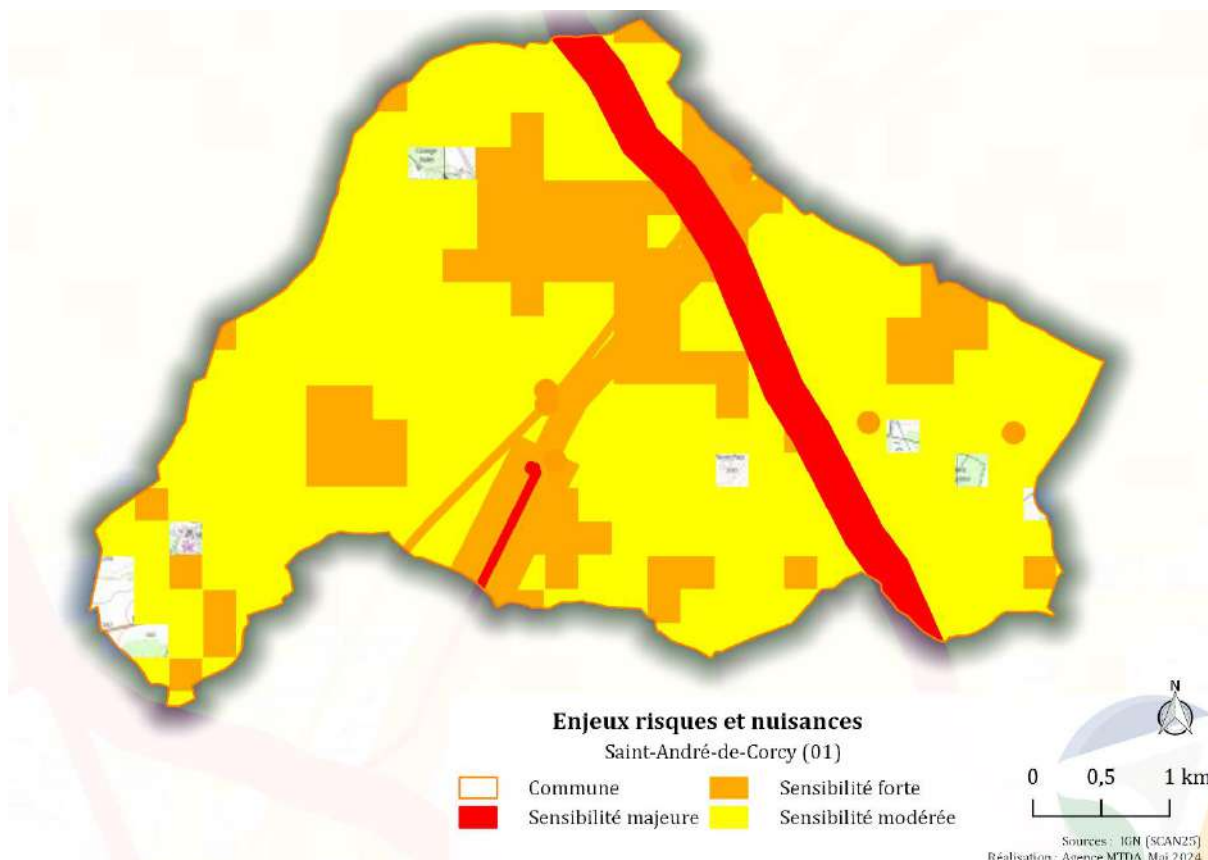


Figure 71 : Enjeux risques et nuisances